

Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 - Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C - E-mail : A.P.A.T.P.H.07.siege@orange.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles - 07170 LAVILLEDIEU - ☎ 04.75.94.74.63

✉ 485 chemin de Giraudens - 07170 LAVILLEDIEU - ☎ 04.75.94.25.94

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – 27 avril 2018 - LAVILLEDIEU COMPTE RENDU - **EXERCICE 2017**

SOMMAIRE

1. RAPPORT MORAL – Page 4

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 des établissements et services – Page 11

3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2017 et AFFECTATION DES RÉSULTATS – Page 127

4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 – Page 129

5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2018. Dossiers en cours ou récents – Page 129

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – Page 130

ANNEXES :

Rapports d'activités :

- I. Service d'Education et de Soins spécialisés à domicile de Privas
- II. Groupe d'Entraide mutuelle de Privas
- III. IMPACT-H
- IV. Maîtrise d'ouvrage – Cahier séparé
- V. Délibérations

Du 04.05.2017 : Maîtrise d'ouvrage – Rémunération (Réf : 17/2017)

Du 06.07.2017 : Vente de la maison d'Aubenas – 6, chemin des Bastides (Réf : 22/2017)

Du 05.10.2017 : Trajectoires 07 : élargissement du comité de pilotage (Réf : 31/2017)

Du 11.01.2018 : Demande de places de résidence accueil (Réf : 2/2018)

Du 11.01.2018 : Résidence Jean MOUNIER – Espace René AVOND. Quittancement des prestations complémentaires (Réf : 3/2018)

Du 12.04.2018 : Bilans provisoires 2017 – Trésorerie au 31.12.2017 - Budget prévisionnel 2018 (Réf : 10/2018)



A.P.A.T.P.H.

1988 – 2018 : 30 ans d'engagement au service des personnes handicapées



Inauguration espace René AVOND - 02.11.2018

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 avril 2018 valant rapport d'activités

Accueil par M. Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu
Intervention de M. Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche

Intervention de Jean-Pierre CHARTON, président de séance

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée par le président, Monsieur Jean-Pierre CHARTON, dans les modalités et délais prescrits par les statuts (convocations adressées par voie postale ou courriels le 26 mars 2018). Les documents réglementaires ont été mis à la disposition des adhérents au pôle administratif de l'association à compter du 26 mars 2018.

✚ Il remercie l'assistance et salue la présence de :

M. Aurélien CHAUEAU, représentant M. Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes au Cabinet IN EXTENSO, en charge du rapport d'audit annuel qui sera présenté au cours de cette assemblée générale

M. Grégory JEANCEL, représentant M. Fabien DAMIRON, expert-comptable le cabinet d'expert-comptable KPMG SA qui présentera les comptes.

De nombreux maires (présents ou représentés) : communes de Darbres, Lavilledieu, Lussas, Sagnes et Goudoulet, St Didier sous Aubenas, St Germain, St Maurice d'Ibie, Thueyts, Villeneuve-de-Berg.

✚ Se sont excusés :

M. Philippe COURT, préfet
Mme Hélène DEBIEVE, sous-préfète de Largentière
M. Daniel BOUSSIT, directeur de l'unité territoriale de la D.I.R.E.C.C.T.E. Ardèche
M. Xavier HANCQUART, directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations
M. Mathieu DARNAUD, sénateur
M. Jacques GENEST, sénateur
M. Jean-Claude FLORY, maire de Vals les Bains, conseiller régional
M. Laurent UGHETTO, président du conseil départemental
Mme Martine FINIELS, vice-présidente du conseil départemental
M. Jean-Paul ROUX, président de la communauté de communes Berg et Coiron
M. Jean-Pierre CONSTANT, maire d'Aubenas, conseiller départemental
M. Michel VALLA, maire de Privas
Mme Sylvie GAUCHER, maire de GUILHERAND GRANGES, conseillère départementale
M. Yves BOULANGER, maire de Vanosc
Mme Dominique FLECHON, chef de service au SESSAD de Privas
M. Didier RASCLARD, directeur général d'IMPACT-H
M. Laurent POURCHAIRE, chargé d'affaires à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
M. Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes

Information complémentaire : Monsieur Eric COTART, directeur des établissements et services de l'A.P.A.T.P.H., qui se trouve en arrêt de travail, quittera l'association fin juin 2018.

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 354
Présents : 50 - Procurations : 92 - Majorité simple : 72

✚ Rappel du déroulement de la réunion, préparée par le conseil d'administration le 12 avril 2018.

L'assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

- **ACCUEIL - INTERVENTIONS - RAPPORT MORAL ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES** par le président.
- **RAPPORTS D'ACTIVITÉS** par chaque chef de service (*Pôle travail, pôle social, pôle logement*) / directeur (*IMPACT-H, S.E.S.S.A.D.*) et représentant du Groupe d'Entraide Mutuelle.
- **DOSSIERS EN COURS, notamment :**
 - ✓ *Propositions soumises à l'A.G. par le conseil d'administration. (Délibérations)*
 - ✓ *Projets et dossiers 2018*
- **BILAN FINANCIER**, par l'expert-comptable. Interventions du commissaire aux comptes (Rapport et rapport spécial).
- **BUDGET PRÉVISIONNEL 2018**
- **DÉBATS, RÉPONSES AUX QUESTIONS.**
- **RENOUVELLEMENT** du conseil d'administration.
- **DIVERS.**

Monsieur Henri GAILLARD est élu secrétaire de séance.

1. RAPPORT MORAL (Jean-Pierre CHARTON)

Préambule :

Tout a été mis en œuvre afin que des salariés de l'association puissent participer aux côtés des adhérents. Ainsi, chaque établissement ou service est représenté. Cette présence marque la complémentarité entre tous les acteurs du développement et du mouvement de l'A.P.A.T.P.H. dont nous faisons, ensemble, la force.

« L'année 2016 s'est avérée difficile pour tous, notamment pour les salariés, en raison de l'absence de direction durant de longues périodes réitérées. Toutefois, les chefs de service ont su s'organiser pour prendre en charge une part supplémentaire de travail, entraînant avec eux l'ensemble des professionnels dans une dynamique remarquable. Je me fais l'écho du conseil d'administration pour les remercier, ici, publiquement.

Personnellement, si j'ai dû, aussi, m'impliquer davantage, je dois dire que j'ai beaucoup appris au contact quasi quotidien, au cœur de l'action, au sein des réunions internes diverses plus particulièrement. Cette contrepartie est une grande satisfaction.

Je suis une nouvelle fois devant vous aujourd'hui pour vous présenter le rapport de l'activité de notre association au cours de l'année 2017. La présente assemblée générale est depuis longtemps « un espace, un temps, de restitution » de la vie interne, une contrepartie au soutien et à l'intérêt que vous portez à l'association. Il s'agit de revisiter l'année 2017, quatre mois après son terme. Ce recul est nécessaire d'abord sur le plan pratique et matériel (notamment pour arrêter les comptes), mais aussi pour permettre un regard distancié sur les événements. On ne pourra cependant pas éviter de faire référence à l'histoire de l'association, à son actualité, ou encore aux perspectives pour éclairer les exposés.

C'est l'occasion d'échanger, de proposer, de décider, mais aussi de partager notre engagement et de rappeler nos valeurs. Celles-ci sont à rapprocher de notre affiliation à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (F.E.H.A.P.) qui garantit une gestion saine et désintéressée, la place de l'utilisateur au cœur des dispositifs, le développement de valeurs humanistes.

L'exercice auquel doivent se livrer les intervenants de cette rencontre n'est pas facile : informer le plus complètement possible, dans un temps limité, sans lasser l'auditoire n'est pas gagné. Chacun des intervenants va cependant s'y employer et réserver un temps pour les réponses aux questions.

A l'écoute de ces rapports d'activité, vous pourrez mieux appréhender l'implantation de notre association et ses champs d'intervention.

Soyez remerciés, vous qui tenez à participer à la vie de l'association. »

La vie de l'association et de ses établissements

➤ Eléments de contexte : sur la base de l'année 2017

L'A.P.A.T.P.H. a été créée en 1988 – L'entreprise adaptée fonctionne depuis novembre 1990 et l'Etablissement d'Aide par le Travail depuis mars 1993.

Nombre d'adhérents: **381** (357 en 2016) membres actifs - **6** membres fondateurs - **5** membres d'honneur.

Adhérents répartis ainsi : 347 (326 en 2016) sur 58 (50 en 2016) communes ardéchoises et 34 (31 en 2016) sur 19 (16 en 2016) communes hors département.

STATISTIQUES :

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Actifs	0	32	43	107	140	125	129	169	170	162	153	159	189	173	180
Fondateurs	9	3	4	4	4	4	6	5	6	6	7	7	7	7	7
Honneur	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	3	3	3
Total	9	35	47	111	144	129	136	175	177	169	161	167	199	183	190

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actifs	203	308	270	291	313	305	332	345	355	353	389	377	371	357	381
Fondateurs	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Honneur	3	3	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Total	213	318	280	302	324	316	343	356	366	364	400	388	382	368	392

Nombre de membres actifs à jour de leurs cotisations à la date de la présente assemblée générale : **354**. Chacun reçoit, depuis 2016, la nouvelle carte de format « carte de crédit » sur laquelle un timbre annuel est dorénavant apposé.

Mention est rappelée que le nombre d'adhérents contribue à fonder la représentativité des associations.

Rappel sur la fiscalité en matière de versements aux associations validés par un reçu fiscal : réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

➤ Principaux repères :

1990 : Entreprise adaptée – Lavilledieu

1993 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail – Lavilledieu

2008 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail – Coucouron

2008 : Groupe d'Entraide Mutuelle – Privas

2008 : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – Lavilledieu et Coucouron

2009 : Résidence accueil « Montarem... » - Coucouron
 2009 : Groupe d'Entraide Mutuelle – Aubenas
 2009 : Missions départementales travail social et ergothérapie
 2010 : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – Privas
 2011 : Dispositif TRAJECTOIRES 07
 2013 : Résidence accueil de Privas
 2015 : Résidence Jean MOUNIER à Thueyts
 2017 : Espace René AVOND

➤ **Organigramme des salariés**

ETAT DES SALAIRES DE L'A.P.A.T.P.H.								
	S.A.V.S.	E.A.	E.S.A.T.	R.A.	R.I.	G.E.M.	TRAJ 07	Total
Encadrement								
Femmes	6	2	2	2	2	3	1	18,00
Hommes	0	3	4	1	0	0	0	8,00
E.T.P.	5,86	5,00	4,98	2,76	2,00	1,75	1	23,35
Contrats aidés	0	0	0	0	0	0	0	0,00
apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Usagers								
Femmes		0	16					16,00
Hommes		8	36					44,00
E.T.P.		7,51	41,00					48,51
Contrats aidés		8	52					60,00
Ensemble								
Femmes	6	2	18	2	2	3	1	34,00
Hommes	0	11	40	1	0	0	0	52,00
Total	6	13	58	3	2	3	1	86,00
E.T.P.	5,86	12,51	45,98	2,76	2,00	1,75	1,00	71,86
Contrats aidés	0	8	52	0	0	0	0	60,00
apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0,00

S.A.V.S. : Service d'accompagnement à la vie sociale
 E.A. : Entreprise adaptée
 E.S.A.T. : Etablissement et service d'aide par le travail
 R.A. : Résidence accueil
 R.I. : Résidence intermédiaire
 G.E.M. : Groupe d'entraide mutuelle
 TRAJ 07 : Trajectoires 07

⇒ Evolution par rapport à 2016 : - 1,28 ETP et – 1 salarié

➤ **Situation du parc de logements**

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES LOGEMENTS CRÉÉS

Programme	Nombre de logements		Total	Observations
	conventionnés	autres		
AUBENAS	1	0	1	Résidence accueil
COUCOURON	11	0	11	
PRIVAS	19	2	21	Résidence accueil
THUEYTS	14	2	16	
LAVILLEDIEU	17	2	19	Ouverture mai/juin 2018
VANOSC	8	2	10	
	70	8	78	

Actualisé le 05 mars 2018

- **Une organisation confortée** : dorénavant le pôle financier et administratif, le pôle social et le pôle logement sont dotés d'un chef de service. Récemment, une comptable a été engagée à hauteur 24 H hebdomadaires.

➤ **Des procédures renforcées :**

- **Améliorer l'information des administrateurs et des adhérents par :**

- ✓ la mise à jour du site
- ✓ la rédaction de comptes rendus des réunions des commissions et de conseils d'administration plus rapide et plus détaillée
- ✓ la communication des délibérations dans les délais les plus courts

- **Impliquer systématiquement les commissions :**

Commission Logement: Colette DURAND-TEYSSIER (référente) - Odette VERNET

Groupe d'Entraide Mutuelle : Colette DURAND-TEYSSIER

Commission accessibilité communes de St Julien en St Alban : Didier RASCLARD - Lavilledieu : Sylvie CROS - Josette PEYRARD

Délégués au Conseil à la Vie sociale Lavilledieu – Coucouron : Odette VERNET (Référente) - Jeanine GRAMAYZE - Raymond GRAMAYZE - René LAURENT - Jean VIDALENCHE

Commission gestion des ressources humaines : relations avec le personnel de l'association - Recrutement – Rémunération : Bernard BANCILHON - Henri GAILLARD - Maurice GAUTHIER (référént) - MARTIN Serge - Jean VIDALENCHE - Un représentant du personnel

Commission Finances : Bernard BANCILHON - Maurice GAUTHIER - Robert VERNET (référént)

Commission Animation – Communication - Sport – Nature – Informatique : Florent CHAMPALBERT - Sylvie CROS - Henri GAILLARD - Raymond GRAMAYZE - René LAURENT - Serge MARTIN - François ROUX - Odette VERNET - Robert VERNET (référént) - Jean VIDALENCHE

Commission projets : Bernard BANCILHON – François ROUX – Robert VERNET

Ces commissions se réunissent chaque fois que la vie de l'association le nécessite. Un référént est en charge d'animer et de rendre compte au conseil d'administration. Le président participe à toutes les commissions.

➤ **Aide aux personnes dans les dossiers de la vie quotidienne** : des sollicitations parviennent régulièrement, souvent soutenues ou accompagnées par les élus, ce qui correspond à nos attributions. Nous nous efforçons de fournir des réponses personnalisées assorties d'un recadrage au regard des procédures en vigueur en évitant de disperser les démarches et de se substituer au droit commun. L'action des S.A.V.S. permet de réduire les interventions, notamment grâce au réseau partenarial qu'ils développent.

➤ **Le conseil d'administration** se réunit une fois par mois selon un calendrier préétabli. Cette pratique permet à la fois une réactivité indispensable et une information quasi permanente des administrateurs. Je dois souligner l'engagement de chacun et notamment de ceux qui, en fonction de compétences particulières, de leur activité professionnelle actuelle ou passée, de leur implication sociale apportent spontanément un soutien dans les démarches quotidiennes de l'association ou de ses établissements. C'est l'assurance d'une plus grande efficacité.

➤ **Représentation** en Commission départementale des Droits et de l'Autonomie, lourde charge assumée par Mme Josette PEYRARD, titulaire.

L'A.P.A.T.P.H. siège également en tant que titulaire au sein de la Commission exécutive de la Maison départementale des Personnes handicapées, du Conseil départemental d'Insertion, de la Commission de sélection des appels à projets (ARS Rhône-Alpes et Conseil départemental) et du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

L'association est représentée dans différentes commissions d'accessibilité communales ou départementales. Elle siège au sein de la commission départementale.

Enfin, elle participe au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Ardèche méridionale.

➤ **Remerciements aux dix-huit communes qui ont attribué une subvention** : AUBENAS – COUCOURON - DARBRES — LAVILLEDIEU – LUSSAS – MIRABEL - PRIVAS - ROCHECOLOMBE – SAGNES ET GOUDOULET – ST DIDIER SOUS AUBENAS - ST ETIENNE DE FONTBELLON – ST GERMAIN - ST JEAN LE CENTENIER – ST JULIEN EN ST ALBAN - ST MAURICE D'IBIE – LE TEIL – THUEYTS - VILLENEUVE-DE-BERG

Rappel : les maires de ces communes sont invités à l'assemblée générale, comme ceux auprès de qui une demande de subvention a été déposée.

➤ **Les faits marquants de l'année 2017 :**

- L'A.P.A.T.P.H. a été appelée pour siéger à la commission de médiation du département (DALO) ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, instance récemment créée.

Au cours de cette année, l'association a maintenu et conforté son organisation autour de quatre axes essentiels : TRAVAIL, SOCIAL, LOGEMENT, ADMINISTRATION.

En ce qui concerne plus précisément le logement :

- Achèvement du programme de LAVILLEDIEU
- Poursuite du programme de VANOSC
- Obtention du permis de construire pour GUILHERAND-GRANGES et acquisition du terrain auprès d'IMMOCHAN : logement très social, mixité sociale, bureaux...
- Contrôle de l'A.N.CO.L.S. (Agence Nationale de CONtrôle du logement social)

Par son activité, l'A.P.A.T.P.H. entend contribuer à dynamiser l'économie locale et à créer des emplois.

2017 aura aussi été jalonnée par de nombreux autres événements, notamment :

- ▶ Création d'un poste de cadre, chef du pôle logement
- ▶ Acquisition du terrain de Privas après annulation du bail emphytéotique
- ▶ 15 avril : 11^{ème} Journée Solidarité Handicap
- ▶ 19 avril : visite de Mme Sandrine CHAIX, conseillère régionale à Privas
- ▶ 21 avril : assemblée générale
- ▶ 29 août : cession des locaux de St Julien en St Alban
- ▶ 2 septembre : challenge sports et loisirs des associations
- ▶ 30 septembre : visite de Mme Sandrine CHAIX, conseillère régionale à Lavilledieu
- ▶ 2 novembre : inauguration de l'espace René AVOND à Lavilledieu
- ▶ 22 novembre : acquisition du terrain de Guilhaud-Granges

Les manifestations « festives », comme la Journée Solidarité Handicap, méritent d'être mentionnées car elles sont l'occasion de tisser des liens qui contribuent à l'animation du territoire dans des perspectives d'économie locale.

Des partenariats concrets, voire des conventions, sont aussi établis avec plusieurs associations ou organismes (banques, caisses de retraite ou de prévoyance, fondations, entreprises...) qui soutiennent nos réalisations sur le plan financier.

Les faits ont imposé au secteur associatif de renforcer ses liens, ses réseaux, ses partenariats. Quelle que soit la nature des regroupements, l'A.P.A.T.P.H. est prête à apporter sa contribution. Ainsi, elle participe activement aux travaux du Collectif Ardèche Handicap, désormais mieux structuré. Des rapprochements s'opèrent également entre associations afin d'apporter des réponses cohérentes aux sollicitations de l'A.R.S. ou du département, notamment en matière d'appels à projets.

En 2017, l'A.P.A.T.P.H. a conforté son implantation sur cinq sites et autant de bassins de vie : LAVILLEDIEU, PRIVAS, COUCOURON, AUBENAS ET THUEYTS.

Je vous propose de faire le point sur chacune de ces implantations, sans entrer dans le détail du fonctionnement des établissements ou services qui sera présenté par les responsables :

A LAVILLEDIEU, site « historique » où le siège de l'association est aujourd'hui identifié par un pôle administratif. Un E.S.A.T., une entreprise adaptée et un S.A.V.S. sont également installés sur le site des Persèdes.

Avenue Martin SAUZE, le chantier pour la création de logements sociaux / très sociaux est achevé depuis juin 2017. Idéalement située au sein d'un quartier en devenir, la résidence a reçu ses premiers locataires à cette même époque. Le conseil d'administration a décidé de baptiser ce lieu « espace René AVOND », du nom d'un ancien propriétaire du terrain, connu dans la commune pour son humanisme.

A COUCOURON, la résidence accueil est aujourd'hui occupée de manière satisfaisante. La commission d'admission et de suivi s'est employée à gérer des situations très diverses pour accueillir le plus judicieusement les usagers d'une structure expérimentale, récente mais bien identifiée dans le département.

Nous attendions beaucoup, en matière d'intégration de nos usagers, du programme engagé par la Commune pour transformer le « Plot de la Laonne » en une unité cohérente comprenant en plus de notre site (E.S.A.T. – S.A.V.S. – Résidence accueil) un espace intergénérationnel avec l'extension de la maison de retraite et le pôle jeunesse. La montée en charge de la maison de retraite peine à s'achever.

A PRIVAS, le Groupe d'Entraide Mutuelle fonctionne dans de nouveaux locaux mis à disposition au sein de la résidence accueil. Les lieux ont reçu une décoration et des aménagements personnalisés particulièrement bien étudiés. L'association d'usagers « La Chrysalide » s'implique dans la vie quotidienne et s'est bien adaptée aux nouvelles modalités de financement.

Les dix-neuf logements de la résidence accueil, ouverte en août 2013, sont aujourd'hui tous occupés.

A AUBENAS, le logement, accessible et adapté, situé à l'étage est occupé. Le rez-de-chaussée, dédiée à un usage collectif, le sera prochainement.

L'ACCUEIL FAMILIAL : l'A.P.A.T.P.H. a interrogé le Département sur le sujet de la professionnalisation du dispositif de l'accueil familial (le 15.02.2018). Un courrier du président du conseil départemental, en date du 06 mars 2018, met fin aux échanges engagés depuis plusieurs années en ces termes :

« ...vous souhaitez connaître la position du Département sur l'agrément des personnes morales et notamment les associations.

La question de l'accueil familial salarié a été étudiée par mes services. En dépit de tout l'intérêt de ce mode de fonctionnement et au regard des retours que nous avons pu en avoir (notamment sur la question du coût de ce mode d'accueil), le Département de l'Ardèche a fait le choix de poursuivre le développement de l'accueil familial de gré à gré. »

Nous ne pouvons que regretter l'issue de plusieurs années d'approche commune de ce sujet et d'échanges qui permettaient d'espérer donner une nouvelle voie au dispositif d'accueil familial dont on connaît la nécessité.

DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION, l'A.P.A.T.P.H. a poursuivi et renforcé ses liens partenariaux. La 10^{ème} Journée Solidarité Handicap a été organisée sur le site privilégié de Montfleury, en partenariat actif avec les vignerons du même nom dans le but de valoriser un espace où travail et loisirs peuvent ensemble s'exprimer et cohabiter. L'objectif est de rassembler les forces vives de l'animation afin de développer l'offre en matière de loisirs pour les villages environnants et de contribuer à rendre attractif le territoire dans des perspectives touristiques. Cette année encore, l'Union Sportive Cycliste Berg et Coiron et RECREATIVITE ont contribué à valoriser le slogan de cette manifestation *« Généreux dans l'effort, généreux dans la vie »* qui fait une place importante aux activités physiques : randonnées pédestres et cyclistes.

Avec la décision des collectivités locales d'implanter l'Office de tourisme sur le site de Montfleury, la Journée Solidarité Handicap – Rallye des Vignes a franchi une étape capitale et connaît un nouvel essor depuis 2015, avec, une nouvelle fois, une amélioration remarquable cette année. Des partenariats nouveaux se sont liés.

A Coucouron, plusieurs manifestations sont organisées à l'initiative des usagers de la résidence accueil avec la même énergie et beaucoup de succès.

EN CONCLUSION de cet inventaire qui s'étoffe chaque année un peu plus, je voudrais souligner les lignes fortes que je retiens :

- l'A.P.A.T.P.H. s'est engagée dans la création de structures innovantes et/ou expérimentales (G.E.M. – Résidences accueil – Logements intermédiaires – Accueil familial) confirmant ainsi l'esprit pionnier qui l'anime
- les élus locaux, les parlementaires, les collectivités, les partenaires institutionnels font – de plus en plus nombreux – confiance à notre association.

- la synergie des volontés, la vision à moyen terme, la détermination de ceux qui considèrent que l'action doit nécessairement succéder aux idées, les préoccupations en matière d'aménagement du territoire, d'économie locale et de développement durable guident le cheminement de l'A.P.A.T.P.H.
- l'engagement des bénévoles – administrateurs, membres et sympathisants – sans lesquels l'association ne pourrait pas fonctionner.
- la nécessité d'être toujours en situation de projet, en mouvement pourvu que celui-ci soit cohérent, constructif et partagé.

Avec les représentants du personnel (*Madame Karine GODIN et Monsieur Eirik BLACHERE*), le conseil d'administration s'emploie invariablement à entretenir un dialogue social constructif et de développement où l'intérêt général prévaut.

Avant de passer la parole aux représentants de structures, je voudrais souligner combien les associations telles l'A.P.A.T.P.H. s'inscrivent dans la vie économique :

- en créant des emplois, *non délocalisables de surcroît*
- en ayant recours aux entreprises, *le plus souvent locales*, pour les projets immobiliers
- en sous-traitant avec des donneurs d'ordre de premier rang

mais aussi sur le plan social en agissant sur la prise en charge du vieillissement, tant des personnes valides que des personnes en situation de handicap, en recherchant des formules innovantes, de faible coût pour l'usager comme pour la société. Les réalisations de Thueyts et de Lavilledieu en sont des exemples.

Je voudrais également profiter de cette tribune pour rappeler le devoir de chacun de signaler tout fait de maltraitance dont il peut avoir connaissance. J'évoque ici la vie quotidienne et personnelle. En 2016, nous avons été saisis d'une situation particulièrement délicate d'abus de tous ordres sur une fillette dont la vie était partagée alternativement auprès de chaque parent. Nous avons effectué le signalement. En 2017, après une longue enquête, cette enfant a pu retrouver plus de sérénité.

Afficher ses valeurs, c'est aussi aller de l'avant, bâtir des projets, les développer

2. RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2017

Introduction (*Jean-Pierre CHARTON*)

J'ai tenu, cette année, à donner tout son sens à l'engagement des salariés. C'est pourquoi, les rapports d'activités qui suivent sont transcrits in extenso sous la signature de leurs rédacteurs et présentés par eux.

Le conseil d'administration les remercie pour la réalisation de ce travail de synthèse qui n'est pas une fin en soi, mais un outil au service de notre action.

Leur utilité auprès de différents interlocuteurs (autorités de tutelle, organismes de contrôle, élus, partenaires institutionnels, initiateurs d'appels à projets,...) est évidente.

1. PÔLE SOCIAL

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de LAVILLEDIEU / COUCOURON

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de PRIVAS

Service d'Accompagnement à la Vie sociale GROUPEMENT 07

Rapport social E.S.A.T.

Introduction

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie, les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH. Les orientations, leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil général du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

Les tableaux statistiques comptabilisent les données des deux sites. Ils sont accompagnés de commentaires spécifiques et distincts pour Lavilledieu et Coucournon

Le premier SAVS de l'A.P.A.T.P.H. à ouvert à Lavilledieu avec une capacité de 15 places en 2008. En 2009, l'A.P.A.T.P.H. obtient 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la résidence accueil « Montarem... » à Coucournon. La demande d'ouverture des places sur le bassin a eu lieu fin 2009.

Le SAVS de Lavilledieu est situé sur le même site que le siège administratif de l'A.P.A.T.P.H. ainsi que l'ESAT des « Persèdes ». Ce qui lui vaut une très bonne identification des partenaires.

L'antenne de Coucournon est donc à proximité de l'ESAT qui accueille 14 travailleurs handicapés et de la résidence accueil qui compte 10 résidents en situation de handicap psychique.

Coucournon se situe en zone de montagne, rurale, les familles ont souvent un rôle important dans les accompagnements au quotidien. Les partenaires locaux sont peu nombreux, seules des permanences sont assurées.

A ce jour le SAVS Lavilledieu-Coucournon dispose de 25 places financées par le Conseil départemental et de 3 places supplémentaires sur le groupement 07. Sur l'année 2017 le SAVS a réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 100%

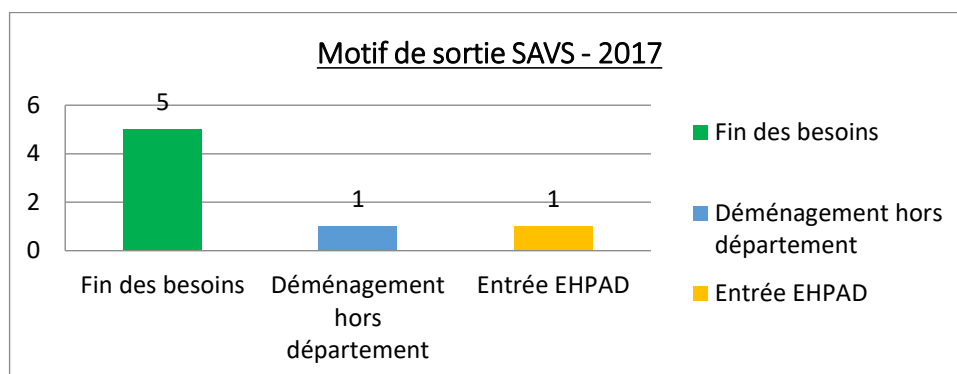
I - LE PUBLIC

Sur l'année 2017, on comptabilise 30 personnes accompagnées par le SAVS Lavilledieu / Coucournon, réparties comme suit :

- 15 personnes accompagnées par le SAVS Lavilledieu
- 15 personnes accompagnées par le SAVS de Coucournon.

Cette répartition est réalisée selon le secteur géographique de domicile de la personne.

On comptabilise 7 sorties et 7 entrées.

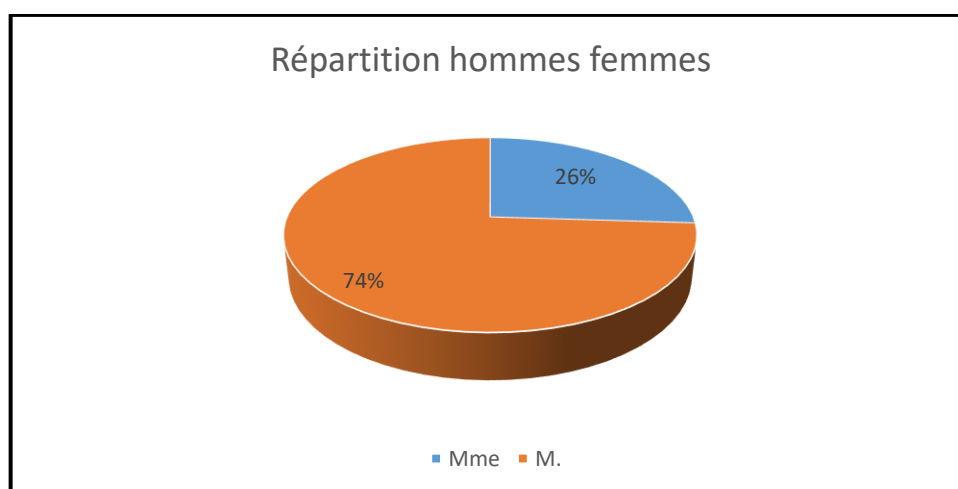


Les admissions font suite à des candidatures orientées par les ESAT, MDPH, CMS, la famille et la personne elle-même.

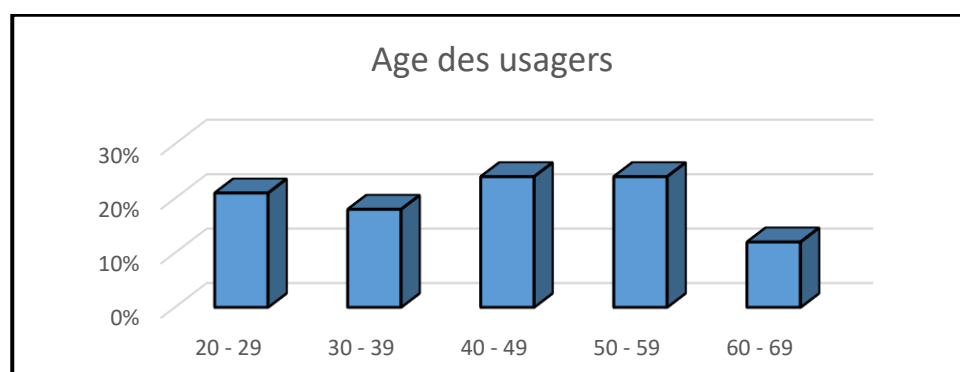
Les statistiques suivantes prendront en compte les 30 personnes accueillies sur le SAVS Lavilledieu-Coucouron sur l'année 2017.

1) Sexe des usagers

Comme depuis l'ouverture du SAVS les hommes sont majoritaires 74% soit 25 personnes.



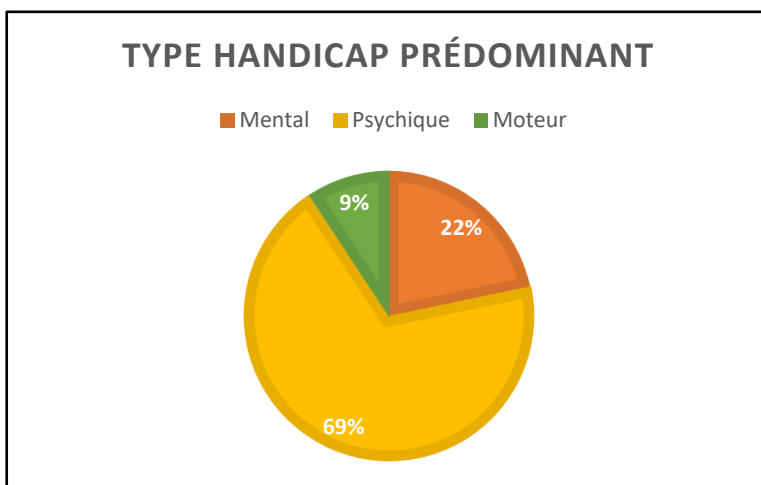
2) Age des usagers



Le SAVS n'ayant pas de limite d'âge on observe une répartition homogène.

L'accompagnement proposé n'est pas le même selon l'âge, en effet les plus jeunes accèdent à l'autonomie alors que pour les plus âgés le SAVS permet le maintien de l'autonomie dans le quotidien.

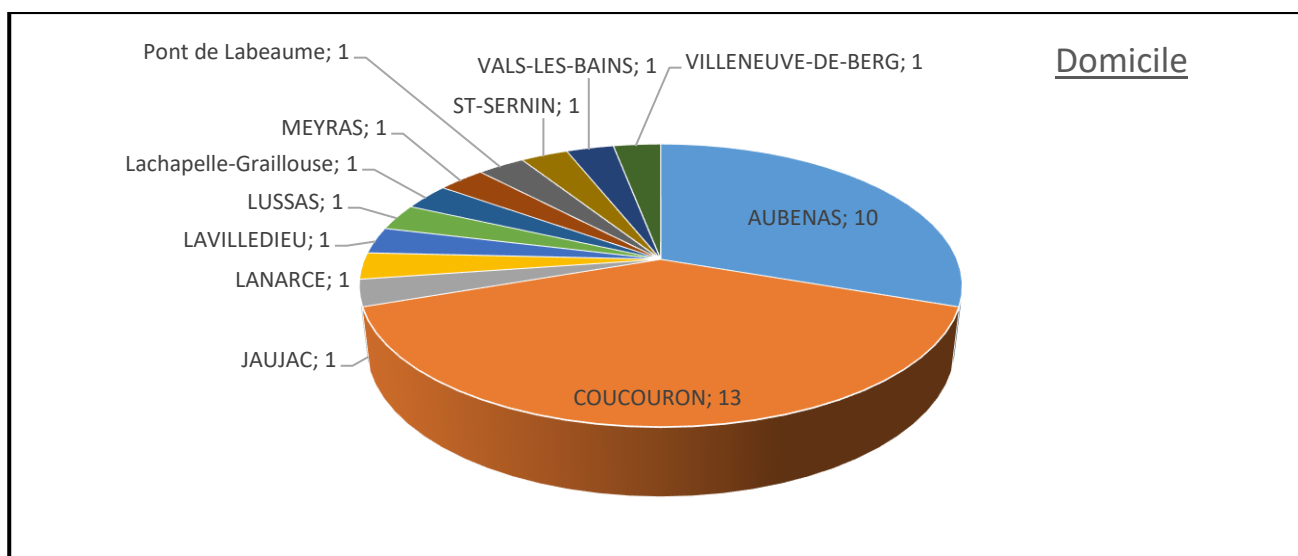
1) Type de handicap



Parmi les personnes accompagnées, 69 % souffrent d'handicap psychique souvent associé à une déficience intellectuelle. 9% des personnes suivies présentent des troubles moteurs, dus à un accident de la vie où une maladie.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».¹

3) Domicile des usagers

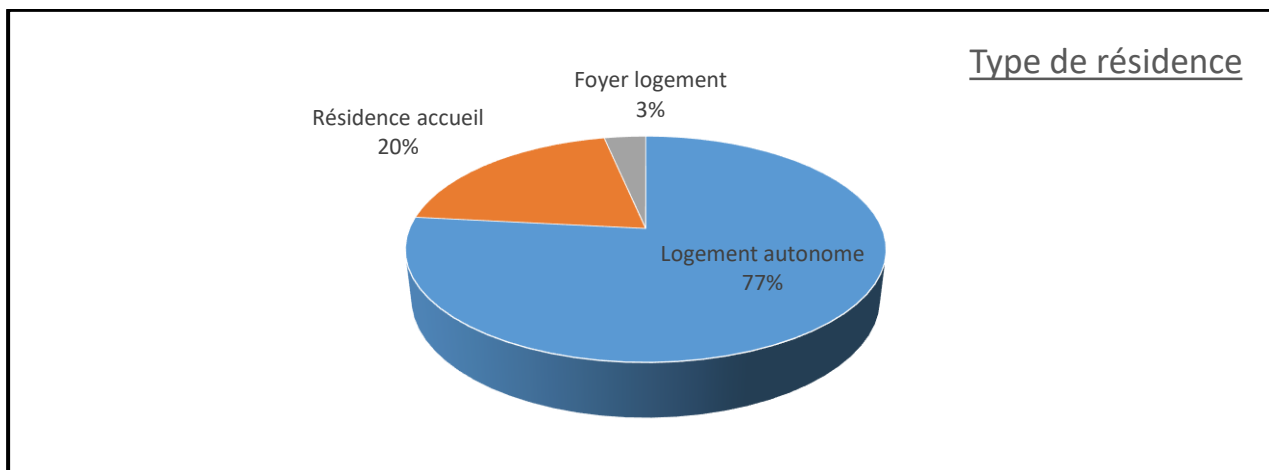


¹ Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

Sur l'année 2017, le SAVS est intervenu sur un très large territoire : allant du bassin de Berg et Coiron, au plateau de Coucourn en passant par le grand bassin albenassien et le territoire Ardèche des sources et volcans.

Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dits isolés.

4) Type de résidence

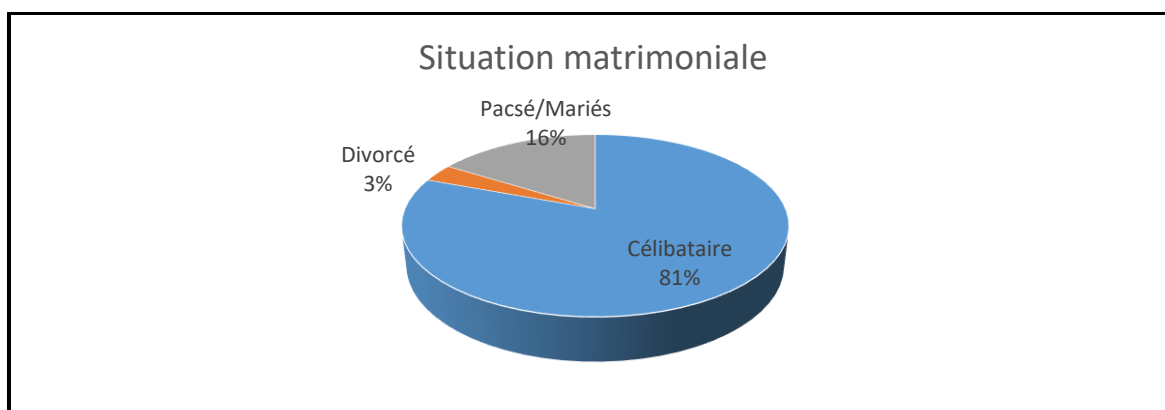


Une différence est notable entre le SAVS de Coucourn et le SAVS de Lavilledieu du fait de la proximité du SAVS avec la résidence accueil « Montarem. ... »

En 2017, une grande majorité des personnes accueillies était en logement autonome.

Le maintien dans le logement est un axe très important du travail en SAVS. C'est pourquoi on peut comptabiliser de nombreux rendez-vous à domicile pour ce public.

5) Situation matrimoniale



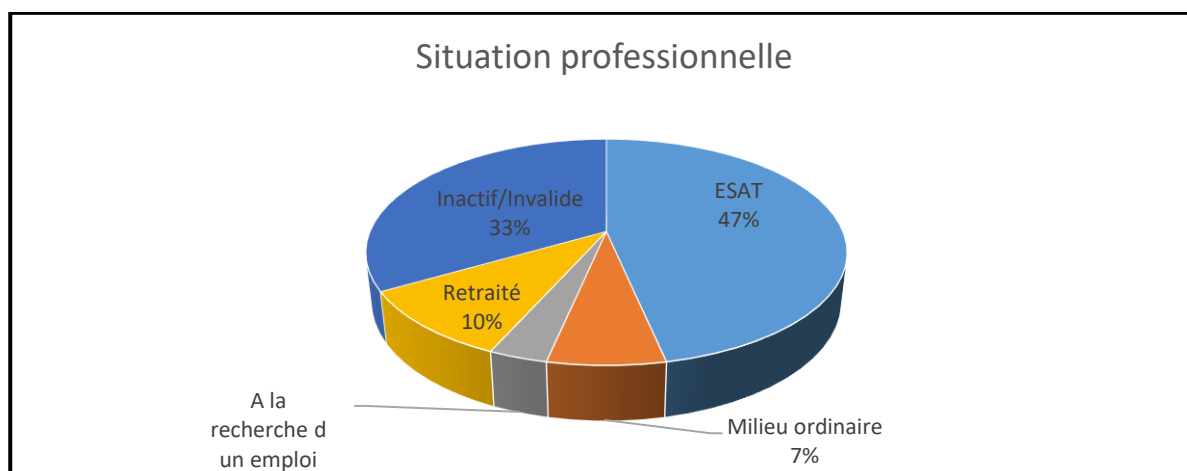
La situation est quasi identique sur les deux sites, avec une grande majorité de personnes célibataires.

En effet 7 personnes accompagnées en 2017 sont parents, dont 2 qui bénéficient d'un droit de garde sur le temps des week-ends et vacances scolaires.

Les parents dits « non gardiens » ont leurs enfants placés en famille d'accueil et bénéficient de visites médiatisées. Dans le contexte d'un placement, le rôle du SAVS est de maintenir le lien parents-enfant avec

les travailleurs sociaux tel que l'ASE. Quand les parents sont dits « gardiens », ils peuvent solliciter le SAVS concernant des questionnements liés à la parentalité ou de relais tel que la PMI.

6) Activité professionnelle

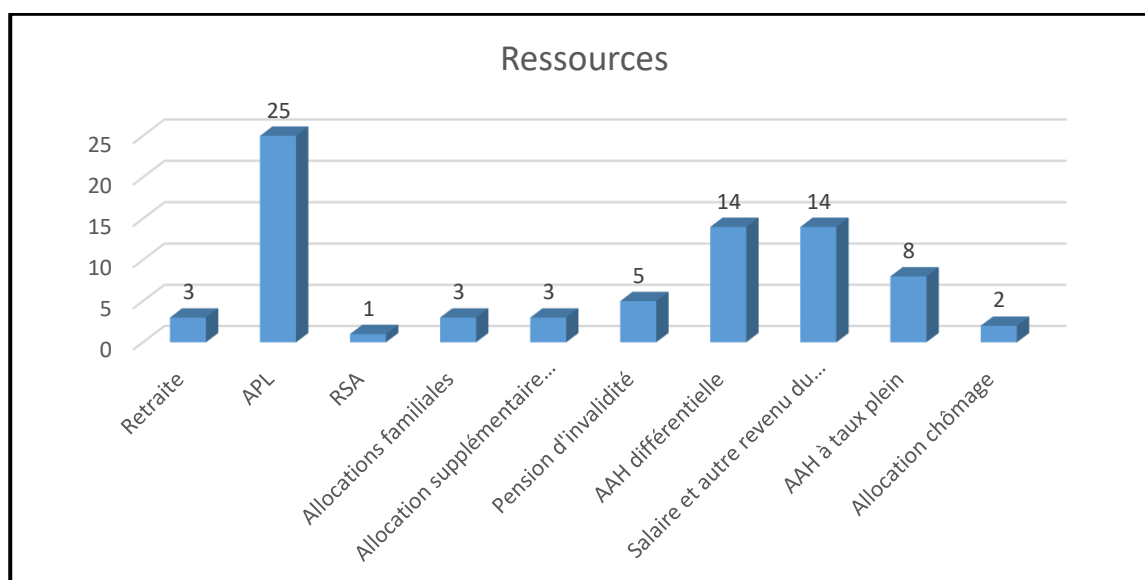


La présence nombreuse de personnes travaillant à l'ESAT est due à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifié et forcément plus sollicité. Certaines personnes travaillent à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatigabilité due au handicap.

Les personnes sans activités sont soit dans un projet d'accès au milieu protégé soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

Les plus jeunes se confrontent à la recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, avec toutes les difficultés sociétales que cela comprend.

7) Ressources :



Le salaire est bien souvent un salaire en ESAT, complété d'une AAH. Certains ayant connu une activité en milieu ordinaire perçoivent une pension d'invalidité. En ce qui concerne la retraite, les personnes en bénéficiant perçoivent le minimum vieillesse ASPA. Les personnes ayant un handicap reconnu à plus de 80% bénéficient de l'AAH à taux plein ou d'un complément d'AAH.

II - L'ACCOMPAGNEMENT

1) Origine de la demande d'admission

Sur Lavilledieu et Coucournon, de façon générale les demandes sont portées par le proche partenariat : MDPH, organisme gestionnaire de mesures de protection (ADSEA, ATRA, UDAF...), autre établissement médico-social (ADAPEI, BETHANIE...), MSA, CMS, CHRS.

Il y a aussi les familles qui parfois jouent un rôle dans l'orientation vers le service.

Le SAVS de l'A.P.A.T.P.H. est aujourd'hui reconnu comme un véritable partenaire de terrain.

2) Délai d'attente avant la prise en charge

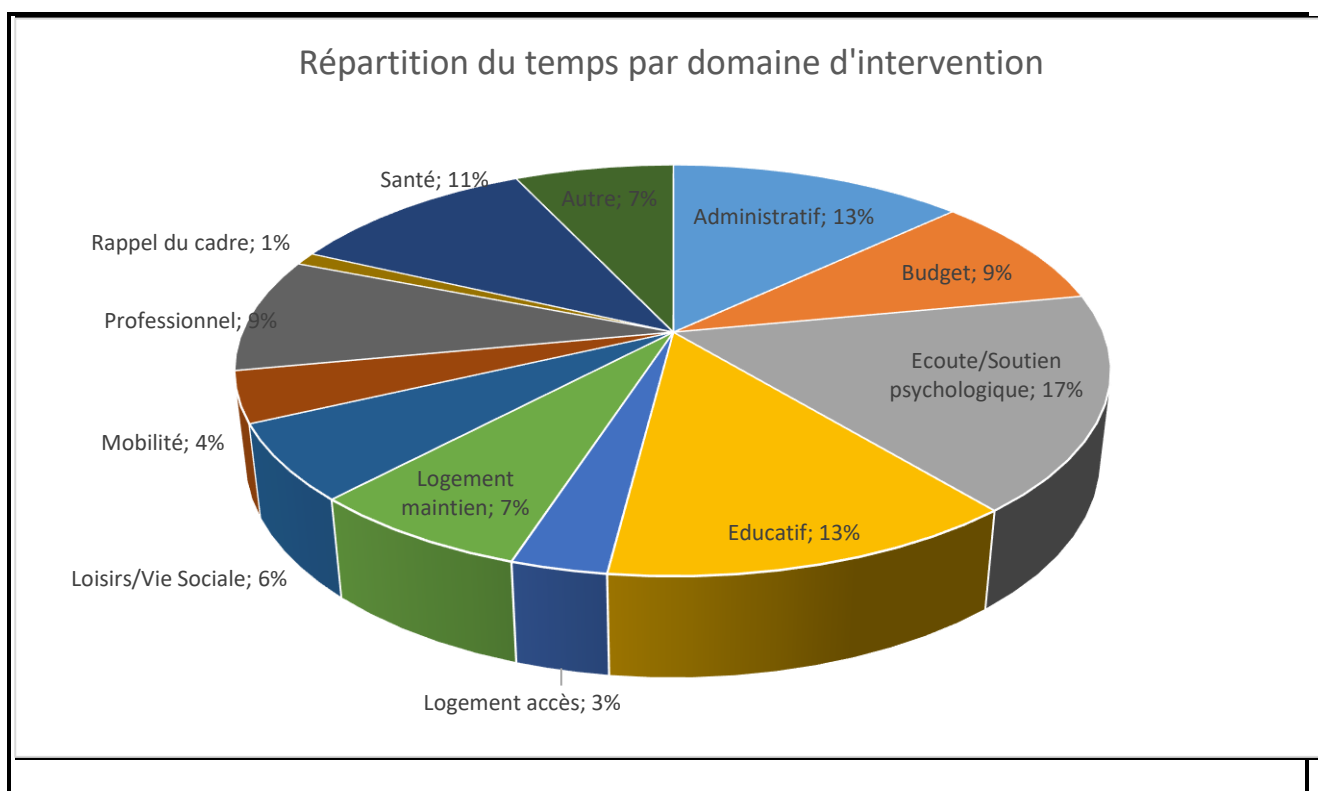
Pour une première demande le délai entre le dépôt de demande d'orientation en SAVS et la réponse est stable.

Le lien avec les travailleurs sociaux de la MDPH sont réguliers. A ce jour, il est difficile de faire passer des demandes en urgence, l'organisation interne à la MDPH nécessite un délai minimum de 2 mois et un délai moyen de 6 mois.

On peut noter que le délai d'attente entre le dépôt de candidature et l'entrée en SAVS reste important sur le site de Lavilledieu. Ceci étant dû aux besoins très nombreux sur le bassin, à une plus grande connaissance du SAVS sur le territoire et au nombre de places limitées dont nous sommes contraints.

Au 31 décembre 2017, 7 personnes (6 SAVS Lavilledieu et 1 SAVS Coucournon) étaient inscrites sur liste d'attente pour le SAVS. Elles sont en attente depuis en moyenne 10 mois.

3) Les domaines d'accompagnements



*L'écoute et le soutien psychologique représente 17% du temps passé auprès des usagers. Les personnes présentant une souffrance psychique alternent des périodes où les choses peuvent aller mieux et

des périodes plus difficiles où elles peuvent avoir besoin d'une présence, d'une écoute bienveillante. Même si le SAVS ne peut se soustraire à une prise en charge médicale.

*Les **démarches administratives** représentent 13% du temps passé dans le cadre de l'accompagnement des usagers. Il peut s'agir de l'aide au tri administratif, le traitement de démarches, l'accompagnement à la compréhension de courrier...

*Dans les 13% que représente l'éducatif, il s'agit d'accompagner les usagers dans les **apprentissages de la vie quotidienne**. Il peut s'agir d'un travail en lien avec les courses, l'alimentation, l'entretien du linge...

*La **santé** est un domaine qui représente 11%, il s'agit d'une aide à la prise de rendez-vous, une orientation vers le soin, un accompagnement physique au rendez-vous lorsque nécessaire. Il peut aussi être utile d'accompagner dans la compréhension du discours médical.

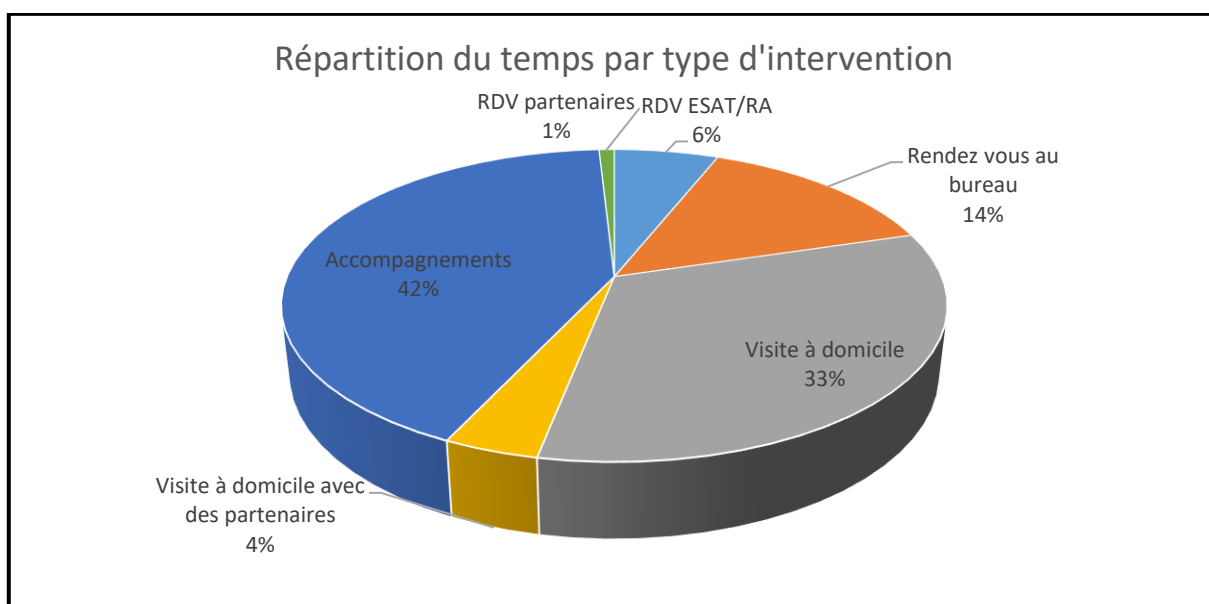
*L'accompagnement dans le **budget** représente 9% il s'agit le plus souvent d'une aide à la gestion du budget en lien avec le curateur, lorsqu'il y'en a un. Des rendez-vous communs peuvent être organisés. Lorsque nécessaire, un accompagnement pour la mise en place d'une protection peut être effectué.

*Les accompagnements en lien avec **l'insertion professionnelle** peuvent là aussi être en lien avec des partenaires : mission locale, MDPH, ESAT... certains des usagers ne sont pas en capacité d'accéder à l'emploi mais d'autre peuvent travailler en milieu protégé ou encore au milieu ordinaire.

*La **mobilité** est un axe qui représente 4%, il peut s'agir d'une aide à l'obtention du BSR, du code, du permis de conduire mais aussi à l'acquisition d'un moyen de transport individuel. L'accompagnement à l'utilisation des transports en commun peut se révéler difficile selon le secteur géographique d'habitation.

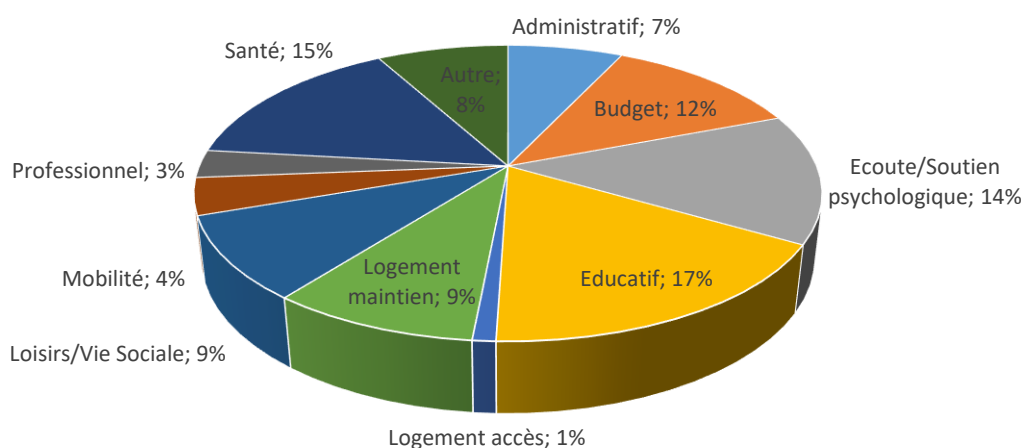
*Les **loisirs et la vie sociale** sont travaillés afin de permettre aux usagers du SAVS de sortir du domicile, d'accéder à de nouvelles activités, d'organiser des événements... Il est important de rappeler que la vie doit aussi être faite de moments agréables.

4) Les interventions



Les accompagnements à l'extérieur représentent 42% du temps des éducateurs pour 313 interventions sur l'année.

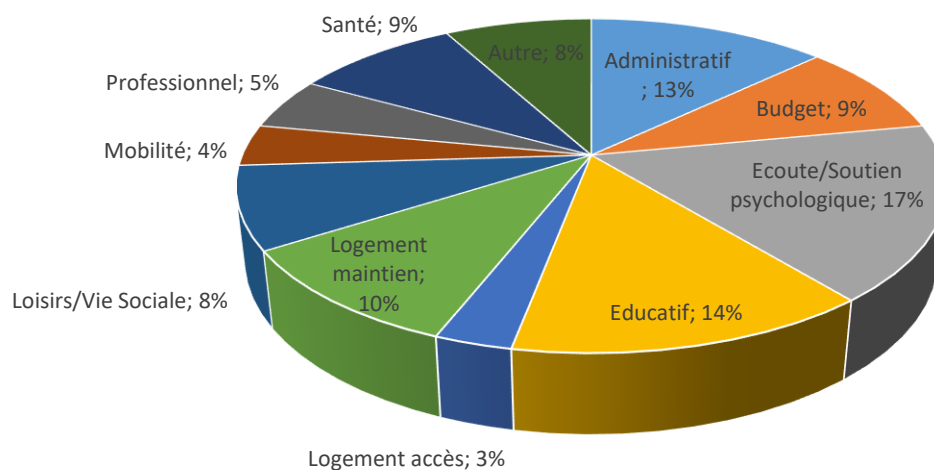
Répartition des accompagnements extérieurs selon les domaines



Les visites à domicile représentent 37% du temps consacré aux usagers. Sur l'année on dénombre 380 visites à domicile (33%) et 36 avec des partenaires (4%).

Il est indispensable d'organiser des visites à domicile, en effet le logement reflète parfois l'état psychologique dans lequel se trouve la personne. Afin d'apporter une aide pour développer une autonomie dans le quotidien, il est indispensable de s'inscrire dans celui-ci par l'intermédiaire de visites à domicile. Elles permettent de travailler le tri administratif, l'entretien du logement, l'alimentation, l'entretien du linge, la gestion énergétique...

Domaines abordés lors des VAD



Les rencontres au bureau sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...). Sur l'année 2017 on observe 502 rencontres au bureau avec une moyenne de 20 minutes ce qui permet d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire...

ACTIONS COLLECTIVES

Durant l'année 2017, 11 actions collectives ont été mises en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

Actions dites éducatives :

- Action éducative avec le SAVS sur « **l'armoire à pharmacie** » ;
- Actions éducatives animées par l'IREPS portant sur les « **compétences psychosociales** » pour le site de Coucournon et sur « **manger bouger** » pour le site de Lavilledieu. Ces actions ont démarré au dernier trimestre 2017 pour un groupe de 10 personnes à raison de 2h toutes les 2 à 3 semaines. Cette action est ouverte à l'ensemble des usagers du site : SAVS, ESAT et résidence accueil.

Actions dites de loisirs/culturel :

- Visite de l'usine HARIBO
- Sortie à fête de la musique qui a eu lieu à Coucournon
- Repas partagé avec le SAVS de Coucournon, le SAVS de Lavilledieu et la résidence accueil
- Rencontre avec le centre aéré de Coucournon pour une activité commune : Atelier cuisine. Les résidents ont préparé avec les enfants le goûter au centre aéré puis les enfants sont venus pour le goûter sur la résidence.
- Un loto a été organisé en juillet par l'ensemble des services de Coucournon.
- Sortie de Noël à Aubenas avec bowling

Action exceptionnelle : Séjour de 2 jours – Visite de Paris :

Au vu des bénéfices du LOTO qui a été organisé en 2016 et 2017, l'ensemble des membres des équipes encadrantes (RA, ESAT, SAVS) de Coucournon a proposé une sortie exceptionnelle : un séjour à PARIS. 14 usagers et 4 encadrants sont partis à PARIS au mois d'octobre sur deux jours. Les personnes ont été impliquées dans la préparation du voyage et ont apprécié ce séjour et les activités proposées : (Tour Eiffel, visite du musée Grévin et promenade en bateau mouche...). Ce séjour a été un des temps forts de l'année sur l'année 2017.

L'ESAT/RA :

Les rencontres dans le cadre de l'ESAT ou de la Résidence accueil peuvent parfois nous incomber car nous intervenons sur le site, sur l'année on en dénombre 290. Le plus souvent les rencontres dans le cadre de l'ESAT sont pour permettre une écoute, désamorcer une difficulté, soutenir dans des démarches administratives.

A Coucournon, lors de l'absence de l'hôte de la RA, le SAVS s'organise pour prendre le relais sur les éléments importants du quotidien.

Dans le cadre de l'ESAT, le travailleur social intervient sur les renouvellements MDPH (Bilan, dossier administratif). Il y a aussi l'accompagnement dans certaines démarches sociales pour des usagers ESAT qui n'ont pas de suivi SAVS ou de référent social.

5) Les partenaires

Les rencontres avec les partenaires sont nombreuses : 152 ; elles se font en présence ou non des usagers. Les partenaires principaux sont le CMP, les curateurs, la MDPH, la Mission locale, Cap Emploi, les ESAT extérieurs...

Les partenaires qui interviennent dans les situations connaissent souvent bien les usagers, certains ayant un long parcours auprès des différents services sociaux. On recense les mandataires judiciaires, le service de soin (CMP, médecin spécialiste), les assistantes sociales de secteur...

C'est important d'être en lien avec eux pour connaître certains éléments de la situation. Enfin cela permet de se rencontrer, d'échanger autour de la situation de la personne, de manière différente, de points de vue différents car nous n'accompagnons pas la personne dans les mêmes domaines et les mêmes conditions. De fait le travail est plus pertinent. Les usagers sont informés des échanges et sont parfois en demande de ce lien.

Le SAVS est aussi inscrit dans une participation active au réseau de santé mental du sud Ardèche, animé par l'IREPS.

Sur Coucournon, la commission d'admission et de suivi de la résidence accueil apporte beaucoup en termes de relation partenariale. Cette commission permet de réunir sur le territoire l'ensemble des professionnels concernés : directeur A.P.A.T.P.H., président A.P.A.T.P.H., hôte de la résidence, médecin psychiatre du CMP, DDCSPP, SAVS et professionnel référent du demandeur.

L'accompagnement de proximité permet de travailler en étroite collaboration avec un nombre important de partenaires. La conduite d'entretien à plusieurs, la participation à des réunions de coordination, les contacts téléphoniques/ mails sont des outils indispensables pour un accompagnement global auprès de la personne.

Du fait de l'éloignement géographique des partenaires, sur Coucournon nous utilisons beaucoup les mails et le téléphone.

III -LES MOYENS

1) Les professionnels

En 2017, sur le SAVS de Lavilledieu intervient 1 éducatrice spécialisée à temps complet. Sur le pôle de Coucournon, une conseillère en économie sociale familiale intervient à temps complet.

Des rencontres mensuelles ont lieu avec l'ensemble des équipes SAVS A.P.A.T.P.H.. Elles permettent d'échanger avec d'autres professionnels et d'éviter le plus possible l'isolement.

Aussi, la cheffe de service vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...). Elle intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement du SAVS.

2) Le bureau

Le bureau du SAVS de Lavilledieu est situé au même endroit que le siège social ainsi que le pôle administratif au 310 chemin des Roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT de Lavilledieu. Nous sommes, de ce fait très en lien avec eux car certaines personnes accompagnées par le SAVS travaillent également à l'ESAT.

Le SAVS de Coucournon est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la résidence accueil. Les bureaux sont excentrés du village. La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins.

3) Le véhicule

Le véhicule mis à disposition au SAVS est indispensable. Il permet d'accompagner les personnes lorsque cela se révèle nécessaire, de se rendre aux rencontres avec les collègues ou avec les partenaires.

L'hiver, la neige entraîne parfois des difficultés de circulation, ce qui peut être à l'origine de l'annulation ou du report de certaines rencontres.

Au cours de l'année 2017, il y a eu 22 129 km parcourus pour les rendez-vous à domicile, les accompagnements vers divers organismes, les rencontres de partenaires etc.... 14 641 km pour Lavilledieu et 7 488 km pour Coucouron. Ainsi, ces chiffres illustrent l'importance des trajets sur notre temps de travail.

4) Les rencontres internes

➤ Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS A.P.A.T.P.H. (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vu de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'usager.

➤ La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services adaptés.

➤ Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2017 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.

➤ Les **réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets et d'avoir une vision globale sur toutes les situations.

➤ Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS + cheffe de service. Sur l'année 2017 le SAVS a actualisé un ensemble de documents arrivant au terme des 5 ans.

Dans ce sens, il a été :

- Suivie une formation de 3 jours à la rédaction du projet de service : document à finaliser en 2018,
- Rédigé le document individuel de prise en charge (DIPC)
- Actualisés le livret accueil + règlement de fonctionnement
- Actualisés la procédure du projet personnalisé + document en lien avec la **nomenclature SERAFIN**

➤ Des **réunions transversales SAVS/RA/ESAT** ont lieu une par mois afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS et disposant d'un logement au sein de la résidence accueil et/ou travaillant en ESAT. Ces rencontres permettent d'assurer une cohérence et une continuité dans l'accompagnement à travers la coordination des interventions de chaque professionnel qui accompagne la personne.

5) Les rencontres externes / formations

En 2017, les intervenants SAVS ont pu participer à :

- Formation « **Accompagnement des usagers dans la démarche de prévention des cancers** » - ARS/ADAPEI
- Formation « **Information Education Financière** » - DDCSPP/Banque de France
- Formation « **Rédaction du projet de service** » - ACTIF

- Journée Formation SAVS – **Secret professionnel** - *Groupement SAVS Béthanie*
- **Sensibilisation à la santé mentale** - *IREPS/ Psycom*
- Conférence « **Prévention du suicide** » - *CLSM Valence*
- Conférence « **Travail et maladie psychique** » - *AHSM*

6) Informatisation du dossier

En 2017, le SAVS a fait l'acquisition d'un logiciel d'informatisation du dossier de l'utilisateur avec une gestion transversale entre services. L'objectif étant d'améliorer le coordination entre les services, d'améliorer la notion de parcours en plaçant l'utilisateur au centre des dispositif et le recueil des statistiques. Il permet aussi de se conformer à la législation, de conserver seulement les informations nécessaires et réglementaires. La mise en place de cet outil a nécessité du temps pour la prise en main et le remplissage des données.

En 2017, nous avons travaillé le contenu du projet de service afin qu'il puisse être validé en début d'année 2018.

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

- Finaliser le projet de service
- Mettre en place les DIPC
- Réaliser la 2^{ème} évaluation interne du service (échéance 2018)
- Améliorer la formation des professionnels (connaissance de la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques...).
- Continuer à développer le réseau partenarial en mettant l'accent sur le secteur du plateau ardéchois.

Service d'Accompagnement à la Vie sociale de PRIVAS

Rapport rédigé par Mmes Virginie GARNAUDIER, Anne-Laure BARTHEZ, Jane CAPEL HEUGUET

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), conformément au décret n°2005-223 du 11 mars 2005, a « **pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité** ».

Les actions du service reposent sur le développement de l'autonomie dans une notion d'apprentissage, de plaisir et de partage. L'idée étant que l'autonomie n'est pas un don que l'on a ou que l'on a eu, mais une capacité qui s'acquière en s'enracinant sur des compétences déjà acquises que l'on peut développer et partager avec d'autres.

L'enjeu est de redonner à la personne les moyens pour qu'elle devienne actrice de sa vie.

Cette approche, si elle place la personne au centre de son histoire, de son devenir, lui rappelle également ses droits et ses obligations.

Il s'adresse donc aux personnes en situation de handicap, de plus de 18 ans, ayant une orientation SAVS par la MDPH, et résidant sur le bassin privadois ou inscrites dans le dispositif Trajectoires 07.

Le SAVS A.P.A.T.P.H. dispose de 32 places. Elles sont réparties comme suit : 9 places sur le bassin privadois, 12 places sur le dispositif Trajectoires 07 et 11 places sur la résidence accueil. En termes de gestion, le cloisonnement des places en fonction de la nature de l'accompagnement peut être parfois contraignant.

I- LE PUBLIC

Les entrées :

On compte 7 entrées dont 2 sur le SAVS TRAJECTOIRES 07, 1 entrée sur le SAVS résidence accueil et 4 entrées sur le bassin. Les personnes ont été orientées vers le SAVS par différents partenaires : mandataires judiciaires, missions locales, centres hospitaliers, CHRS, résidence accueil.

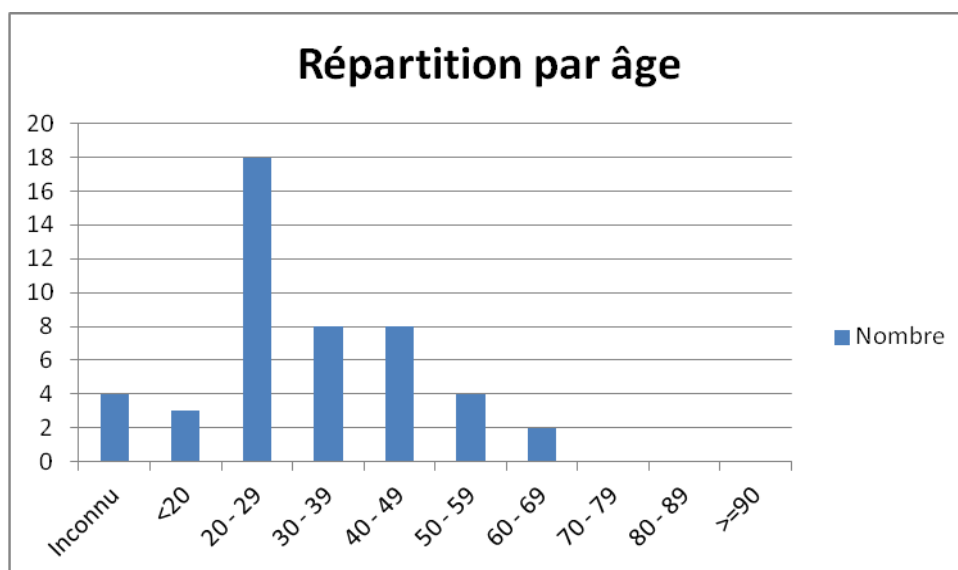
2 personnes sont entrées sur le SAVS en janvier 2017 suite à des sorties fin décembre 2016.

Les sorties :

5 personnes ont quitté le service :

- 1 personne a été réorientée vers un SAMSAH
- 1 personne suite à un déménagement vers un autre département
- 3 personnes n'exprimaient plus de besoin en termes d'accompagnement

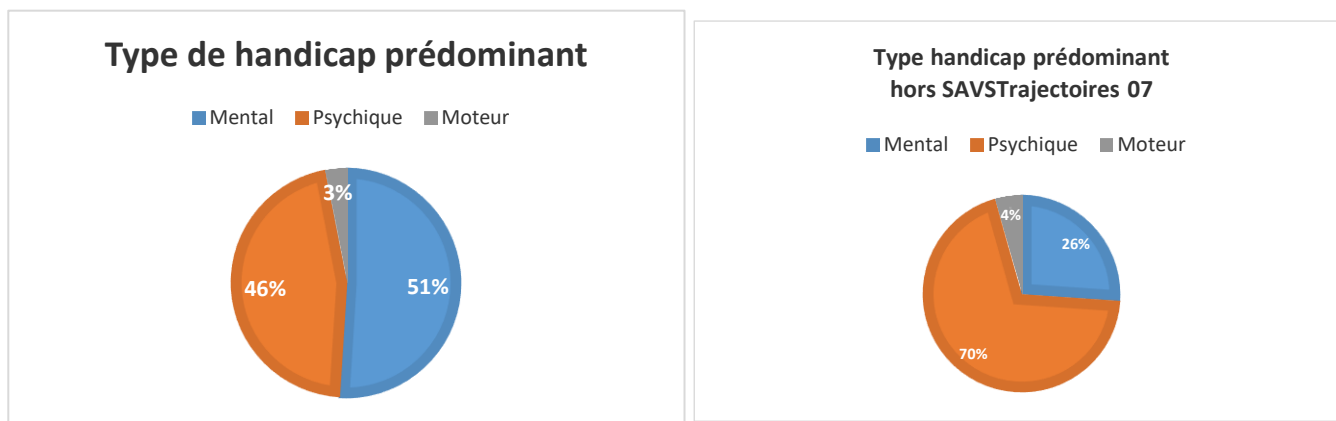
1/ Profil des usagers



En 2017, on a compté 15 femmes et 22 hommes accompagnés par le SAVS.

On peut observer qu'une majorité des personnes accompagnées sont âgées 20 à 29 ans soit 46%. Ce taux s'explique par le dispositif Trajectoire 07 dont la spécificité est d'accompagner les jeunes entre 18 et 30 ans. On observe un large panel d'âges pour les accompagnements sur la RA et le Bassin de Privas. En 2017, toutes les tranches d'âge sont quasiment représentées

2/ Type de handicap



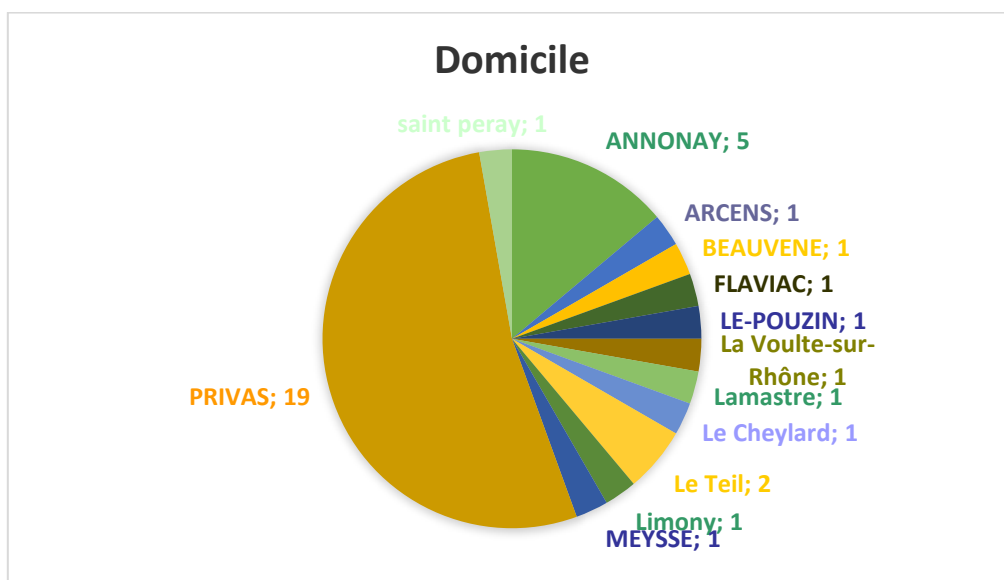
Plus de 51% des personnes accompagnées par le SAVS, soit 18 sur 37, présentent une déficience intellectuelle. Ceci s'explique par un plus grand turn-over d'entrées-sorties sur le dispositif Trajectoires 07.

Si l'on observe les répartitions hors SAVS Trajectoires 07, les proportions sont bien différentes. Les personnes souffrant de troubles psychiques représentent 70% du public accompagné.

Nous avons pu observer ces dernières années que nous accompagnions de plus en plus de personnes souffrant de troubles psychiques.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».²

3/ Domicile des usagers



On peut observer que 51%, soit 19 usagers, vivent sur le bassin privadois, lieu d'implantation du SAVS et de la résidence accueil.

² Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

L'intervention du SAVS bassin est réparti du Teil, à Privas et vallée du Rhône.

Le SAVS Trajectoires 07 vient étendre ce secteur jusqu'au nord de l'Ardèche en passant par le secteur des Boutières. Ce dispositif étant implanté sur le centre et le nord de l'Ardèche.

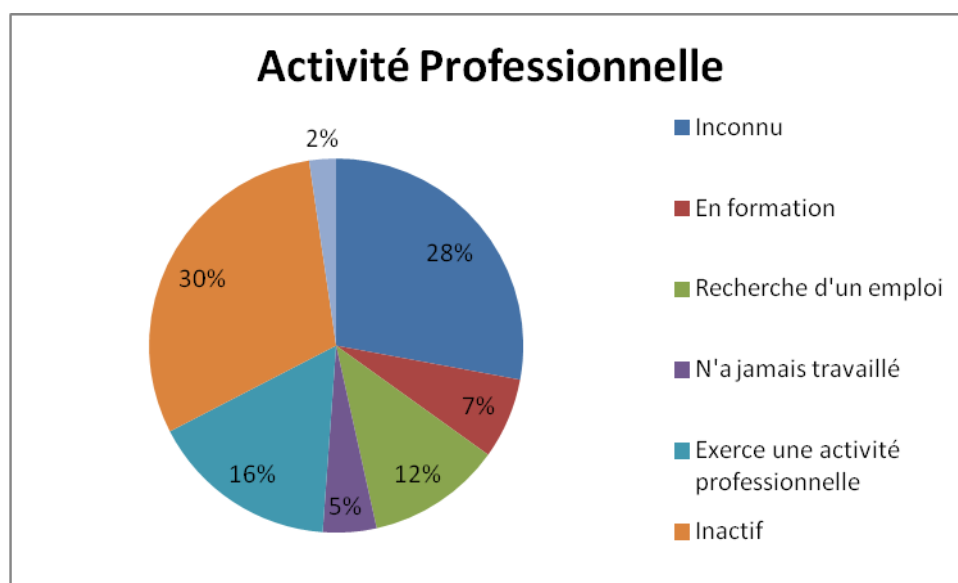
4/ Situation familiale et lieu de vie



Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la résidence accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs car sur la résidence accueil, les logements permettent d'accueillir uniquement des personnes seules. Et sur Trajectoires 07, il s'agit de jeunes adultes de 18 à 30, qui pour la plupart ne vivent pas en couple mais le plus souvent en famille.

Aussi, au fil des années, le SAVS accompagne de plus en plus de personnes ayant des enfants en bas âge. En 2017, on compte 6 personnes. Celles-ci demandent très souvent un soutien à la parentalité qui se réalise alors en lien avec les services de PMI.

5/ Activité professionnelle et ressources des usagers



Pour l'année 2016, 27 personnes accompagnées par le SAVS, étaient sans activité. Nous constatons une diminution du taux de non activité par rapport à l'année précédente due notamment à un accompagnement plus important du SAVS vers l'insertion professionnelle. Nous constatons que 20% des personnes accompagnées exercent une activité professionnelle.

Les ressources des usagers sont les suivantes :

- une majorité, plus précisément 17 personnes, perçoivent l'AAH
- 4 personnes ont un salaire (CDI, CUI, apprentissage)
- 1 personne perçoit le RSA
- 1 personne perçoit une pension d'invalidité
- 2 personnes ont le chômage
- 4 personnes sont sans ressources. Ceci concerne les jeunes accompagnés par Trajectoires 07 qui sont soutenus financièrement et hébergés par leur famille.

II - LES MOYENS

1 / Le personnel

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation conseillères en économie sociale et familiale et 0.80 ETP de formation éducatrice spécialisée.

Aussi, la cheffe de service vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...). Elle intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement du SAVS.

Le service a eu quelques mouvements de personnel liée à des congés maternités et des congés parentaux à temps complet et à temps partiels.

Ces mouvements de personnels ont plutôt été bien acceptés par les usagers. Toutefois ils induisent des pertes de repères et cela a des conséquences sur leur stabilité. En connaissance de ceci, chaque départ et chaque retour a été préparé et anticipé.

2 / Les locaux

Le bureau principal du SAVS se situe au pôle social de l'A.P.A.T.P.H. 1 rue André Philip – 07000 PRIVAS.

Ces locaux se situent à côté de la résidence accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet pédagogique de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers se passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

En 2017 les différentes conventions ont été renouvelées, notamment avec l'IME d'Annonay qui met à disposition un bureau le lundi ; le SESSAD d'Annonay qui met un bureau à disposition le vendredi. Une convention a également été passée avec le centre médico social de Guilhaud Granges, afin de pouvoir recevoir les jeunes de ces secteurs et accompagnés par le dispositif Trajectoires 07. De plus un travail en partenariat avec le site de proximité de St Martin de Valamas, nous permet de pouvoir recevoir les jeunes sur place.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, soit dans les locaux du SAVS, soit au domicile de la personne, soit par des accompagnements sur l'extérieur.

3 / Les supports/outils

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présenté la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires.
- Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins et attentes et le projet de service. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit, non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.
- Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administrative et technique) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

- Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

➤ Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : *« Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle. La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »*

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueillent de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

- Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'usager ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.

- Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

- L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

4 / Les Rencontres SAVS

- Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS A.P.A.T.P.H. (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.
- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services adaptés.
- Les **réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2017 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.
- Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS + cheffe de service. Sur l'année 2017 le SAVS a actualisé l'ensemble de documents arrivant au terme des 5 ans.
Dans ce sens, il a été :
 - Suivie une formation de 3 jours à la rédaction du projet de service > document à finalisé en 2018,
 - Rédigé le Document individuel de prise en charge (DIPC)
 - Actualisés le livret accueil + règlement de fonctionnement
 - Actualisés la procédure du projet personnalisé + document en lien avec la **nomenclature SERAFIN**
- Des **réunions SAVS/RA** ont lieu une fois toutes les semaines afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS.
- Les **réunions Validation des Projets** ont lieux une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets et d'avoir une vision globale sur toutes les situations.
-

5/ Les partenaires

Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « *l'autonomie et l'insertion dans la cité* », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

IV - L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

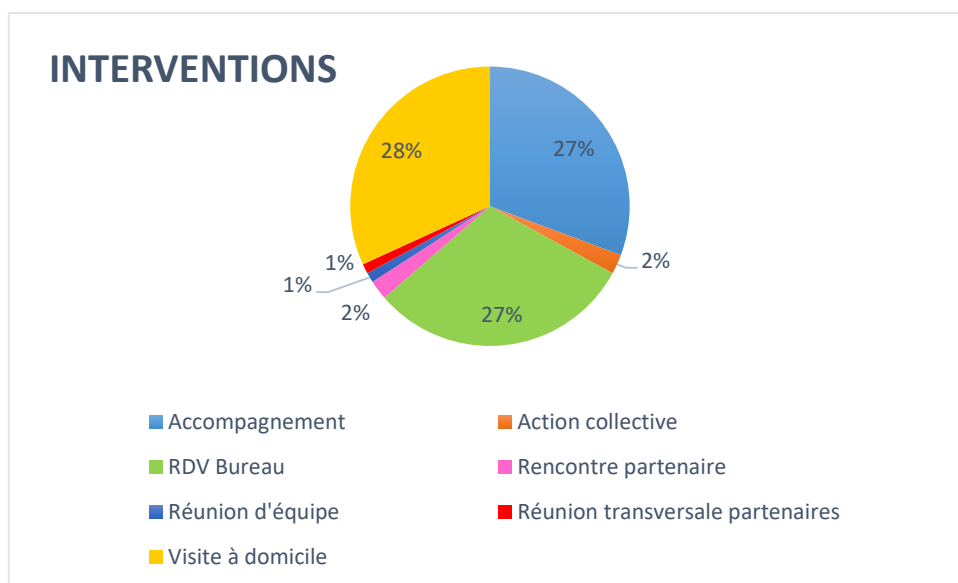
A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

1/ Les interventions



a/ Les visites à domicile (V.A.D.)

La visite à domicile représente 28% des interventions auprès des usagers. Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps le domicile « *donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale.* »³

« *La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. A tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet.* »⁴

De ce fait les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « *dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité.* »⁵

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne ? Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

« *Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser.* »⁶

b/ Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 27% de l'accompagnement. Ce pourcentage est en diminution et s'explique de deux façons :

- malgré la proximité des bureaux du SAVS avec la résidence accueil les professionnels ont besoin de se rendre au domicile des personnes pour travailler dans un premier temps, le maintien dans le logement et l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Pour les professionnels, appréhender l'état du logement permet de prendre en compte l'état psychique de la personne.

- Les jeunes accompagnés par Trajectoires 07 sont de plus en plus dans une dynamique d'accéder à un logement autonome ou vivent déjà en logement autonome.

c/ Les accompagnements

Le SAVS réalise aussi des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation transports, visite entreprise, etc) ce qui représente 27% des interventions. Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

d/ Les actions collectives

Durant l'année 2017, 10 actions collectives ont été mises en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

De plus, cette année nous avons choisi de dissocier SAVS bassin/résidence accueil et SAVS Trajectoires 07. En effet, le public Trajectoires 07 est un public beaucoup plus jeune (18-30ans) avec des problématiques différentes de celle du public SAVS bassin/résidence accueil.

→ Actions collectives avec les jeunes du dispositif Trajectoires 07 :

Février 2017 : « **Mondial des métiers à Lyon** » Participation de 6 personnes.

Juillet 2017 Saint Nazaire en Royan : « **Bateau à Roue et Jardins des Fontaines Pétrifiantes** » Participation de 7 personnes

³ 27Elian Djaoui Intervenir à domicile Edition ENSP année 2004 p15

⁴ 39Jean-Paul Lanquetin et Philippe Quinet Santé mentale 170 septembre 2012 page 61

⁵ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

⁶ Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

→ Actions collectives avec les personnes du SAVS bassin/SAVS résidence accueil :

Janvier 2017 : « **Apéro Cocktail** » mis en place par les élèves moniteurs/éducateurs du centre de formation Notre Dame de Privas.

De avril à juillet 2017 : avec l'intervention de l'IREPS, trois actions éducatives ont été mises en place avec comme sujet : « **Apéro Bien-Etre** », « **L'alimentation n'en faisons pas tout un plat** », « **Relation amoureuse, médias, société** »

Avril 2017 : Action éducative et citoyenne « **A voté** » avec 6 participants

Juin 2017 : Sortie collective « **Seaquarium** » au Grau du Roi avec 7 participants.

Août 2017 : Sortie collective « **Un détour à la rivière** » à Lya avec 5 participants.

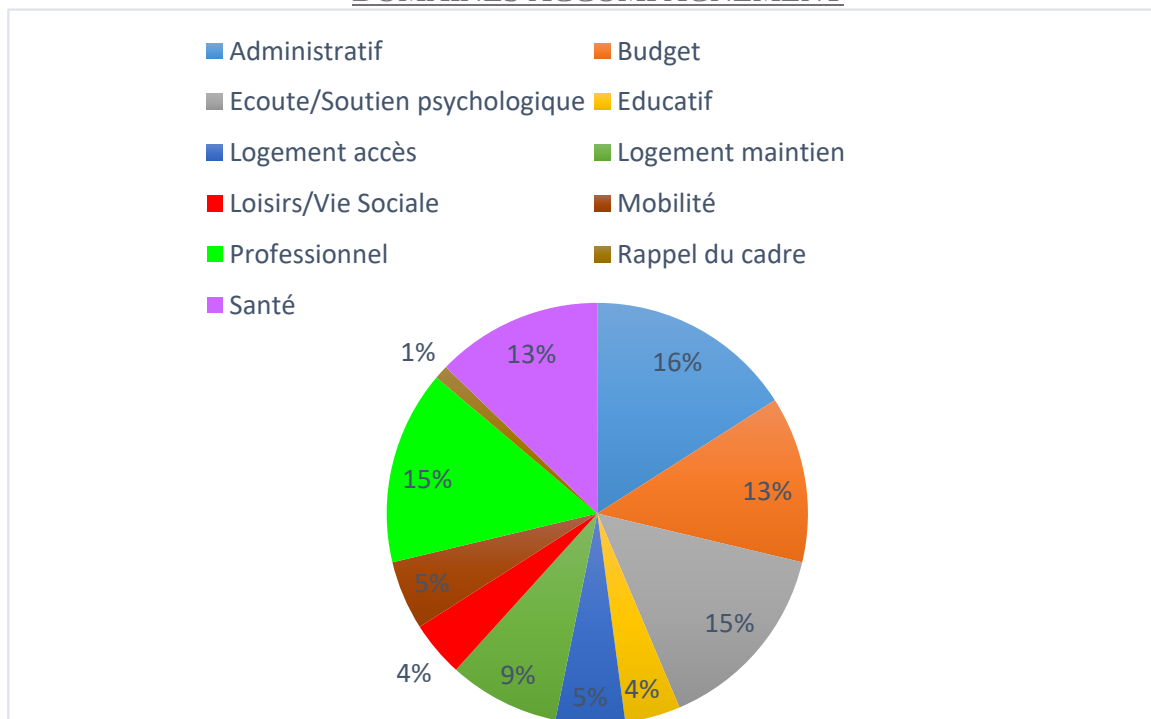
Septembre 2017 : Sortie collective « **Pont du Diable** » à Thueys avec 5 participants.

Octobre 2017 : Action éducative « **Vivre ensemble** » avec 5 Participants.

Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration de perspectives d'intervention pour les actions collectives afin qu'elles aient du sens. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/ d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ses actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer suite à une action collective.

2/ Les domaines d'accompagnement

DOMAINES ACCOMPAGNEMENT



Le SAVS peut intervenir sur 11 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'usager sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une VAD par semaine, voire tous les 15 jours.

Observation des différents axes d'accompagnement :

➤ **Santé :**

Cet axe représente 13% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées dans le cadre de la résidence accueil ou sur le SAVS bassin, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin, faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi. Auprès des jeunes du dispositif Trajectoires 07, il s'agit de les accompagner à construire au sein de leur territoire de vie un réseau santé de proximité.

➤ **Gestion administrative :**

Elle représente 16% des accompagnements.

L'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- le soutien à la rédaction de courrier ;
- l'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Logement (accès et maintien) :**

↳ L'accès : 5%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- partir de l'hébergement familial,
- évolution du handicap,
- environnement malsain,
- procédure d'expulsion,
- logement indécent,
- départ de la résidence accueil

↳ Le maintien : 9%

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide ménagère, société de déménagement, électricien...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la référente du pôle logement.

➤ **Gestion du budget**

L'aide à la gestion du budget représente 13% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2017, 44% des personnes bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons une diminution des personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes (jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07) qui n'ont pas de ressources ou dont les parents gèrent avec eux ou encore sont en capacité de gérer leur budget.

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ **Insertion professionnelle**

Pour l'année 2017, 15% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle. Cette situation s'explique notamment par le fait que beaucoup de personnes qui ont été suivies par le SAVS le sont aussi par le dispositif Trajectoires 07. Ce dernier est coordonné avec une chargée en insertion professionnelle qui prend le relais sur l'accompagnement du volet professionnel (accès emploi durable, formation, stages, etc).

Sur le SAVS bassin, le SAVS peut avoir pour rôle d'aider la personne à se projeter vers une insertion professionnelle. Cela peut se traduire par un accompagnement vers des structures d'insertion professionnelle tel que Pôle Emploi, Cap Emploi, les missions locales. Cela peut aussi être un accompagnement vers les ESAT.

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne :**

Ce domaine représente 6 %, de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente la moitié de l'aide éducative apportée.

➤ **Socialisation :**

Cet axe représente 3% des accompagnements.

Malgré le fait que le SAVS accompagne en grande majorité des jeunes, on peut constater que beaucoup d'entre eux ont très peu de liens sociaux en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont eu un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée. A l'âge adulte, vers 18-21 ans, ces prises en charge se terminent. Sans diplôme, ils n'arrivent pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent.

Aussi, on peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public handicapé psychique la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles,
- l'accès à la culture,
- le travail autour de la citoyenneté,
- l'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ **Mobilité**

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement important (6 %). Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

IV - LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR

- ↳ Mettre en place les DIPC
- ↳ Finaliser le projet de service
- ↳ Réaliser la 2^{ème} évaluation interne du service (échéance 2018)
- ↳ Améliorer la formation des professionnels (connaissance de la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques...).
- ↳ Continuer à développer le réseau partenarial
- ↳ Continuer les actions et sorties collectives qui sont des temps informels permettant de travailler le lien avec la personne et de renforcer les axes d'accompagnement travaillé en entretien individuel.

Service d'Accompagnement à la Vie sociale GROUPEMENT 07

Rapport rédigé par Mmes Céline BLANC, Jane CAPEL HEUGUET

INTRODUCTION

Le service d'accompagnement a pour objectif d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes en situation de handicap, issues du milieu ordinaire ou protégé, en situation de travail ou non. L'objectif est de favoriser leur autonomie de vie. Les éducateurs interviennent dans le quotidien des personnes. Tous les domaines du quotidien peuvent être abordés : logement, santé, insertion professionnelle, mobilité, liens familiaux... Les besoins, les objectifs et les moyens mis en place sont détaillés pour chaque usager dans un projet personnalisé, rédigé avec le bénéficiaire pour une durée d'un an.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la CDAPH. Les orientations, leur durée sont décidées après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil départemental du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

A ce jour le SAVS 07 de l'A.P.A.T.P.H. dispose de 3 places financées par le Conseil départemental. Sur l'année 2017 le SAVS a réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 100%.

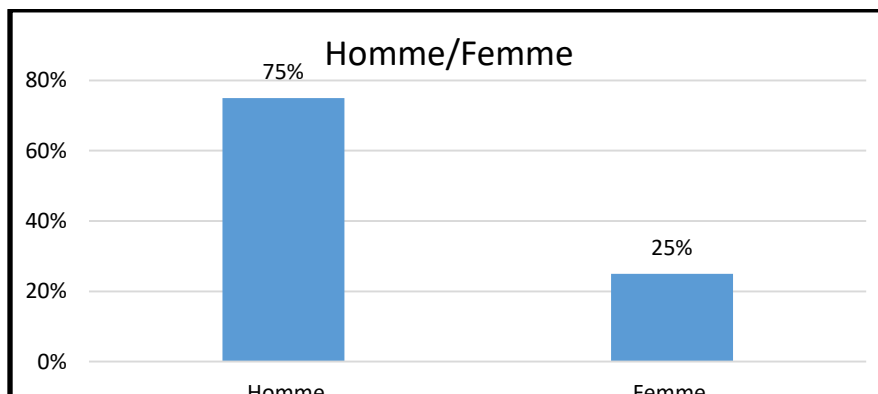
Sur l'année 2017 on comptabilise 4 personnes accueillies.

L'adhésion de la personne est un élément incontournable de la prise en charge dans le cadre de notre mission et c'est à cette condition que l'accompagnement prend tout son sens et permet à l'usager d'être au cœur du dispositif, d'être acteur de son projet de vie.

I - LE PUBLIC

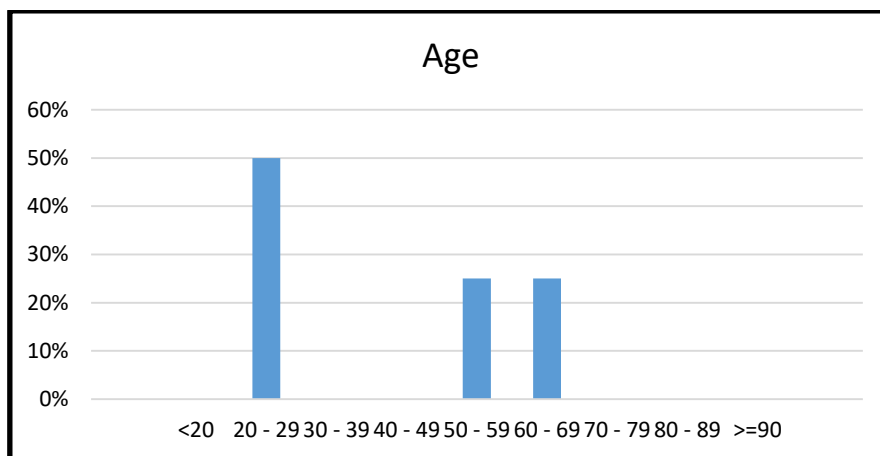
Les statistiques suivantes prendront en compte 4 personnes accueillies au SAVS 07 A.P.A.T.P.H.

8) Sexe des usagers



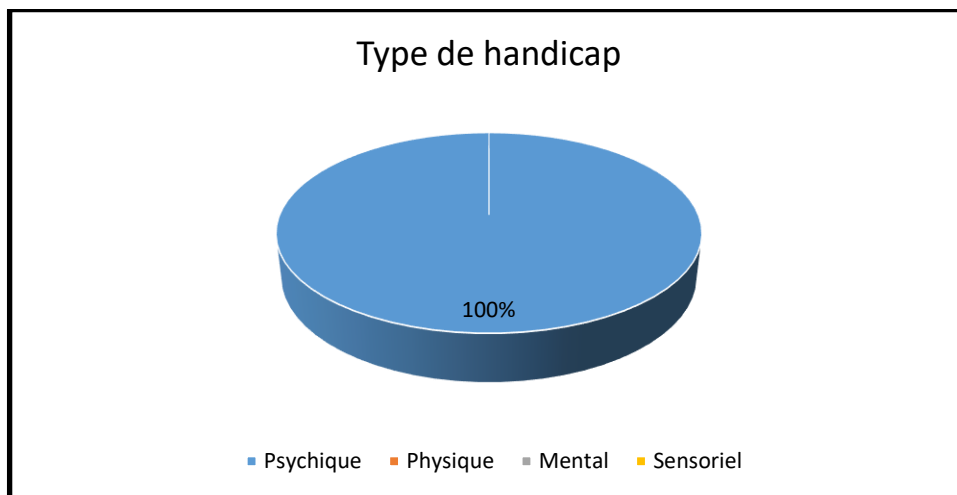
Trois des quatre personnes accueillies dans le cadre du groupement SAVS sont des hommes. Il y a eu une entrée après la sortie d'un usager ayant acquis un niveau d'autonomie suffisant. Deux renouvellements ont été validés par la MDPH pour un an, les renouvellements sont à nouveau en cours.

1) Age des usagers



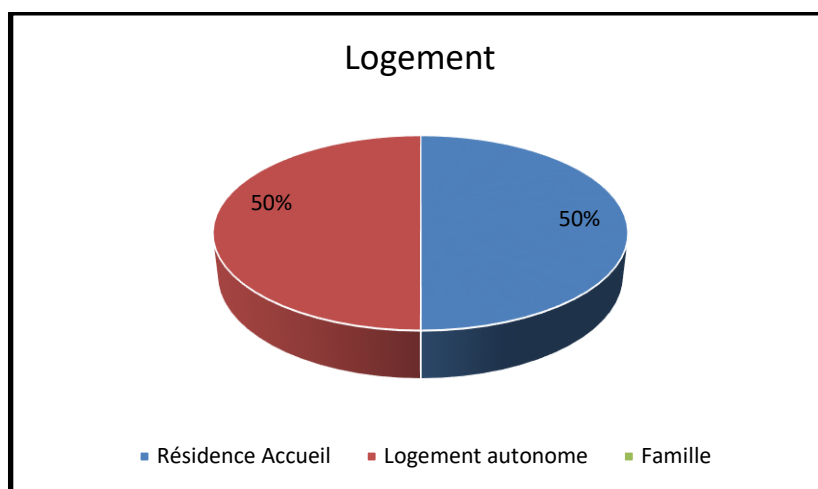
Les projets de vie et les accompagnements par le SAVS varient en fonction de l'âge. Pour les plus jeunes, le travail du SAVS représente un réel accès à l'autonomie dans tous les domaines du quotidien : logement, emploi, mobilité... pour les plus âgés il s'agit plus souvent d'accompagnement au maintien de l'autonomie dans le logement, en matière de santé...

2) Type de Handicap



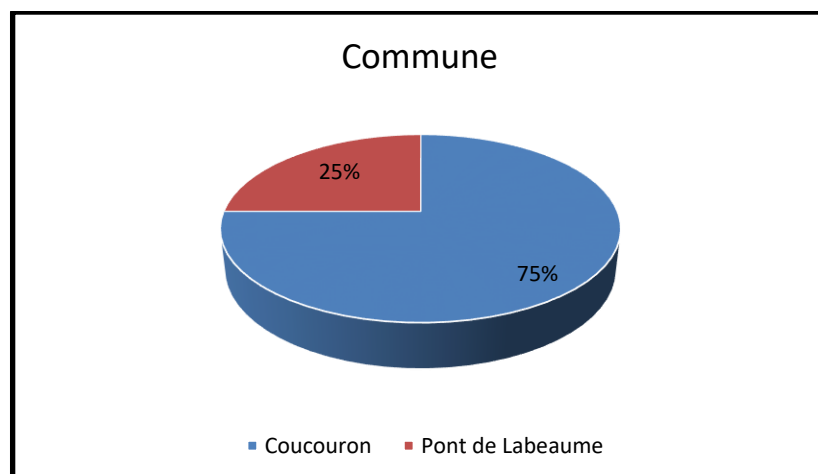
100% des personnes accompagnées sont en souffrance psychique mais seulement la moitié d'entre elles bénéficient d'un accompagnement médical adapté.

3) Domicile des usagers



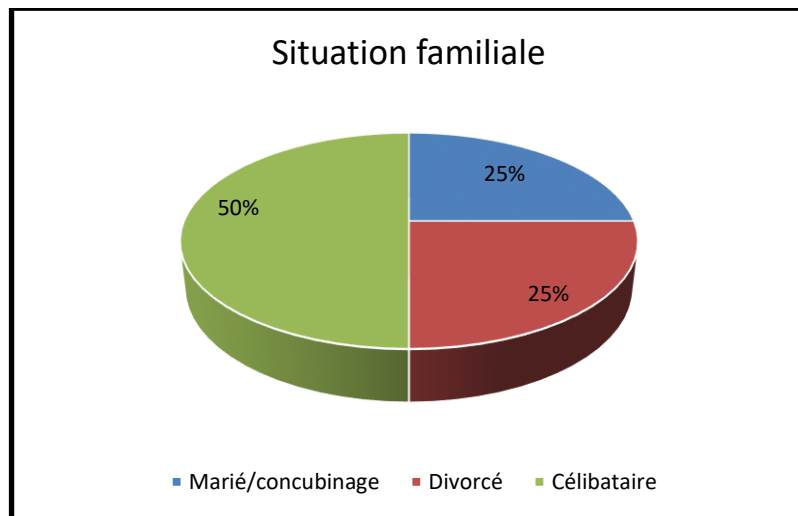
50% des personnes accompagnées sont en résidence accueil dont une avec un projet de départ en 2018.

50% sont en logement autonome, une personne y a accédé avec le soutien du SAVS.



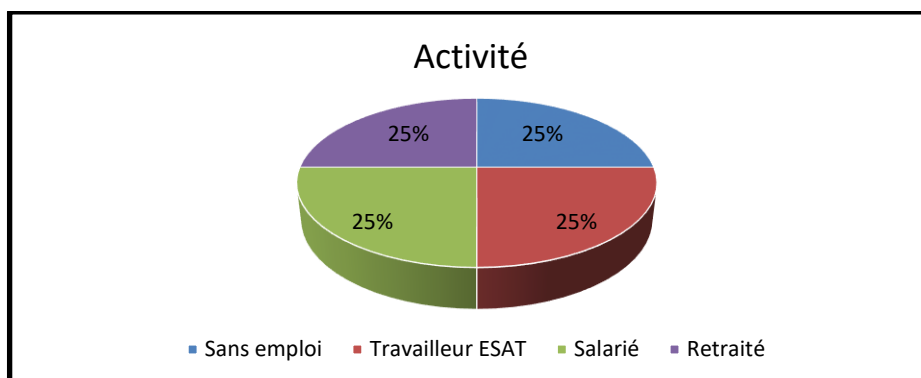
75% des personnes accompagnées au cours de l'année vivent sur la commune de Coucournon, à proximité du bureau du SAVS. 1 personne vit à Pont de Labeaume.

4) Situation familiale



Une personne est divorcée depuis de nombreuses années. Une personne vit en couple et devrait se marier en 2018. Deux personnes sont célibataires. Chacun vit seul dans son logement.

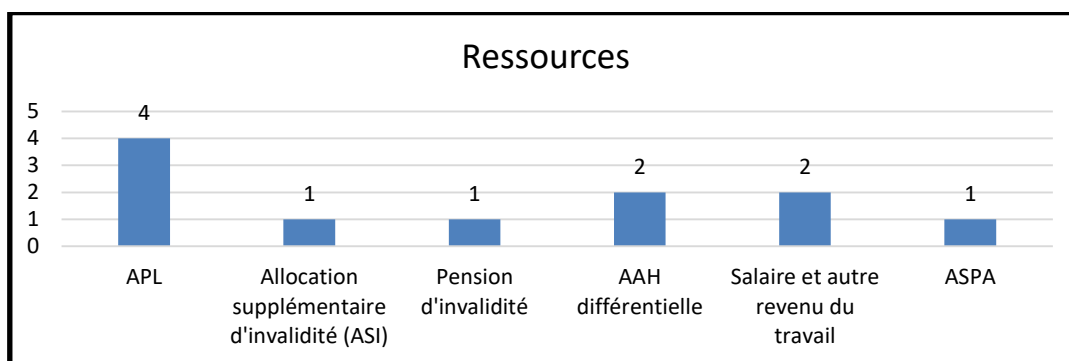
5) Activité professionnelle



1 personne est en ESAT à temps complet et 1 travaille en milieu ordinaire, il est donc nécessaire d'adapter les horaires des rendez-vous.

Un usager est en invalidité et n'a pas de projet professionnel, la dernière personne est en retraite depuis quelques mois.

6) Ressources



Au vu de l'activité professionnelle de certains, ils perçoivent un salaire (ou une rémunération garantie en ESAT), un homme est à la retraite.

Tous perçoivent l'APL car chacun est locataire de son logement.

L'ASI se cumule à la pension d'invalidité.

II - L'ACCOMPAGNEMENT

1) Origine de la demande d'admission

De façon générale les demandes sont portées par le proche partenariat : MDPH, organisme gestionnaire de mesures de protection (ADSEA, ATRA...), autre établissement médico-social (ADAPEI, BETHANIE...), MSA, Conseil départemental

2) Les rencontres

Au vu de la proximité de certaines personnes avec le bureau du SAVS (3 vivent à moins de 500m), il leur est facile de rencontrer le travailleur social du SAVS au bureau.

Il y'a aussi des visites à domicile dans le cadre du maintien dans le logement, l'administratif...

Il est souvent nécessaire de réaliser des accompagnements à l'extérieur, car les personnes accompagnées sont isolées géographiquement et éloignées des services administratifs, des associations, des services de santé... De plus la mobilité y est difficile : absence de transport en commun, l'accès au service du conseil départemental « Accès 7 » est accessible à deux des personnes (sous conditions) mais cela reste difficile pour elles.

3) Les partenaires

Les partenaires qui interviennent dans les situations connaissent bien les usagers, il arrive même qu'ils les connaissent depuis plus longtemps que le SAVS. C'est important d'être en lien avec eux pour avoir certains éléments de la situation. Enfin cela permet de se rencontrer, d'échanger autour de la situation de la personne, de manière différente, de point de vue différent car nous n'accompagnons pas la personne sur les mêmes domaines.

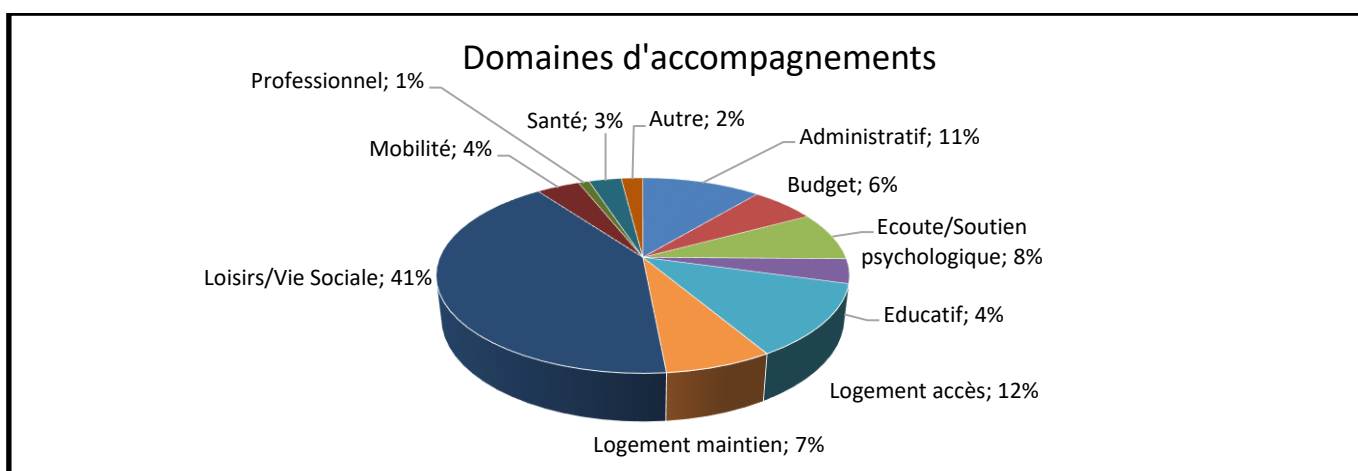
Ceci nous permet donc d'avoir des connaissances plus pointues de la personne. Et ainsi d'avoir quelquefois des réajustements nécessaires pour la mise en place d'un travail d'accompagnement plus pertinent.

L'accompagnement de proximité permet de travailler en étroite collaboration avec un nombre important de partenaires. La conduite d'entretien à plusieurs, la participation à des réunions de coordination, les contacts téléphoniques/ mails sont des outils indispensables pour un accompagnement global auprès de la personne.

Les familles ont parfois un rôle important d'autant plus lorsqu'elles sont en demande de l'accompagnement.

Les organismes de tutelles sont aussi des partenaires de terrain : ADSEA, UDAF...

4) Les domaines d'accompagnements



Les domaines d'accompagnements sont représentés en terme de pourcentage du temps passé auprès des usagers dans le cadre des RDV bureau, VAD, accompagnements, courriers, entretiens téléphoniques...

Cette année le loisir et la vie sociale sont des axes de soutien très développés, ce qui s'explique par le soutien dans l'organisation du mariage d'un des usagers mais aussi par la durée d'accompagnement. Après de longues périodes d'accompagnements, l'autonomie se développe sur les aspects de gestion du quotidien. Il est important d'envisager l'accès aux loisirs, la création de lien social...

L'accès au logement est un axe de travail en particulier pour deux des personnes accompagnées. Une vivait au domicile familial et a intégré son premier logement autonome et une personne a pour projet de quitter la résidence accueil.

Le maintien dans le logement : apprentissage des tâches du quotidien, gestion de l'énergie... sont régulièrement travaillés avec le soutien du SAVS.

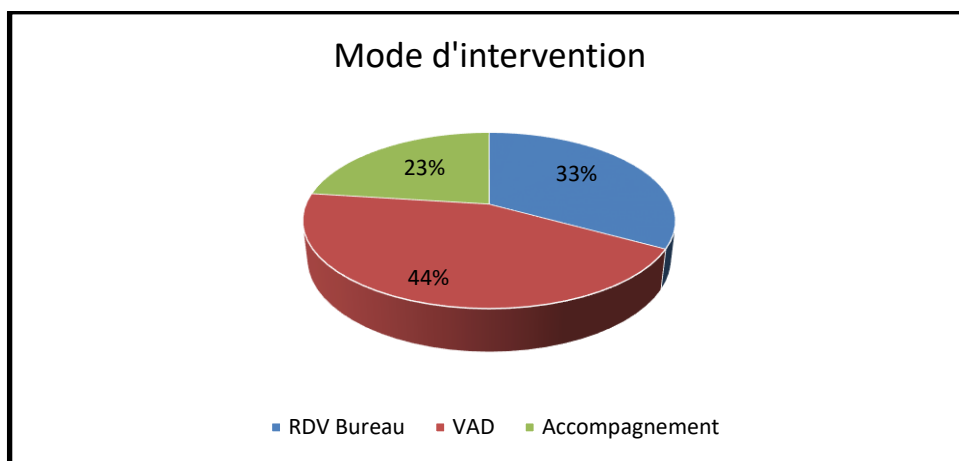
Les démarches administratives sont aussi un axe important de travail : accès aux droits, aide à la rédaction de courriers...

Au vu des pathologies, le travailleur social du SAVS est souvent là pour écouter et soutenir les usagers, il est parfois nécessaire de les réorienter sur des professionnels de santé.

Le budget est travaillé en lien avec les mesures de curatelles lorsqu'elles existent, parfois le SAVS accompagne vers l'acceptation et la mise en place de mesure. La gestion de l'argent est régulièrement

abordée, que ce soit dans la globalité du budget ou dans la gestion des demandes d'argent exceptionnelles.

Deux des personnes accompagnées ont pour projet d'obtenir le permis de conduire afin d'être plus autonomes dans leur déplacement.



Pour les personnes accompagnées au cours de l'année 2017, on recense
3 626 km parcourus pour se rendre en VAD ou dans le cadre d'accompagnements extérieurs.

27 RDV bureau

36 visites à domicile

19 accompagnements

23 échanges téléphoniques avec des partenaires

12 échanges téléphoniques avec des usagers

ACTIONS COLLECTIVES proposées à tous les usagers SAVS :

A Coucouron, les accompagnements et actions collectives sont réalisés en lien avec la résidence accueil. Durant l'année 2017, 11 actions ont été mises en place.

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

Actions dites éducatives :

*Action éducative avec le SAVS sur « **l'armoire à pharmacie** » ;

*Actions éducatives animées par l'IREPS portant sur les « **compétences psychosociales** » pour le site de Coucouron et sur « **manger bouger** » pour le site de Lavilledieu. Ces actions ont démarré au dernier trimestre 2017 pour un groupe de 10 personnes à raison de 2 h toutes les 2 à 3 semaines. Cette action est ouverte à l'ensemble des usagers du site : SAVS, ESAT et résidence accueil.

Actions dites de loisirs/culturel :

*Visite de l'usine HARIBO

*Sortie à fête de la musique qui a eu lieu à Coucouron

*Repas partagé avec le SAVS de Coucouron, le SAVS de Lavilledieu et la résidence accueil

*Rencontre avec le centre aéré de Coucouron pour une activité commune : atelier cuisine. Les résidents ont préparé avec les enfants le goûter au centre aéré puis les enfants sont venus pour le goûter sur la résidence.

*Un loto a été organisé en juillet par l'ensemble des services de Coucouron.

*Sortie de Noël à Aubenas avec bowling

Action exceptionnelle : Séjour de 2 jours – Visite de Paris :

Au vu des bénéfices du LOTO qui a été organisé en 2016 et 2017, l'ensemble des membres des équipes encadrantes (RA, ESAT, SAVS) de Coucouron ont proposé une sortie exceptionnelle : un séjour à PARIS. 14 usagers et 4 encadrants sont partis à PARIS au mois d'octobre sur deux jours. Les personnes ont été impliquées dans la préparation du voyage et ont apprécié ce séjour et les activités proposés : (Tour Eiffel, visite du musée Grévin et promenade en bateau mouche...). Ce séjour a été un des temps forts de l'année 2017.

III – LES MOYENS

1) Les professionnels

Sur le pôle de Coucouron, une Conseillère en Economie sociale familiale intervient à temps complet.

Aussi, la cheffe de service vient garantir le bon fonctionnement du SAVS et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH, facturation ...). Elle intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement du SAVS.

2) Le bureau

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la résidence accueil. Les bureaux sont excentrés du village. La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins.

3) Le véhicule

Le véhicule mis à disposition au SAVS est indispensable. Il permet d'accompagner les personnes lorsque cela se révèle nécessaire, de se rendre aux rencontres avec les collègues ou avec les partenaires. L'hiver, la neige entraîne parfois des difficultés de circulation, ce qui peut être à l'origine de l'annulation ou du report de certaines rencontres.

4) Les rencontres internes

➤ Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS A.P.A.T.P.H. (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vu de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.

➤ La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur.

➤ Les **réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2017 les réunions d'analyse de la pratique ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.

Les **réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets et d'avoir une vision globale sur toutes les situations.

Des **réunions « plan d'amélioration »** impliquant l'ensemble des professionnelles SAVS + cheffe de service. Sur l'année 2017 le SAVS a actualisé un ensemble de documents arrivant au terme des 5 ans.

Dans ce sens, il a été :

- Suivie d'une formation de 3 jours à la rédaction du projet de service > document à finalisé en 2018,
- Rédigé le Document individuel de prise en charge (DIPC)
- Actualisés le livret accueil + règlement de fonctionnement
- Actualisés la procédure du projet personnalisé + document en lien avec la **nomenclature SERAFIN**

Des **réunions transversales SAVS/RA/ESAT** ont lieu une par mois afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS et disposant d'un logement au sein de la résidence accueil et/ou travaillant en ESAT. Ces rencontres permettent d'assurer une cohérence et une continuité dans l'accompagnement à travers la coordination des interventions de chaque professionnel qui accompagne la personne.

5) Les rencontres externes / formations

En 2017, les intervenants SAVS ont pu participer à :

- Formation « **Accompagnement des usagers dans la démarche de prévention des cancers** » - ARS/ADAPEI
- Formation « **Information Education Financière** » - DDCSPP/Banque de France
- Formation « **Rédaction du projet de service** » - ACTIF
- Journée Formation SAVS – **Secret Professionnel** -Groupement SAVS Béthanie
- **Sensibilisation à la santé mentale** - IREPS/ Psycom
- Conférence « **Prévention du suicide** » - CLSM Valence
- Conférence « **Travail et maladie psychique** » - AHSM

6) Informatisation du dossier

En 2017, le SAVS a fait l'acquisition d'un logiciel d'informatisation du dossier de l'utilisateur avec une gestion transversale entre services. L'objectif étant d'améliorer la coordination entre les services, d'améliorer la notion de parcours en plaçant l'utilisateur au centre des dispositifs et le recueil des statistiques. Il permet aussi de se conformer à la législation, de conserver seulement les informations nécessaires et réglementaires. La mise en place de cet outil a nécessité du temps pour la prise en main et le remplissage des données.

En 2017, nous avons travaillé le contenu du projet de service afin qu'il puisse être validé en début d'année 2018.

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'ESAT de l'A.P.A.T.P.H. se présente comme suivant :

*Site de Lavilledieu	→ 1 atelier conditionnement : 2 moniteurs d'atelier (<i>dont 1 a terminé sa formation CBMA en 2016</i>)
30 ETP usagers	→ 1 atelier menuiserie : 1 moniteur d'atelier
	→ 1 atelier jardin/espaces verts : 2 moniteurs d'atelier
*Site de Coucournon	→ 1 atelier conditionnement
9 ETP usagers	→ 1 atelier jardin/espaces verts
	} 2 moniteurs d'atelier (<i>dont 1 a terminé sa formation CBMA en 2017</i>)

INTERVENTION SOCIALE ESAT

Durant l'année 2017, la cheffe de service vient en soutien aux moniteurs d'ateliers sur le volet social de l'ESAT des sites de Lavilledieu et de Coucournon.

Le volet social de l'ESAT, par le biais du chef de service, intervient sur les axes suivants :

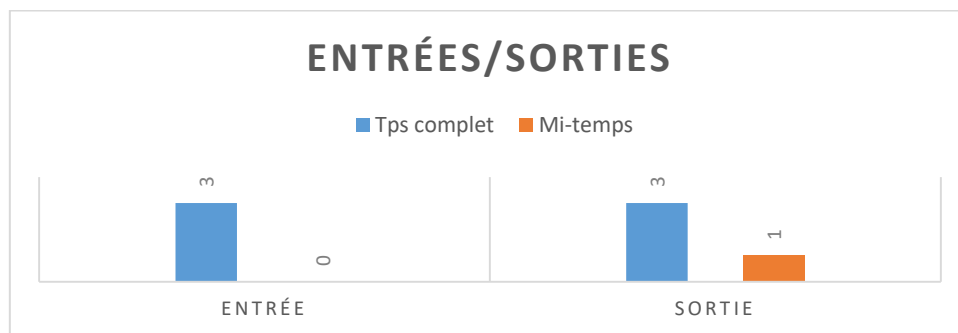
- Réunions sociales et de fonctionnement
- Animation commissions admission et suivi ESAT
- Temps de régulation/coordination auprès des moniteurs
- Intervention auprès des usagers ESAT (social, MDPH, projet prof., recadrage, etc)
- Participation au projet personnalisé individuel
- Gestion / rencontre « demande d'admission » et « demande de stage »
- Travail avec les moniteurs sur le plan d'amélioration
- Coordination activités de soutien /formations
- Rencontres partenaires

SITUATION SOCIALE DES USAGERS POUR LE SITE DE LAVILLEDIEU

ENTREES / SORTIES :

En 2017, le site de Lavilledieu a accueilli 42 usagers répartis comme suit :

- 31 travailleurs sur l'atelier conditionnement
- 9 travailleurs sur l'atelier jardin espaces verts (JEV)
- 2 travailleurs sur l'atelier bois



On comptabilise :

- 3 entrées, uniquement sur à l'atelier du conditionnement. Elles ont été orientées par CMP, mandataire judiciaire et IME.
- 4 sorties uniquement de l'atelier conditionnement. Les motifs de sorties sont : 1 départ en retraite, 3 démissions dont 1 durant la période d'essai.

Au regard du temps de travail, il y a eu 3,5 ETP sorties et 3 ETP entrées.

Durant l'année, 1 personne a changé d'atelier pour des raisons médicales. Il s'agit d'un usager de l'atelier jardins espaces verts qui a rejoint l'atelier conditionnement.

VISITES ETABLISSEMENT :

En amont de tout dossier de candidature ou demande de stage, nous proposons une visite de l'établissement. Ceci, afin que puisse être présenté de façon concrète le fonctionnement de notre ESAT. Cette visite est réalisée par la cheffe de service et/ou les moniteurs des ateliers.

Pour 2017, on comptabilise 16 visites (14 sur le site de Lavilledieu et 2 sur le site de Coucourn) qui ont été suivies de :

- 9 demandes de stage
- 3 fins de démarche par la personne (absence hébergement, distance géographique du domicile)
- 2 fins de démarche par refus de la commission d'admission ESAT
- 2 sans suite

ACCUEIL STAGIAIRES :

L'ESAT de l'A.P.A.T.P.H. accueille régulièrement des stagiaires dans les différents ateliers. Ces stages peuvent avoir plusieurs objectifs : vérifier l'orientation MDPH ou découverte d'un atelier.

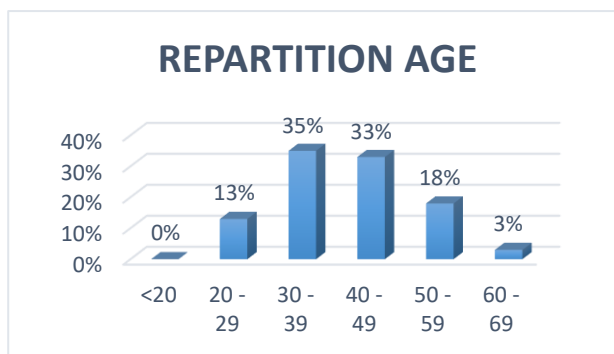
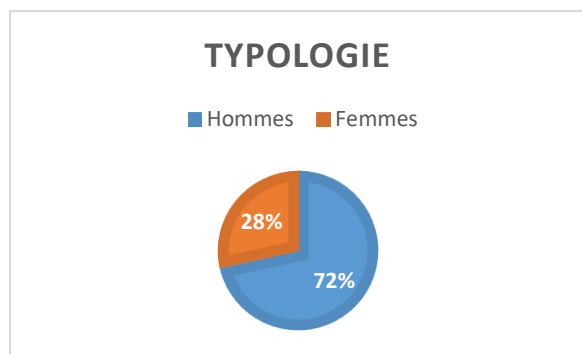
En 2017, l'ESAT de l'A.P.A.T.P.H. a accueilli 7 stagiaires répartis sur plusieurs périodes comme suit :

- 1 période de découverte sur l'atelier conditionnement de Coucourn
- 6 périodes de découverte sur l'atelier conditionnement de Lavilledieu
- 2 périodes de découverte sur l'atelier jardins espaces verts de Lavilledieu

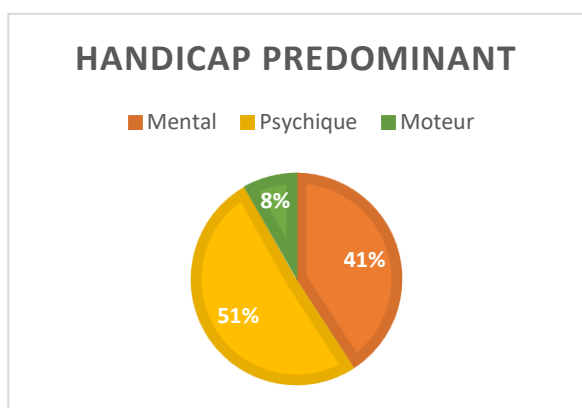
Ils ont été orientés par : IME, ULIS, autres ESAT, SAVS, CMP et lieux de vie.

Deux des stagiaires ont pu intégrer par la suite notre ESAT.

PROFILS DES TRAVAILLEURS ESAT :



Sur le site de Lavilledieu, les hommes représentent un peu plus de 72% des personnes accueillies. La tranche d'âge est plutôt jeune où les 30-40 ans sont le plus représentés. Une personne qui avait 62 ans est partie en retraite en 2017.



Le nombre de personnes atteintes de troubles psychiques a dépassé les 50%. On constate, lors des admissions, une évolution des personnes présentant cette pathologie. Ce qui nécessite un accompagnement spécifique. Il s'agit de personnes dont l'état de santé est fluctuant en fonction de différents éléments : le traitement, l'évolution de la pathologie, le climat social dans lequel ils vivent. Nous faisons le constat que les travailleurs atteints de troubles psychiques comptabilisent beaucoup plus d'absences justifiées ou injustifiées que les autres

travailleurs. Le maintien dans l'emploi de façon stable leur est plus difficile. Par ailleurs, dans un cadre sécurisant, ces personnes présentent de bonnes capacités de travail et de compréhension.

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affecte plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».⁷

Contexte de vie :

La majorité des usagers habitent à proximité du secteur géographique de l'ESAT et surtout sur la ligne des transports en communs. L'ESAT de l'A.P.A.T.P.H. ne propose pas de prise en charge des transports pour se rendre aux ateliers.

⁷ Rapport « L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique » - UNAFAM

Pour ceux qui sont autonomes dans leurs déplacements, les usagers prennent le bus, viennent en voiture, en scooter, à vélo ou en covoiturage.

Les usagers non mobiles, sont accompagnés par soit les familles soit ils bénéficient d'une prise en charge taxi par le biais de la PCH (prestation compensation du handicap MDPH).

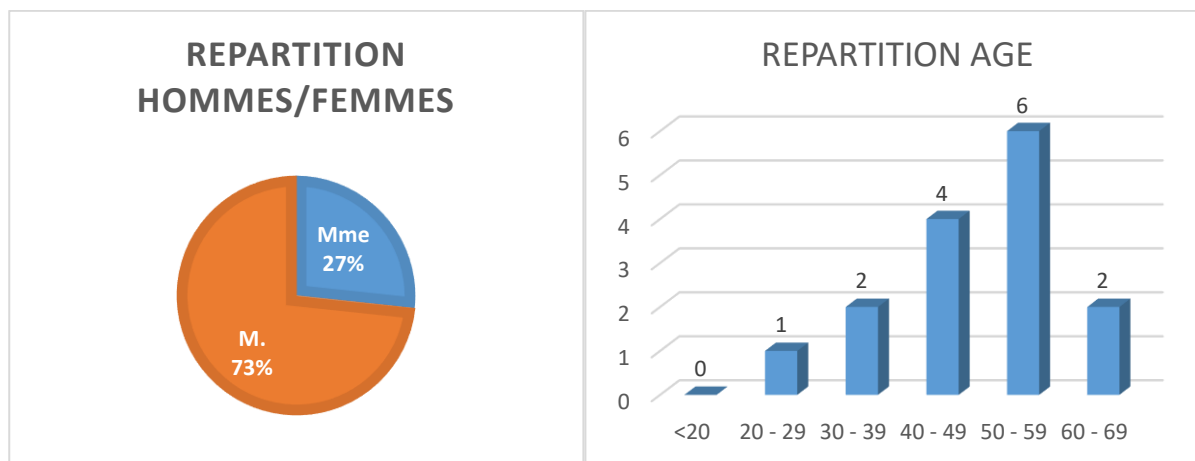
Accompagnement/ Suivis extérieurs :

Un peu moins de la moitié des personnes accueillies à l'ESAT sont placées sous mesure de protection judiciaire.

Aussi 7 usagers bénéficient d'un accompagnement par un service d'accompagnement à la vie sociale.

SITUATION SOCIALE DES USAGERS POUR LE SITE DE COUCOURON

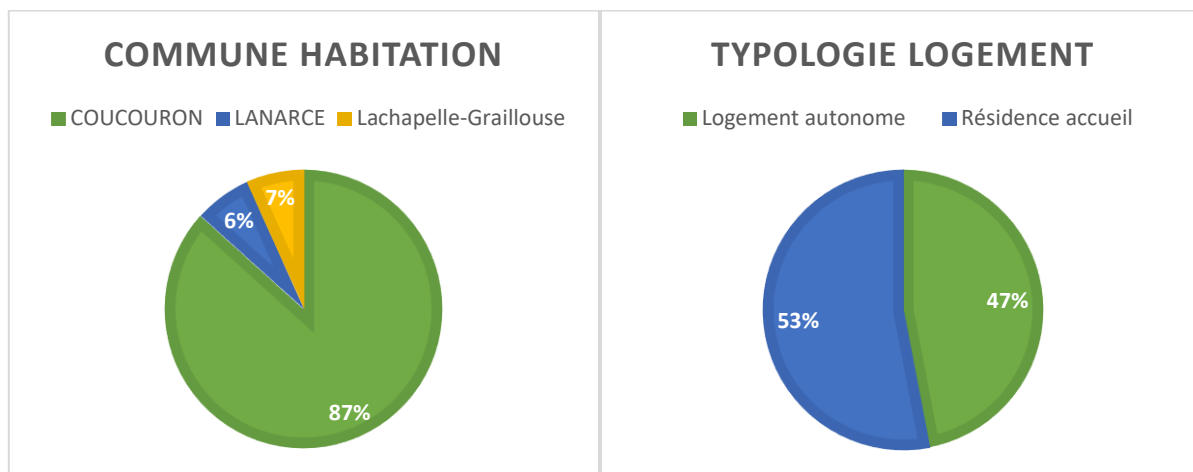
Profil des travailleurs :



Comme depuis l'ouverture de l'ESAT à COUCOURON, on retrouve une majorité d'hommes. Ce qui se justifie aussi par la répartition démographique du plateau ardéchois.

Les travailleurs sont majoritairement suivis en psychiatrie par le CMP, ce qui nécessite des rencontres régulières avec l'infirmier. Ce dernier est un véritable soutien pour l'équipe car il se rend sur site toutes les 3 semaines en moyenne.

Ce multi handicap associe la déficience et la maladie psychique. Il est donc nécessaire d'être vigilant quant au respect du bien-être de chacun.



Du fait de l'emplacement de l'ESAT, les usagers viennent des communes avoisinantes. La distance maximale actuelle est de 11 km, ce qui se justifie par des conditions de circulation parfois difficiles en hiver.

De par la proximité de la résidence accueil et du public accueilli, 53 % des travailleurs sont logés à la RA.

Sept personnes des travailleurs handicapés bénéficient d'un suivi par le SAVS.

Entrée et sortie

Durant l'année 2017, l'effectif théorique de l'ESAT (9 EQTP) représenté par 15 usagers a été respecté pratiquement durant toute l'année.

Nous comptabilisant 1 sortie à 0.5 ETP et 0 entrée. A partir du mois de novembre, nous avons un usager qui est parti à la retraite, à l'âge de 63 ans.

SOUTIEN / STAGE / FORMATION DES USAGERS

*Conformément à l'évaluation externe, des **réunions d'atelier** ont lieu chaque mois et sont très importantes pour maintenir la communication au sein de l'atelier. Les usagers attendent et réclament ces réunions qui leur permettent de s'exprimer librement. Afin de favoriser l'expression collective, il a été aussi mis en place en 2017 une **boîte à idées**.

Site de Lavilledieu

* Plusieurs travailleurs ESAT ont pu bénéficier de différentes formations internes sur plusieurs postes de travail : pesée d'épices, soudeuse manuelle, filmeuse.

* **Permis FIMO poids lourd** : 1 travailleur a pu bénéficier d'un financement pour passer ce permis. Ce projet est en lien avec une montée en compétence de cette personne et vue d'intégrer par la suite le milieu ordinaire. (Fin de formation en 2018).

* 9 personnes ont pu bénéficier cette année, de la **formation « gestes et corps pour apprendre »** dispensée par Florence ALLAUZEN d'ARCHIPEL, formatrice que nous connaissons bien puisqu'elle intervient depuis déjà quelques années à l'ESAT. Cette formation s'est déroulée sur 9 dates pour 18 heures. Le bilan est très positif. Les objectifs de la formation portent sur l'amélioration des capacités en lecture-écriture-expression orale-logique, ainsi qu'une meilleure gestion du stress, une amélioration de la posture au travail, une meilleure concentration-mémoire, une meilleure estime de soi.

* 2 personnes ont pu également suivre la **formation informatique HANDIPLUME**, niveau débutant, qui s'est déroulée sur 6 modules de 6 heures, à AUBENAS. Cette formation est très enrichissante du fait qu'elle se fait en partenariat avec d'autres travailleurs ESAT de différentes structures du territoire. Cela permet des rencontres intéressantes et a permis à ces 2 travailleurs de dédramatiser l'outil informatique et de leur apporter les connaissances de base pour utiliser un ordinateur.

* 13 personnes ont pu bénéficier d'**interventions de l'IREPS** organisée en partenariat avec le SAVS de l'A.P.A.T.P.H.. Ce projet a été proposé aux travailleurs par le biais d'un vote où ils ont pu exprimer leur choix concernant le sujet de l'intervention. La majorité ayant choisi le thème « manger-bouger », une formation a démarré en décembre au rythme d'une heure tous les 15 jours et finira courant avril 2018.

* Sur l'atelier conditionnement de Lavilledieu, un moniteur a assuré les **heures de soutien** obligatoires qui se sont élevées cette année à 116 heures et qui ont concerné 24 personnes en individuel ou en groupe de 2 ou 3 personnes. Les principaux axes sont l'informatique et le jardinage.

Sur le plan informatique : initiation et perfectionnement, recherche internet, créations d'adresse mail, jeux éducatifs, création d'un petit journal de l'atelier, création de fiches pédagogiques et défautèque pour la production Mc CORMICK, maintenance d'ordinateurs personnels, maths, français.

Pour le jardinage, entretien, semis, bouturage, recherche internet en lien avec le petit journal de l'atelier.

* Notre **sortie annuelle**, ouverte à l'ensemble des travailleurs, a eu lieu en mai. Nous avons visité la Caverne du Pont d'Arc, site incontournable de la culture locale. Déjeuner sur place au restaurant, très apprécié de tous !

* Stage milieu ordinaire : un travailleur a réalisé un stage d'un mois à la Mairie de Lavilledieu auprès du service technique entretien. Le bilan fut positif mais la personne n'envisage pas d'aller plus loin dans la démarche. Il ne souhaite pas quitter le cadre sécuritaire de l'ESAT.

Site de Coucournon

* **Permis B** : 2 personnes ont bénéficié d'un financement pour le passage du permis B. En 2017, elles ont démarré le code + formation permis avec une auto-école de Langogne.

* 1 personne a pu également suivre la **formation informatique HANDIPLUME**, niveau débutant, qui s'est déroulée sur 6 modules de 6 heures, à AUBENAS.

* Concernant les activités de soutien, les usagers de l'ESAT ont bénéficié **d'action éducatives par l'IREPS sur le thème « Santé et bien-être »**. Ces séances, d'une durée d'une heure chacune tous les 2 à 3 semaines, se sont déroulées dans les locaux de la résidence accueil. On comptabilise 9 participants. Six séances ont été réalisées en 2017 et 6 sont prévues pour 2018.

* Concernant les activités culturelles, nous avons effectué **un séjour « visite de Paris »** avec les usagers ESAT et EA, les résidents de la Laoune, et les personnes suivies par le SAVS de Coucournon. Nous sommes rendus à PARIS les lundi 09 et mardi 10 octobre 2017. Cette sortie a été riche pour les usagers et leurs encadrants. Cela a permis aux usagers de découvrir notre capitale et ses monuments. Mais aussi, cette action a été fédératrice et est venue renforcer les liens entre les travailleurs.

* **Reconnaissance des Savoirs Faires Professionnel (RFSP)** : 1 travailleur été présenté et il a réussi avec succès l'épreuve sur les activités de conditionnement.

GESTION ADMINISTRATIVE et SOCIALE de L'ESAT

Outre l'activité économique, à laquelle ils consacrent une grande partie de leur temps de travail, les moniteurs d'atelier ont également une partie administrative et une partie sociale qu'ils exercent principalement en collaboration avec la cheffe de service ou le travailleur social du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Lors de l'admission d'un usager en ESAT, le moniteur d'atelier est chargé de lui remettre le livret d'accueil comprend le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie et les renseignements sur le Conseil à la Vie Sociale.

Dans les 15 jours suivants l'admission, il est remis à l'usager un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail qu'il doit ramener signé et ce avant la fin du mois.

Tout au long de l'année, les moniteurs d'atelier, seuls ou secondés par la cheffe de service social de l'ESAT, reçoivent dans leur bureau des usagers, soit en rendez-vous lorsqu'il s'agit de remplir ou compléter des documents, soit en urgence lorsqu'il s'agit de les « recadrer » dans leur activité de travail ou régler des conflits plus ou moins importants.

Les documents principalement rédigés sont :

***Bilan Fin de Période d'Essai** : lorsqu'un usager a terminé sa période d'essai de 6 mois, il est rédigé un bilan qui résume son aptitude au travail, sa relation avec les moniteurs et ses collègues de travail. Ce bilan lui est communiqué. Il est ensuite transmis à la MDPH.

***Renouvellement Orientation MDPH** : Un bilan est rédigé 6 mois avant que l'orientation ESAT de l'usager prenne fin. Comme le bilan de fin de période d'essai, il résume sa capacité au travail et ses relations à l'atelier. Il est également transmis à la MDPH qui prend la décision finale pour un renouvellement éventuel d'orientation ESAT.

***Le Projet Personnalisé** : Il est contractuel et se « construit » entre la personne en situation de handicap (usager) et (ou) son représentant légal) et l'association (moniteur d'atelier et responsable du secteur social). Ceci conformément aux exigences de la loi 2002-2.

C'est une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir dont on n'a pas d'équivalent exact. Il est progressif et s'inscrit dans une réelle dynamique liée aux souhaits du travailleur handicapé, de sa perception de son devenir professionnel et de son parcours professionnel. Il répond avant tout aux attentes de la personne accueillie en incluant toujours une présomption de compétence de cette dernière. Il fait l'objet d'une actualisation régulière (en général tous les ans) avec évaluation des progrès (ou des points à consolider) dans un souci permanent d'amélioration du service rendu et du respect des aspirations du travailleur.

Lors de la rédaction du projet personnalisé, les moniteurs mettent à jour la grille d'évaluation de l'usage. Ce qui leur permet de constater l'évolution de celui-ci.

***Fiche d'Evènement Indésirable** : Il s'agit d'une fiche rédigée par le moniteur d'atelier lorsqu'il constate une situation ou un comportement jugé « dangereux » ou « critique » pour lui-même, le groupe de travailleurs, ou un usager en particulier. Elle résume les faits constatés, la ou les décisions

prises, la ou les solutions proposées. Cette fiche est transmise aux responsables de l'ESAT (Directeur et Chef du Service Social) et pour information à la MDPH.

***Planning :** Il s'agit de compléter un planning journalier où les moniteurs d'atelier notent les présences, les absences justifiées (congés, repos, maladies, hospitalisation, etc...) et non justifiées (absences sans motifs les justifiant et (ou) sans prévenir les moniteurs).

***Bilan de stage :** Chaque accueil de stagiaires nécessite la rédaction de bilan de stage.

DEMARCHE QUALITE / PLAN AMELIORATION :

En 2017, l'accent a été mis sur la reprise de la démarche qualité en lien avec le plan d'amélioration, en vue des prochaines évaluations internes. Ce travail s'est réalisé à raison d'une réunion par mois où l'ensemble des intervenants étaient réunis : 5 moniteurs d'atelier, la cheffe de service et 1 personne pôle administratif. Ces temps de travail avaient pour objectifs de définir les axes d'améliorations ou de création (outils, procédure) à réaliser pour la prochaine réunion en répartissant le travail entre tous ; mais aussi de valider les créations ou modifications réalisées.

Document	Réactualisé le
Expression d'équipe (ordre du jour + plannings réunions)	Juillet 2017
Expression collective CVS : Réactualiser le règlement Réunion atelier Boîte à idées	A actualiser par CVS > en cours 2017 2017
Projet d'Etablissement	A Faire
Procédure admission : Plaquette Procédure accueil Livret d'accueil Règlement fonctionnement Contrat de soutien et d'aide par le travail	Mai 2017 2017 (prod. Condi + CCR) Mai 2017 Janvier 2018 Janvier 2018 à actualiser
Procédure de sortie : A initiative de la personne A l'initiative de l'ESAT Pour inaptitude	Mai 2017 Mai 2017
Procédure Projet Personnalisé Document Projet Personnalisé Grille évaluation	Oct. 2017 Nov. 2017 Nov. 2017
Procédure accès dossier usager	Oct. 2017
Procédure Traitement Evènement indésirable lié à un usager Fiche Evènement Indésirable	Oct. 2017 Oct. 2017
Procédure Traitement Evènement indésirable lié à un professionnel Fiche de signalement	à actualiser par IRP et ref. sécurité
Procédure Traitement des réclamations Fiche Réclamation	Mise en place cahier
Procédure signalement maltraitance	à actualiser par IRP et direction

Aussi en 2017, le dossier individuel de l'utilisateur a été informatisé. Il a fallu un temps d'adaptation sur le premier semestre. Ce logiciel apporte une véritable amélioration dans la qualité des informations enregistrées et favorise la coordination entre les intervenants (moniteurs, SAVS, cheffe de service et service administratif).

FORMATION DES MONITEURS :

*Un moniteur d'atelier (site de Coucouron) a suivi durant 14 mois (une semaine par mois) la formation de CBMA à LYON avec obtention du diplôme au mois de décembre 2017. Le stage de 105 heures a été réalisé à l'ESAT de CUSSAC/LOIRE (43) pour lequel nous sous traitons. Cela a permis de renforcer les liens.

* Journée « *Sensibilisation à la santé mentale* » - IREPS –Réseau Santé mental / Psycom

* Colloque « *Travail et maladie psychique* » - AHSM Privas

CONSEIL A LA VIE SOCIALE

Conformément à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles sur la participation des usagers et de leur famille au fonctionnement de l'établissement, un conseil à la vie sociale est institué. Ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret N° 2004-287 du 25 mars 2004.

Le Conseil à la vie sociale est une instance consultative quadripartite qui a pour objet d'instaurer une concertation entre les représentants de l'organisme gestionnaire, les représentants des familles, les représentants des usagers et les représentants du personnel salarié sur le fonctionnement de l'établissement.

Le conseil à la vie sociale est composé de huit membres répartis comme suit :

3 représentants des usagers (2 pour Lavilledieu et 1 pour Coucouron)
2 représentants des familles (dont 1 représentant légal)
2 représentants du personnel (1 pour Lavilledieu et 1 pour Coucouron)
1 représentant de l'A.P.A.T.P.H.

Le directeur de l'établissement siège avec voix consultative.

Le CVS se réunit trois fois par an.

2. PÔLE LOGEMENT

PÔLE LOGEMENT : ETUDE D'ENSEMBLE

Rapport rédigé par Mme Arlette LEJEUNE

Introduction

Le pôle logement s'est mis en place en septembre 2013 avec la création d'un poste et l'embauche d'un adjoint des services économiques. Ce poste a été requalifié en mai 2016 en tant que chef de service.

Depuis le 1^{er} juin 2017, le service s'est enrichi d'un poste d'assistante au pôle logement.

Cette organisation des services s'inscrit dans une dynamique de développement de l'association et répond à un besoin de gérer et centraliser toute l'activité immobilière locative de l'A.P.A.T.P.H.

L'activité du pôle logement s'articule essentiellement autour du fonctionnement, de l'exploitation et du développement de l'immobilier locatif.

La priorité est donnée à la gestion des résidences sociales et intermédiaires.

Le pôle logement est installé au sein de la résidence intermédiaire « Jean Mounier » de Thueyts, depuis septembre 2016. L'assistante du service est installée à l'Espace « René Avond » à Lavilledieu, depuis son ouverture.

En 2017, l'A.P.A.T.P.H. s'est dotée de logements supplémentaires à destination de personnes seules ou vivant en couple, retraitées ou en situation de handicap, sur plusieurs communes.

Le site de Lavilledieu, avec 19 logements a accueilli ses premiers locataires le 1^{er} juillet 2017. Le site d'Aubenas a été réceptionné le 15 novembre 2017, avec l'entrée dans le logement d'une locataire le 1^{er} décembre 2017.

Au printemps 2018, le site de Vanosc avec 8 logements sera terminé.

I – PARC IMMOBILIER GERE PAR LE POLE LOGEMENT



IMPLANTATION A.P.A.T.P.H. 2017



2/ Descriptif du parc immobilier de l'A.P.A.T.P.H.

Commune de COUCOURON

Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et du SAVS et la résidence accueil « Montarem... » .

La résidence accueil est une forme d'habitat adapté qui s'inscrit dans la perspective d'habitat durable. Elle participe, par une présence sécurisante et une animation, à l'insertion de personnes fragilisées, handicapées par des troubles psychiques. La résidence accueil de Coucouron est une construction datant de 2008 :

- 10 logements privés : 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante). Ces logements sont proposés meublés.
- Un espace de convivialité collectif
- Des bureaux
- Une laverie
- Une maison T4 d'une superficie de 83 m²

Commune de PRIVAS

La résidence accueil, regroupe sur un même lieu le pôle social de l'A.P.A.T.P.H. et une résidence accueil. A l'image de la résidence de Coucouron, la résidence accueil est un dispositif de type « pension de famille » dédiée aux personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, dont l'état ne permet pas ou met en péril le maintien en logement autonome.

La résidence accueil de PRIVAS est une construction neuve de 4 étages, l'accès est sécurisé par un interphone-visiophone.

- 19 logements privés : 13 T1', 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante). Ces logements sont proposés meublés.
- Un logement de fonction
- Un espace de convivialité collectif
- Un office avec réserve
- Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)

Le pôle social se compose :

- De bureaux
- Une grande salle de réunion

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) occupe l'appartement du rez-de-chaussée de la résidence accueil (T3)

Villa MONTJULIAU

Villa composée de 2 appartements indépendants, actuellement loués.

- F4 de 135 m²
- T2 de 50 m²

Commune d'AUBENAS

- Villa de type T4, chemin des Bastides abritant depuis le 1^{er} janvier 2017 les bureaux d'IMPACT-H.

Construction d'un bâtiment composé de bureaux et d'un logement.

- Bureaux / espaces communs en rez-de-chaussée
- Un logement privé de type T3 en étage accessible aux personnes à mobilité réduite

Commune de LAVILLEDIEU

Sur un même lieu, l'espace René Avond regroupe des logements privés et accueil familial.

- 19 logements privés : 10 T1, 5 T2, 2 T3 2 T4
- Des bureaux
- Une salle d'activité

Commune de THUEYTS

Au cœur du village, la résidence intermédiaire Jean Mounier regroupe sur un même lieu, des logements privés à destination de personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et accueil familial.

- 13 logements privés T2
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité

Commune St JULIEN EN St ALBAN

IMPACT-H est devenu propriétaire du bâtiment qu'elle occupe depuis sa construction en 2011.

3/ Projets en cours

Commune de VANOSC

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, ou en situation de handicap.

- 6 logements privés T2
- 2 logements famille d'accueil.
- Une salle d'activité

Commune de GUILHERAND GRANGES

- Acquisition du terrain en novembre 2017.
- Un chantier de fouilles archéologiques doit être entrepris en mars 2018

Tous les logements répondent aux normes d'accessibilité.

II - LE POLE LOGEMENT : missions et activités

1/ La mission du pôle logement

Depuis la création du poste en septembre 2013, la mission du « responsable pôle logement » s'inscrit dans une dynamique d'amélioration constante des mesures existantes et de celles à développer, en prenant en compte les projets de développement de l'A.P.A.T.P.H..

La mission principale du responsable pôle logement est d'assurer le fonctionnement, l'exploitation et le développement de l'immobilier locatif de l'A.P.A.T.P.H. La maintenance des bâtiments, leur entretien et les impératifs de sécurité de tout le parc locatif, accompagné ou pas, (location de droit commun, résidence accueil, résidence intermédiaire), restent la priorité.

Le responsable pôle logement intervient sur l'ensemble du département, sur la partie logement du parc immobilier. Ses missions sont différentes suivant les dispositifs en place.

Concernant les résidences accueil, le dossier d'admission est géré par le pôle social. Le pôle logement intervient dès l'entrée du résident, (état des lieux, avis d'échéance...), et accompagne le locataire durant toute la durée du titre d'occupation, jusqu'à son départ.

Pour les résidences intermédiaires, le pôle logement gère toute la démarche. C'est une mission particulière qui va au-delà d'une gestion locative classique.

Les différents projets de développement de l'A.P.A.T.P.H., dans le secteur du logement, nécessitent de maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative.

Depuis le 1^{er} juin 2017, le pôle logement s'est enrichi d'un poste d'assistante. Une candidature interne s'étant manifestée, la personne a été retenue.

Ses principales missions :

- Assiste le chef de service, à la mise en œuvre des projets immobiliers locatifs portés par l'A.P.A.T.P.H., en tenant compte des besoins des usagers,
- Participe à la gestion administrative du parc locatif accompagné ou pas (résidence accueil, résidence sociale, location de droit commun),
- Contribue au fonctionnement, à l'exploitation et au développement de l'immobilier locatif confié par l'association,
- Est sous la responsabilité du chef de service du pôle logement,

2/ Les points forts de l'activité 2017

Les points forts de l'activité 2017 sont l'ouverture et le fonctionnement de l'espace René Avond à Lavilledieu et l'achèvement du bâtiment situé au 8 chemin des Bastides à Aubenas.

Espace René AVOND , 07170 Lavilledieu

Sur un même lieu, au cœur du quartier, une résidence de logements privatifs et accueil familial.

Descriptif des bâtiments :

- 17 Logements privatifs : 10 T1 (d'environ 36 m²) 5 T2 (52 m²), 2 T3 (80m²)
- Un logement famille d'accueil, avec une partie accueillants (78m²) et accueillis (110m²)
- Un bureau et une salle de réunion
- Un salon dans chaque unité d'habitation
- Des buanderies à disposition
- Une salle d'activité

L'ensemble du projet est réparti sur six bâtiments, cinq dédiés au logement, le dernier aux activités et à l'accueil. Le projet architectural s'est attaché à proposer des logements en totale accessibilité.

Caractéristiques de la résidence :

La résidence de Lavilledieu propose des logements conventionnés, s'adressant à des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans, handicapées ou non, en capacité d'accomplir les actes de la vie courante, et favorables à l'idée de partager du temps et des espaces communs.

« Vivre au Domaine à Lavilledieu, c'est vouloir vivre en centre bourg, en lien avec les autres, en étant acteur de sa « qualité de vie ».

La part financière se répartit d'une part, sur le loyer et une provision de charges, et d'autre part une prestation complémentaire.

Prestation complémentaire :

- ✓ Une séance hebdomadaire d'activité physique adaptée
- ✓ Une permanence du bailleur
- ✓ Des animations occasionnelles
- ✓ Accès libres aux buanderies/salons

Agenda :

- 15 mars 2017 : Réunion d'information sur le programme de logements de Lavilledieu
- 29 mars 2017 : visites de logements témoins
- 24 mai 2017 : première commission d'attribution de logements
- 7 juin 2017 : réception des travaux, mise en place du mobilier et nettoyage des locaux
- 10 juin 2017 : installation dans les locaux de l'assistante pôle logement
- 30 juin 2017 : entrée des premiers locataires
- 2 novembre 2017 : inauguration du site

Taux d'occupation :

Au 31 décembre 2017, cinq T2 et cinq T1 sont occupés, deux T3 et un T4 sont également loués à des familles.

Les logements sont occupés par une population très diversifiée : des jeunes personnes (24 ans) en situation de handicap moteur, des travailleurs de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail), des personnes vieillissantes (doyen 74 ans).

Les résidents sont très solidaires entre eux et bienveillants. Ils organisent des rencontres dans les salons communs mis à leur disposition dans chaque bâtiment. Ils participent également à des activités extérieures. Les animations proposées au sein de la résidence sont très appréciées par l'ensemble des résidents.



Bâtiment composé de bureaux et d'un logement 07200 AUBENAS

Descriptif du bâtiment :

- Bureaux/Espaces communs en rez-de-chaussée d'une superficie de 148 m².
- Un logement privatif de type T3 de 62 m², en étage accessible, desservi par un ascenseur.

Agenda

- Réunion de chantier tous les mercredis
- Réception des travaux le 15/11/2017

A ce jour, les différentes démarches engagées pour l'occupation du rez-de-chaussée n'ont pas abouti. Le logement T3, situé à l'étage et desservi par un ascenseur, est occupé depuis le 01/12/2017.

La locataire, en situation de handicap physique, est enchantée de l'accessibilité, du confort et de l'emplacement (proche centre ville) de son nouveau domicile.



L'activité 2017, c'est aussi :

Le suivi des résidences accueil de Privas et Coucouron :

- Gestion des mouvements de locataires :

Le pôle logement gère les entrées et sorties des logements des résidents, avec si possible une préparation en amont de ces différentes étapes.

Le travail effectué lors de l'évaluation interne a permis de construire et de mettre en place des procédures pour chaque « étape » du dispositif de logement accompagné.

Pour un départ, une visite conseil est notamment proposée afin d'évaluer la liste des tâches à effectuer pour la remise en état du logement.

Ces actions permettent d'entretenir les logements et si besoin d'y intervenir au plus tôt avant de plus importantes détériorations.

➤ les visites annuelles des appartements :

Tout en permettant de s'assurer du bon fonctionnement des équipements (logements meublés), et de l'entretien des locaux, elles instaurent une relation privilégiée et contribuent à une prise de responsabilité des locataires.

Un bilan de la visite est transmis au locataire, et si besoin aux personnes intervenant à ses côtés (tutelle, SAVS, ...) Si l'état du logement le nécessite, une intervention est proposée (devis).

Un accompagnement peut également être proposé, dans les actions d'amélioration à mener, en lien avec les hôtes et le SAVS.

Et au quotidien :

- Maintenance du parc immobilier, avec le suivi de fonctionnement de l'ensemble des bâtiments et de la réglementation des registres de sécurité
- Entretien des bâtiments, avec des travaux de réfection
- Gestion des consommables, avec les relevés des compteurs, sous-compteurs des chaudières granulés bois et des autres fluides (eau, électricité) des résidences. Le suivi des locataires/résidents dans l'installation dans le logement, le paiement des loyers, les procédures d'impayés...
- Maintien de la qualité de tous les logements par des travaux de maintenance régulière et travaux de remise en état
- Mise à jour annuelle du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- Démarches pour l'inscription des logements conventionnés A.P.A.T.P.H. (hors foyer logement) au Système National d'Enregistrement (SNE). Il est à noter que nous sommes la première, et la seule association bailleur social en Ardèche, à avoir effectué cette démarche, pourtant obligatoire.
- Enquêtes obligatoires SLS (Supplément de Loyer Solidaire) et enquête OPS (Occupation du Parc Social) finalisées en novembre 2017.

Ce fonctionnement au quotidien ne peut s'effectuer qu'en collaboration constante avec tous les services.

Le travail inter-services :

La structuration de l'A.P.A.T.P.H. en pôles permet de travailler en lien avec tous les services.
De façon hebdomadaire, avec le pôle travail sur les interventions et entretien du bâti.

A raison d'une réunion par mois, avec le pôle administratif pour les factures, avis d'échéances, transmission d'informations liées au logement

En réunion transversale mensuelle, avec le pôle social pour un suivi des résidents et un échange d'informations avec les hôtes en place.

Le réseau de partenaires professionnels est, également, important.

Devant les nouvelles exigences de fonctionnement de la résidence intermédiaire, une relation et collaboration de proximité avec les différents acteurs territoriaux est indispensable.

Les différents acteurs/instances/institutions en liaison régulière :

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Les organismes de tutelles

Municipalité/CCAS/Communauté de communes

Les associations

Les relais services publics

La Caisse d'Allocations Familiales

La Direction Départementale du Territoire

Analyse numérique 2017

Le taux d'occupation se maintient sur l'année 2017 :

- 99.64 % pour Coucournon,
- 100 % pour Privas,
- 94.31 % pour Thueyts (ouverture 10/2015),
- 65.69 % pour Lavilledieu (ouverture 07/2017),

Les mouvements :

Pour Privas :

- 2 sorties, 2 entrées et un changement de logement.

Pour Coucournon :

- Pas de mouvements des résidents.

Pour Thueyts :

- 2 entrées et une sortie
- Les deux T4 et le T3 sont également occupés par des familles.

Pour Lavilledieu :

- 13 entrées

3/ Une gestion locative immobilière sociale

La démarche du pôle logement de l'A.P.A.T.P.H. s'inscrit aujourd'hui dans le projet de création d'une AIVS, Agence Immobilière à Vocation Sociale ; une gestion locative adaptée, un accompagnement ciblé pour un logement choisi, abordable et durable.

La mise en route de ce projet a été l'occasion d'actualiser les documents de références : règlements divers, baux, livret d'accueil, et d'une manière générale des outils quotidiens sur lesquels s'appuie le fonctionnement du pôle, notamment sur le fonctionnement des résidences dites « intermédiaires ».

L'attribution des logements « suit » aujourd'hui une procédure bien définie.

Diagnostiquer : travail d'écoute, d'explications, d'évaluation de la situation.

Préparer : visite de la résidence, préparation administrative de l'entrée dans le logement, dépôt de garantie, dossiers d'aides au logement.

L'étape suivante est la constitution du dossier administratif pour le passage en commission d'attribution et de suivi des résidences intermédiaires qui se réunit une fois par mois.

Elle est composée de :

- Le représentant du bailleur
- Le maire de la commune ou son représentant
- De personnes désignées par le conseil d'administration de l'A.P.A.T.P.H.

Déroulement des commissions :

Le pôle logement présente les dossiers de candidature. L'étude des demandes porte sur le volet financier et sur le volet social (besoins et attentes des personnes) ainsi qu'un point sur le suivi des résidents/locataires.

Une fois le dossier validé, l'entrée dans le logement suit la procédure :

Expliquer : Explication des documents contractuels et des engagements qui en découlent, rédaction du titre d'occupation et signature.

Sécuriser : Accompagnement au déménagement.

Habiter : visite, état des lieux, explication des fluides, présentation de l'environnement du logement, des voisins, des relations de proximité, prévention des dégradations.

Les commissions d'attribution des logements sont prolongées d'une commission de suivi sur la situation de chaque locataire déjà en place.

Une brochure intitulée « le livret du locataire », qui explique les droits et devoirs du locataire, est remise et commentée à chaque attribution.

Un questionnaire de « Satisfaction » est en cours d'élaboration afin de recueillir l'avis des locataires sur le parcours d'accompagnement. Ceci pour mieux répondre à leurs attentes.

Tout ce travail se réalise en collaboration et avec l'aide de partenaires tels que les CCAS des communes concernées, les dispositifs SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), le relais des services publics et les assistantes sociales.

L'ancrage territorial s'est trouvé étayé en même temps que les réseaux s'étoffaient avec la contribution de nouveaux partenaires et se renforçaient auprès des partenaires historiques

Cette démarche d'accompagnement vers le logement est en lien direct avec le travail d'évaluation interne commencé en 2015.

Rappel de l'agenda de l'évaluation interne :

- 2015 : des réunions communes à l'ensemble des sites portant sur l'auto-évaluation, et sur le référentiel « axe métier ». Une cotation sur les trois axes métier, accueillir, loger et accompagner a été proposée.
- 2016 : un important travail de formalisation a été réalisé afin de définir et préserver une posture professionnelle
- 2017 : le pôle logement a prolongé ce plan d'amélioration dans la réalisation de procédures pour chaque action à mener

Chaque procédure est accompagnée de tous les documents relatifs à sa réalisation.

L'ensemble de ces documents est consultable, par chaque service concerné, sur Google Drive (service de stockage et de partage de fichiers en ligne).

La formation :

Afin d'atteindre l'objectif de création d'une AIVS, (Agence Immobilière à Vocation Sociale) un besoin de formation est identifié qui permettra d'évoluer au regard des sollicitations venant des usagers, mais également de maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative.

Formation suivie en 2017 : « La gestion locative complète » à La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aubenas. Cette formation a été suivie par le responsable et l'assistante du pôle Logement.

L'agenda 2018 prévoit :

- « Spécificités et Gestion des logements sociaux »
- « Gestion du bâtiment et du patrimoine »

Programme de prévention :

Au-delà du logement, les projets de l'association A.P.A.T.P.H. s'inscrivent dans un programme d'activités/animation afin de partager des moments conviviaux et tisser du lien social.

Dans le respect des engagements pris par L'A.P.A.T.P.H., le programme de prévention à l'autonomie s'enrichit au fil du temps, en prenant en compte les besoins et souhaits des résidents.

Les séances d'activités physiques adaptées animées toutes les semaines par l'association Siel Bleu remportent un vif succès. L'UFOLEP a proposé et envoyé deux animatrices, en diététique « personnes âgées » et exercices physiques adaptés, en septembre/octobre. L'intervention de l'UFOLEP a amené des personnes extérieures à la résidence.

Les activités et animations proposées (peinture, chants, ateliers mémoire, etc) sont toujours très appréciées. Concernant l'espace René Avond à Lavilledieu, le public étant hétérogène, il faut adapter les interventions et trouver le dénominateur commun.

Un questionnaire de « Satisfaction » est en cours d'élaboration afin de recueillir l'avis des locataires sur le parcours d'accompagnement. Ceci pour mieux répondre à leurs attentes.

Les résidences sont aujourd'hui parfaitement intégrées, tant sur l'aspect environnemental que dans la vie du village.

4/ Commission d'Accessibilité du Département

Rappel de la loi :

« La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'année 2017 a été également marquée par un afflux d'Ad'AP dans les préfectures

Les commissions et sous-commissions départementales d'accessibilité de cette année 2017 ont été chargées. Une commission d'arrondissement à Privas, Largentière et Tournon a lieu une fois par mois, et examine les dossiers de son secteur.

Rappel de La composition des commissions et de son rôle :

Les commissions d'arrondissement sont composées d'un représentant de la DDT, un représentant de la DDCSPP, trois représentants d'associations de personnes handicapées.

La sous-commission comporte les mêmes membres, plus un 4^{ème} représentant d'association de personnes handicapées.

3 représentants de propriétaires ou gestionnaires de logements.

2 représentants de maitres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou espaces publics.

3 représentants de propriétaires et exploitants d'ERP (Etablissement Recevant du Public).

Concernant le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées, la commission (ou sous-commission) a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur(IGH).
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation.
- Sur les demandes d'agenda d'accessibilité programmée.

III – LES PROJETS EN COURS

Construction de logements sur la commune de Vanosc

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, ou en situation de handicap.

Descriptif des bâtiments :

- 6 logements privatifs T2
- 2 logements famille d'accueil
- Une salle d'activité

Agenda

- Réunion de chantier tous les lundis
- Au 31/12/2017 3 bâtiments de logements et la salle d'activité sont bien avancés. Le 4ème bâtiment de logement est hors d'eau/air.
- La visite d'un logement témoin pourra être proposée dès avril 2018
- Une permanence sera également proposée afin de recevoir les personnes intéressées.
- Réunion de travail avec la Mairie et le CCAS, afin d'établir une convention de partenariat pour développer des actions d'animations et de prévention du bien vieillir pour les occupants des logements.

Caractéristiques de la résidence :

La résidence « intergénérationnelle » de Vanosc proposera des logements conventionnés, s'adressant à des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans handicapées ou non, en capacité d'accomplir les actes de la vie courante. Un programme de prévention à l'autonomie sera mis en place en partenariat avec le CCAS de la commune.



IV – PROJETS, AXES DE DEVELOPPEMENT

1/ Présentation synthétique des projets en cours

Commune de GUILHERAND-GRANGES

Le fondement du projet réside dans la perspective de proposer à des personnes habituellement fragilisées par l'isolement, des logements individuels, sous une forme d'habitat groupé accompagné comportant des espaces partagés.

Le projet met en œuvre les trois pôles d'activités de l'A.P.A.T.P.H. : **LOGEMENT – TRAVAIL – SOCIAL.**

Seules ou vivant en couples, 20 personnes environ seront accueillies dans ce lieu :

- ✓ public jeune en capacité d'accéder à un projet professionnel
- ✓ fragilisées par une situation sociale entraînant l'isolement
- ✓ momentanément seules
- ✓ devant être mises en sécurité
- ✓ dont la situation nécessite un séjour de rupture
- ✓ dont la situation requiert une solution d'urgence
- ✓ âgées et/ou handicapées vieillissantes (logement intermédiaire)

Descriptif des bâtiments :

- 7 logements privatifs de type T2.
- 1 logement famille d'accueil.
- Buanderie à disposition.
- Bureaux, salle d'activité.

Agenda :

- Acquisition du terrain en novembre 2017.
- Un chantier de fouilles archéologiques doit être entrepris en mars 2018

Commune de SAGNES ET GOUDOULET

Réhabilitation du centre d'accueil

Les objectifs : conserver la structure existante en reconsidérant l'intérieur en totalité pour le rendre accessible et adapté aux personnes en situation de handicap.

- ✓ **Le bâtiment** (ex centre de vacances) est vétuste et sa conception est très éloignée des normes d'occupation et de sécurité. Seule la structure peut être conservée. 390 m² sont utilisables.

Le bâtiment annexe est de même nature. Sa surface est de 65 m² pour chacun des deux niveaux utilisés actuellement. Un troisième niveau est en partie aménageable.

- Réhabiliter des bâtiments appartenant au patrimoine communal (*ancienne école du village, ancien centre de vacances*)
- Fixer sur le territoire une activité fondée sur le tourisme
- Concevoir un lieu d'échanges et d'animation sur fond de lien social, de relations intergénérationnelles et de mixité sociale
- Offrir un débouché à une famille issue du pays. Il lui sera confié la gestion du site

Public visé :

- Personnes en situation de handicap
- Aidants non professionnels
- Personnes nécessitant un accueil d'urgence
- Personnes désireuses d'effectuer un séjour de rupture
- Personnes relevant d'un accueil familial
- Touristes et sportifs itinérants (*cf l'itinérance nordique, la grande traversée de l'Ardèche en VTT, l'Ardéchoise*)
- Touristes pour des séjours de découverte
- Groupes scolaires
- Organismes de formations ou de séminaires

LES RESIDENCES ACCUEIL

Ebauche partie activité : Mme Caroline HILAIRE – M. Cédric MAUBON

Rapport rédigé par Mme Jane CAPEL HEUGUET

RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

La résidence accueil, comme la pension de famille, est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le logement social et relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Ce dispositif tente de s'adapter aux besoins d'un public spécifique, personnes en situation d'exclusion lourde, fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long court, dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre une vie semi-collective, jusqu'alors accueillies en maison relais ou autres structures d'accueil.

La résidence accueil s'adresse à des personnes qui ne peuvent accéder et se maintenir durablement dans un logement ordinaire.

Grâce à un logement et l'accès à un collectif, l'objectif de la résidence accueil est de permettre aux personnes logées une « réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté ».

I - LE FONCTIONNEMENT

a) L'Equipe

L'équipe est composée de :

- Un directeur représentant le gestionnaire
- Une cheffe de service social
- Une responsable pôle logement
- 3 hôtes (1 monitrice éducatrice + 1 AMP à Privas et 1 ME à Coucouron)

Viennent se greffer les intervenants du SAVS rattachés aux deux structures, ainsi que les membres des commissions d'admission et de suivi qui contribuent également au bon fonctionnement des missions des résidences accueil.

Le rôle du chef de service

La cheffe de service gère les demandes orientées par le SIAO jusqu'à l'accueil des personnes.

Elle garantit le bon fonctionnement de la résidence accueil et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité, gestion RH).

Elle co-anime et prépare les commissions d'admission et de suivi.

Elle définit et garantit le cadre d'intervention des hôtes auprès des résidents.

La cheffe de service intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement de la résidence accueil.

Le rôle du responsable pôle logement

Dès lors qu'une admission est possible, les contacts et les éléments administratifs sont transmis au responsable pôle logement qui gère alors, en lien avec les hôtes, tout ce qui concerne la gestion locative (titre d'occupation, état des lieux...), il en est de même lors d'un départ.

La responsable gère, en lien avec les hôtes et le service technique ou les entreprises en cas de nécessité, les problèmes techniques et réparations et coordonne le suivi des systèmes de sécurité réglementaires rattachés aux résidences accueil.

Le rôle des hôtes

L'hôte occupe une place importante car il intervient et est présent dans tous les « axes métiers » : accueillir, loger et accompagner.

Il a pour fonction l'accompagnement de proximité, qui ne relève pas du travail social tel que couramment conçu, mais plutôt de la médiation, de l'animation et de l'aide à l'intégration dans l'environnement. Il est chargé d'un rôle d'alerte par rapport aux problèmes individuels et collectifs.

L'hôte intervient auprès des résidents pour les amener à se saisir des services proposés et trouver, occuper une place, réapprendre à exister individuellement et vivre avec les autres dans la société.

Le cahier des charges des résidences accueil (pour personnes souffrant de troubles psychiques), défini par l'annexe à la note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 du 16 novembre 2006, précise : « *Par leur présence quotidienne, les hôtes assurent l'animation et la régulation de la vie de la résidence et ont notamment pour missions de :*

- *Définir conjointement avec les résidents, les modalités de la vie collective et de respect du règlement intérieur ;*
 - *Organiser avec les résidents des activités communes ;*
 - *Organiser les liens avec le voisinage et l'environnement local de la résidence : équipements publics, services culturels, structures d'animation et de loisirs ;*
 - *Être l'interlocuteur des services sociaux et des services de santé de proximité, et particulièrement ceux qui sont liés par convention à la résidence accueil ;*
 - *Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par ou avec les résidents.*
- [...] avoir des tâches de gestion locative : l'accueil des nouveaux résidents, la surveillance et le bon entretien des logements et des espaces collectifs »*

L'intervention de l'hôte se fait en lien avec les partenaires intervenant auprès des résidents. Elle fluctue donc en fonction du degré d'étayage mis en place autour de la personne.

La proximité avec les résidents, la quotidienneté et le collectif demandent beaucoup d'attentions, de vigilance, qui viennent parfois peser sur la pratique et la posture. Une prise de distance, un regard sur sa pratique permet généralement des réajustements et un apaisement général. Pour cela, il a été mis en place depuis 2016 une analyse de la pratique professionnelle sur un rythme mensuel.

Mouvements de personnel :

En 2017, il y a eu des mouvements de personnel sur les deux résidences accueil :

*La résidence accueil de Privas a vu sur le 2^{ème} semestre 2017, des mouvements concernant les hôtes en poste. Il y a eu le retour de l'hôte AMP, ce qui a mis fin au contrat de sa remplaçante pour un départ définitif de cette dernière, suite à une inaptitude au poste par la médecine du travail. Ce qui a engagé une réflexion lors du recrutement. Et la résidence a pu accueillir une conseillère ESF en fin d'année. Cette personne, par sa formation, interviendra aussi sur le volet accompagnement individuel même en dehors du cadre du logement. Ceci pour les résidents qui ne bénéficient pas de SAVS ou qui sont en attente d'une place sur le SAVS.

Nous avons fait le choix de ne plus avoir d'hôte résidant avec un logement sur la structure. Nos expériences nous ont démontré qu'il est très difficile pour l'hôte qui habite sur place de préserver une vie privée. La vie professionnelle vient régulièrement envahir le quotidien même sur les temps de repos. Et cela, nuit petit à petit au bien-être du salarié et par conséquent à l'équilibre de la résidence.

*La résidence accueil de Coucouron a vu au 1^{er} trimestre 2018, le départ en congés maternité puis congé parental de l'hôte en poste. Elle a été rapidement remplacée par un nouvel hôte sur toute l'année.

Ces mouvements de personnels ont plutôt été bien acceptés par les résidents. Toutefois ils induisent des pertes de repères et cela a des conséquences sur la stabilité des résidents. En connaissance de ceci, l'autre hôte en poste s'est efforcé de maintenir une ambiance sereine et apaisante ainsi qu'une grande disponibilité pour que les résidents se sentent sécurisés dans leur environnement et qu'ils puissent se saisir du dispositif pour mettre en place des projets de suivi de soins ou de maintien dans le logement.

b) Coordination :

Toujours dans une idée de favoriser la coordination, la régulation, et l'amélioration de l'accueil des résidents, plusieurs réunions se déroulent :

- **Analyse de la pratique professionnelle :** Sur un rythme mensuel, elle permet aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques, ainsi que de poser une analyse partagée autour des situations les plus complexes.
- **Réunions RA /SAVS** sur chaque site : de façon hebdomadaire, y participe les intervenants SAVS, les hôtes et le chef de service. Elles ont pour objectif de favoriser la coordination autour de chaque situation concernant les résidents.
- **Réunions sociales RA** sur chaque site : sur un rythme mensuel, y participe le ou les hôtes et la chef de service. Elles permettent de définir les projets en cours ou à venir ainsi que de mener une réflexion sur l'actualité de la vie au sein de la résidence.
- **Réunion transversale :** sur un rythme mensuel, y participe l'ensemble des hôtes, un représentant SAVS, la responsable logement et la cheffe de service. Elle permet de coordonner les actions avec la responsable pôle logement et favorise le partage d'expériences entre les deux résidences
- **Participation aux commissions SIAO** sur un rythme mensuel
- **Plan d'amélioration :** sur un rythme mensuel, y participe l'ensemble des hôtes, la responsable logement et la cheffe de service.
- **Commission d'admission et de suivi** sur chaque site : sur un rythme trimestriel, y participe le médecin psychiatre référent, la DDCSPP, le bailleur, la cheffe de service, l'assistante sociale CMP, l'infirmier CMP, un référent SAVS, un hôte RA.

La commission d'admission et de suivi

La commission d'admission et de suivi est distincte pour les deux résidences accueil. Cela tient du fait de la sectorisation de la psychiatrie. Ainsi ce sont les acteurs du secteur d'implantation des résidences accueil,

externes à la structure gestionnaire, qui se greffent à l'équipe de la résidence accueil. Seuls, le directeur des établissements représentant le gestionnaire, le chef de service social et la représentante de la DDCSPP sont présents aux commissions d'admission et de suivi des deux sites.

Les résidences étant occupées toute l'année 2017, les commissions furent sur le rythme d'une rencontre par trimestre. Cette année, on a comptabilisé 4 commissions sur Privas et 3 commissions sur Coucouron.

Les commissions ont le même déroulé :

- 1 - activité du collectif et suivi des résidents,
- 2 - point sur les entrées/sorties,
- 3 - étude des candidatures si le volet social et le volet médical sont réunis.

Cependant, elles sont régulées par le nombre de résidents, des demandes d'admission et des sorties. La commission de Coucouron avec 10 résidents et peu de demandes et de mouvements permet une étude plus approfondie des situations et des suivis. Ce qui vient compenser l'éloignement géographique et ce que cela peut impliquer en termes de prise en charge en soins psychiatriques. La commission de Privas avec 19 résidents, un flux et des demandes plus nombreuses, prend une autre forme car elle bénéficie aussi de la proximité du soin.

Une des spécificités du site de Privas est la possibilité d'accueillir de façon progressive des personnes sortant de longues années d'hospitalisation. Cela permet aux personnes de se réapproprier la vie dans un logement à leur rythme et surtout de les rassurer. Le rythme de la progression est défini et a une limite, l'objectif étant l'occupation quotidienne du logement et le maintien aux soins lorsqu'il s'avère nécessaire.

Les rencontres externes / formations :

En 2017, l'équipe des résidences accueil a pu participer à :

- Formation « *prévention maltraitance et promotion bientraitance* »- ACTIF/ DDCSPP
- Conférence « *logement et santé mentale* » - CLSM Valence
- Formation « *information éducation financière* » - Banque de France
- Rencontre « *sensibilisation à la santé mentale* » - IREPS/Psycom
- Conférence « *prévention du suicide* » - CLSM Valence
- Rencontre Inter structures logement accompagné de l'Ardèche - ANEF

c) Plan d'amélioration

Après le travail important réalisé en 2016 par les équipes sur le plan d'amélioration, cette année a été finalisé le travail sur le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Pour une validation de ce document par le conseil d'administration au 05.10.17.

Aussi en 2017, le dossier des résidents a été informatisé. Pour mémoire, il s'agissait d'un axe de projet défini dans le précédent bilan d'activité. Ceci apporte une amélioration dans la qualité des informations enregistrées et favorise la coordination entre les intervenants (hôtes, SAVS, cheffe de service).

d) Projet personnalisé

La résidence accueil n'est pas un établissement médicosocial soumis à la loi 2002 avec obligation de réaliser un projet personnalisé de l'utilisateur.

Toutefois, dans une démarche éducative, il a semblé important pour l'équipe de pouvoir proposer aux résidents la définition d'un projet. Celui-ci a pour objectif de poser des objectifs de vie au sein de la résidence ainsi que de définir les axes de soutien des différents acteurs (hôtes, SAVS et résident). Il est réévalué chaque année.

En 2016, ces projets ont été réalisés sur la résidence de Privas. Ils seront à planifier sur celle Coucouron.

c) Visite annuelle bailleur

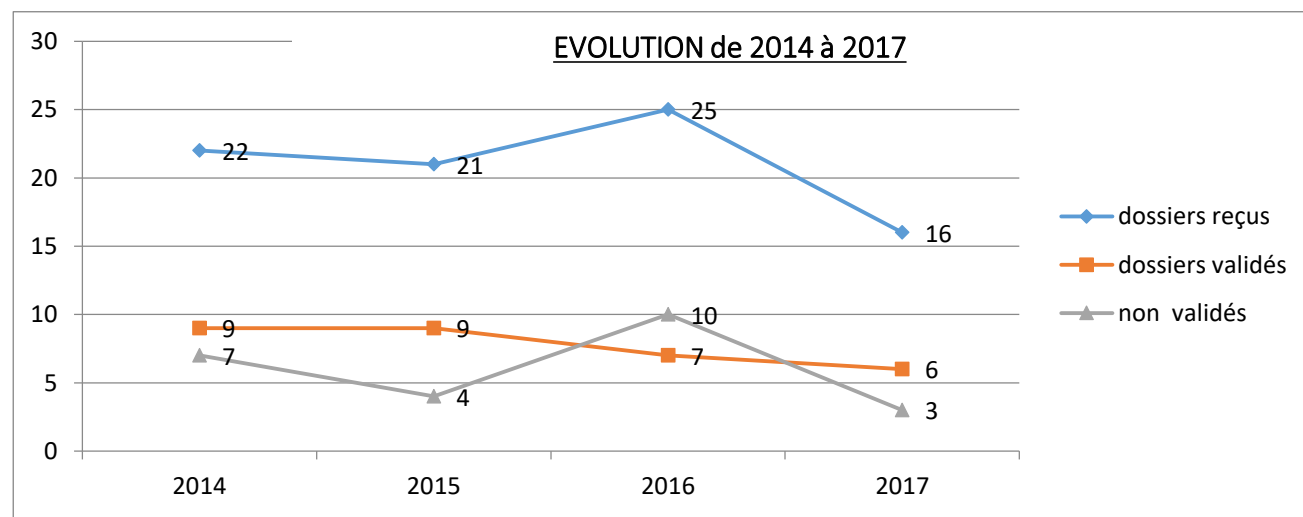
Une fois par an une visite annuelle des logements est réalisée par la responsable logement et un hôte. Celle-ci a pour objectif de faire un point sur l'état des logements et surtout d'apporter des conseils auprès du résident sur l'entretien de celui-ci.

Dans un second temps, l'hôte vient en soutien auprès du résident pour la réalisation des recommandations listées suite à cette visite.

II - L'ADMISSION

a) Les candidatures :

2017	Privas	Coucouron
Nombre de dossiers reçus	16	0
Nombre de dossiers sans suite	6	/
Nombre d'entretiens admission	10	0
Nombre de dossiers validés en commission	6	0
Nombre de dossier non validés	3	0
Nombre de rétractation	1	/
Nombre d'entrées	2	0
Nombre de sorties	2	0
Dossiers en attente au 31/12/17	4	0



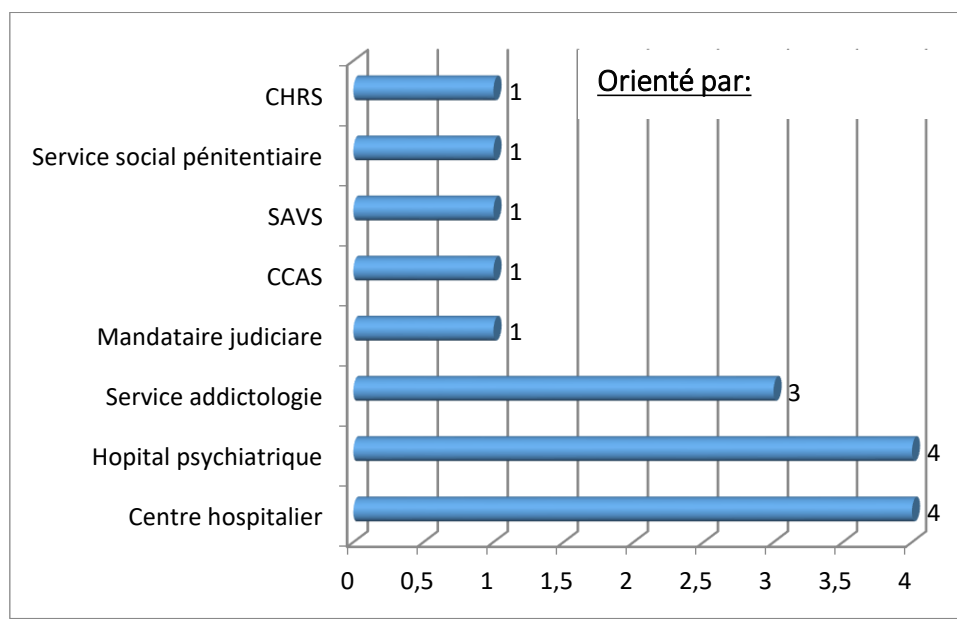
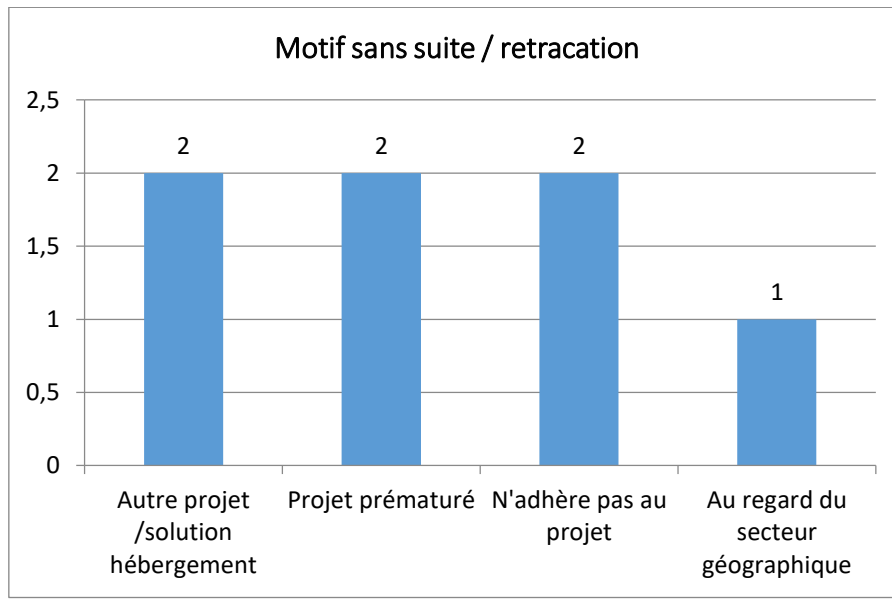
Sur l'année 2017, on constate une nette diminution des dossiers SIAO reçus. Cela s'explique par un travail de précision des missions des RA et du profil de personnes accueillis, auprès des commissions SIAO.

Au bilan 2016, nous avons fait le constat d'un nombre important de dossiers orientés qui pour beaucoup n'étaient pas en adéquation avec les missions de résidence accueil. Cela s'était illustré par un fort taux de rejets des candidatures par la commission d'admission.

Une étude approfondie des candidatures est indispensable afin de vérifier si la résidence accueil est adaptée à la personne. Mais aussi, de vérifier si cette personne ne viendrait pas déstabiliser l'équilibre actuel de la résidence, dans le souci de maintenir un cadre sécuritaire pour l'ensemble des résidents.

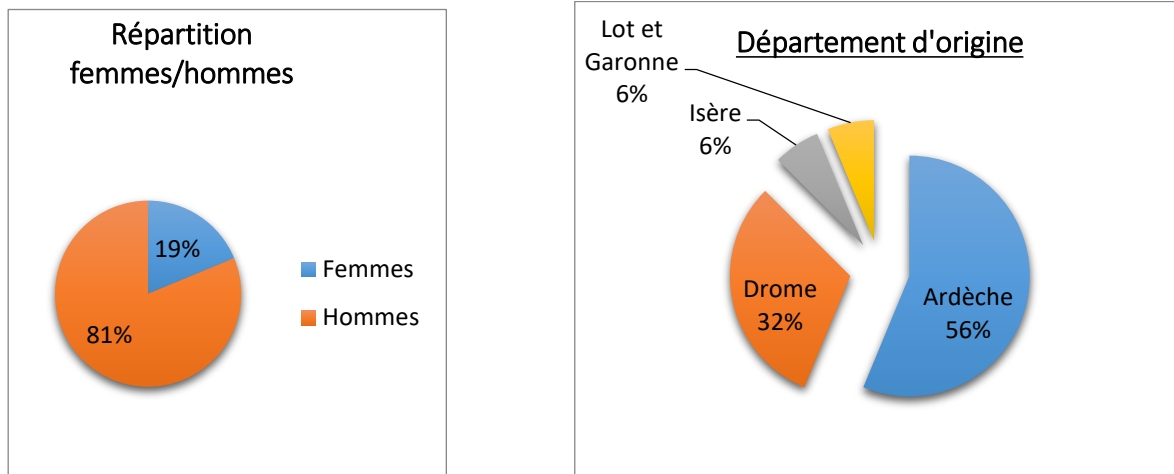
En 2017, nous n'avons reçu aucune candidature pour la résidence accueil de Coucourn. Habituellement, de par le caractère très rural de sa situation géographique, nous constatons peu de candidatures. Cette résidence étant au complet et aucun départ n'étant envisagé, nous n'avons pas réalisé de communication spécifique auprès des partenaires.

Aussi, certaines personnes ne donnent pas suite à l'orientation SIAO ou se rétractent après l'admission. Comme indiqué sur le tableau, les raisons sont variées (autre solution, n'adhère pas au projet de RA, la situation géographique, projet prématuré) et restent stables vis-à-vis des années précédentes.



Au regard des structures partenaires à l'origine de l'orientation, on peut constater que le dispositif résidence accueil est bien repéré par les services de soin (centres hospitaliers, CCR, Addictologie...). Ils représentent 68% des orientations.

Ceci peut s'expliquer par le fait que contrairement aux pensions de famille, le dispositif RA est destiné spécifiquement aux personnes atteintes de troubles psychiques. Toutefois, il semble intéressant pour 2018 de réaliser à nouveau un travail de présentation du dispositif auprès des services à caractère plus social (CMS, CCAS...).



Dans le profil des candidatures, nous constatons une très grande majorité d'hommes. Ceci peut être lié au fait que les résidences accueil ne proposent que des logements de type 1 ou 1 bis sur des petites surfaces et donc destinés à des personnes seules.

Selon le rapport statistique 2013 du Secours Catholique, « beaucoup d'entre eux (hommes seuls) vivent ce que l'on appelle la "grande exclusion". Ressources minimales – voire inexistantes –, difficultés pour accéder à un logement et trouver un travail : Ces conditions amènent ces hommes à vivre à l'écart de la société [...]

Ce fort isolement se traduit aussi dans leurs relations aux autres : les ruptures familiales sont fréquentes, elles entraînent une raréfaction des liens sociaux ou elles viennent s'y ajouter. La plupart de ces hommes ont du mal à rester en contact avec leurs enfants et leur famille, soit par manque de lieu adéquat, soit en raison de l'éloignement affectif ou géographique, soit à cause du poids du regard des autres et de leur propre sentiment d'échec. »

Toutefois lors des entrées sur les résidences accueil, il est pris en compte l'équilibre hommes/femmes. La mixité hommes/femmes est un élément qui contribue largement à l'équilibre de la vie collective, dans sa globalité, des résidences accueil.

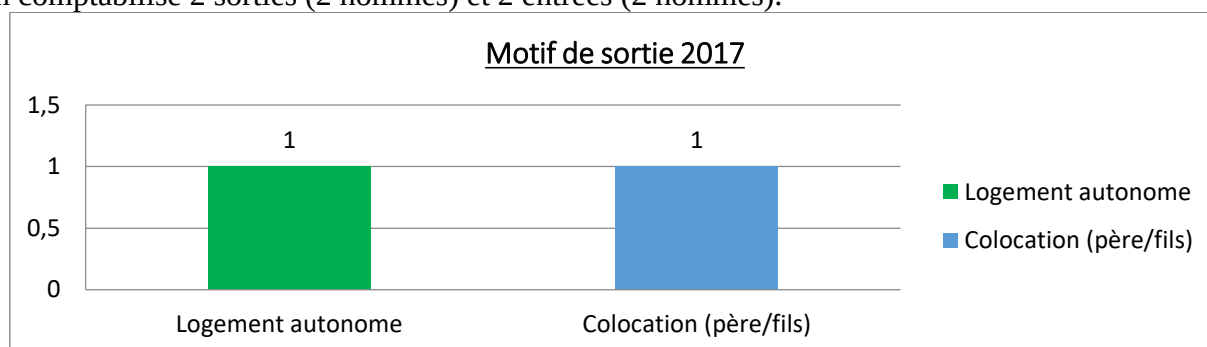
b) Les entrées et les sorties

Le nombre des entrées s'équilibre avec le nombre de sorties du fait d'une file active en attente. Cette file active reste raisonnable et se régule facilement grâce au lien de proximité tissée avec le SIAO.

• **RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS**

•

On comptabilise 2 sorties (2 hommes) et 2 entrées (2 hommes).



Les sorties : *1 sortie d'un monsieur pour s'installer en collocation avec son fils. Aujourd'hui la situation est stable pour cette personne.

*1 sortie vers un logement autonome parc privé. Après 6 mois difficiles, cette personne a refait une demande vers la résidence accueil. La solitude lui est trop pesante en logement autonome. Ce fut toutefois une expérience constructive dite « essai-erreur ». Aujourd'hui, il est sur liste d'attente.

Pour 2017, il s'agit donc de sorties dites « positives » aucun retour en longue hospitalisation ou en errance.

Il y eu aussi très peu de départs ce qui peut traduire un certain cadre sécurisant et agréable pour les résidents accueillis.

Ceci grâce à véritable investissement des hôtes sur le volet éducatif et une écoute couplée à un fort travail en réseau avec les SAVS et les services de soins référents.

Les entrées :

*1 personne a été orientée par un CHRS

*1 personne a été orientée par l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie de Privas. Cette personne ne pouvait plus supporter la solitude dans son logement autonome.

En 2017, on comptabilise **un taux d'occupation de 97%**. Ceci s'explique par le fait qu'entre une sortie et une entrée il y a toujours un temps de latence.

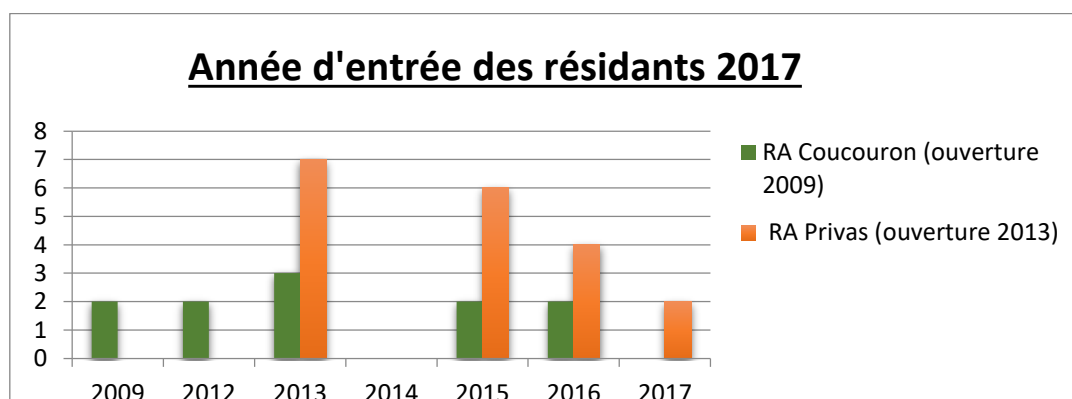
Deux éléments sont à prendre en compte :

- souvent après une sortie, un temps de travaux pour la remise en état du logement est nécessaire. L'A.P.A.T.P.H. tient à pouvoir proposer, à chaque nouvelle personne entrant, un logement propre sans vétusté dans l'objectif de favoriser le bien-être et l'envie de se maintenir dans un environnement sain et agréable.
- la réglementation des APL est prise en compte lors des entrées. Sachant que la CAF ne verse les APL que pour un mois complet, les personnes demandent donc à reporter la date d'entrée à la toute fin d'un mois.

• **RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON**

En 2017, il n'y a pas eu de sortie sur la résidence accueil de Coucouron et par conséquent pas d'entrée. On comptabilise un **taux d'occupation de 100%**.

c) Le temps de présence sur les deux résidences



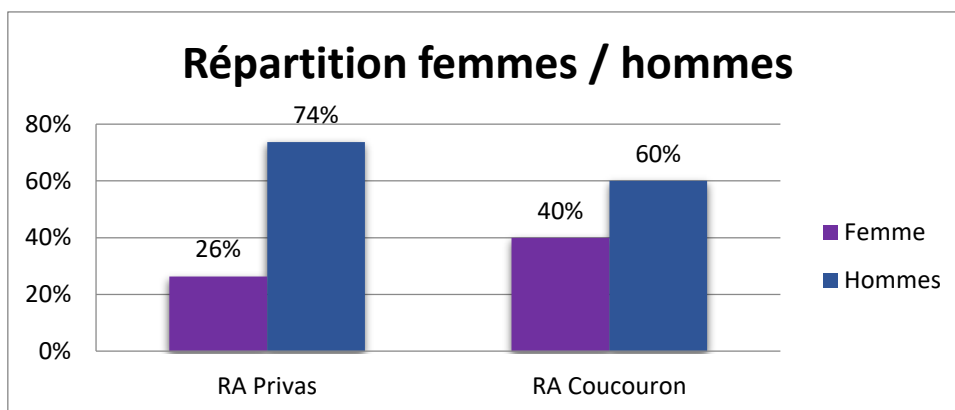
Les résidences accueil proposent une solution de façon pérenne. Les résidents peuvent garder leur logement autant que souhaité. Il n'y a pas d'échéance dans le temps.

Dans ce sens, nous observons que 7 résidents sont au sein de la résidence accueil de Privas depuis son ouverture en 2013 et 2 résidents pour la résidence accueil de Coucouron depuis 2009.

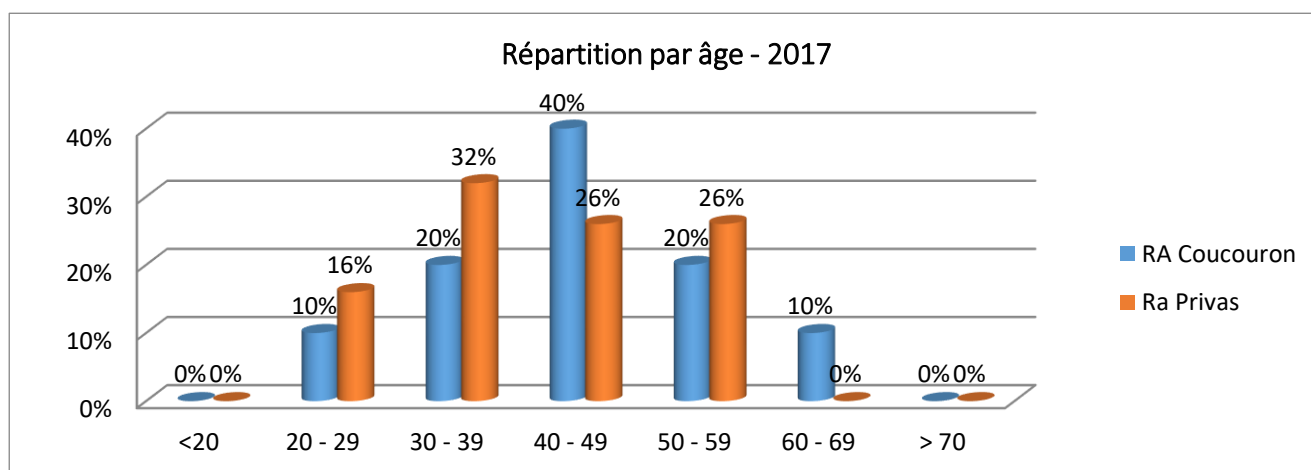
III – L'ACCUEIL

a) Le public accueilli

Dans la continuité des profils des candidatures, les hommes sont majoritairement présents au sein des résidences accueil.



b) L'âge des résidents



Sur la RA de Privas la tranche d'âge entre 30-39 ans est la plus représentée (32%). Sur Coucouron, la population est un peu plus vieillissante où les 40-49 ans représentent 40% avec la présence d'une personne de plus de 60 ans.

c) La situation des résidents

L'entrée en résidence accueil ne nécessite pas une orientation de la MDPH, mais quasiment toutes les demandes qui sont étudiées présentent une reconnaissance de la MDPH.

Ceci est lié au fait que la résidence accueil s'adresse à des personnes en souffrance psychique. Et bien souvent, ces personnes bénéficient déjà d'un suivi médical, et donc d'une reconnaissance de leur handicap, leur permettant de présenter un état de santé stabilisé indispensable à l'admission en résidence accueil.

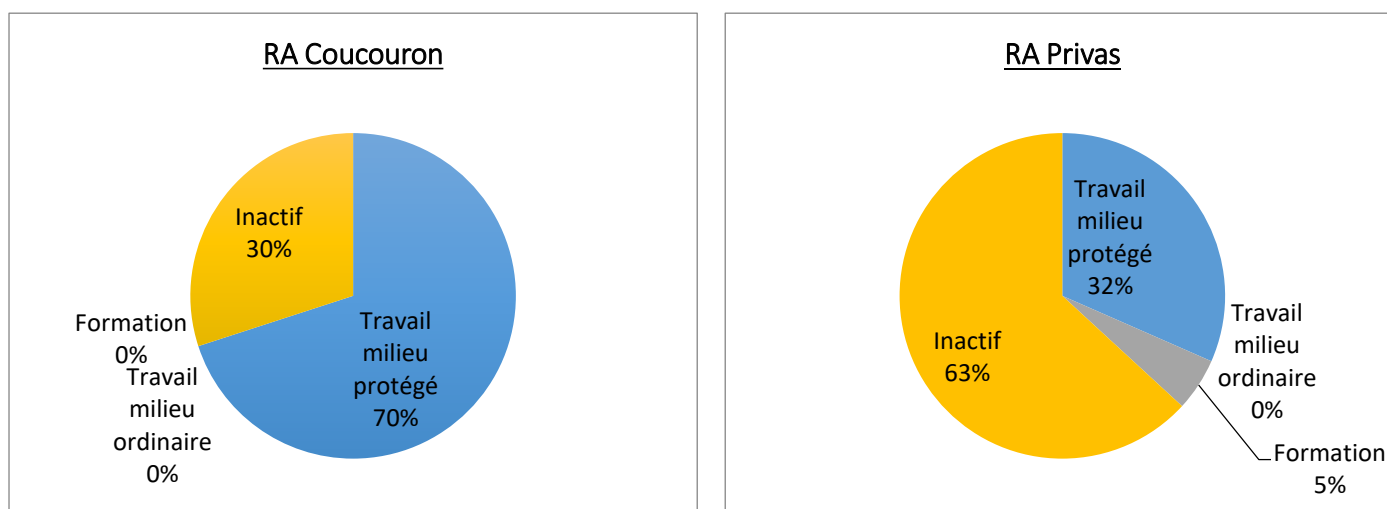
Quasiment la totalité des personnes présentent un taux d'invalidité supérieur à 80%. N'ayant pas de soignant dans nos équipes, cela nécessite que les hôtes des résidences développent et maintiennent lien partenarial étroit avec le soin (services psychiatriques intra et extra hospitalier, infirmières

libérales, médecins traitants, etc.). Ceci est indispensable au maintien durable des résidents dans le logement et à l'équilibre général de la résidence accueil.

« Les troubles psychiques peuvent induire des comportements spécifiques susceptibles de perturber la vie individuelle et collective. Les hôtes doivent se montrer très attentifs pour réguler la vie du groupe et instaurer ainsi le climat de sécurité et sérénité nécessaires au sein de la maison. Cette attention particulière, induite par la problématique des personnes accueillies, requiert de la part des hôtes des qualités personnelles qui leur permettent de faire face à la diversité et aux difficultés des situations, et une motivation à travailler auprès de ce public. »⁸

« Il faut insister sur les difficultés de l'action face à des situations particulièrement difficiles. » Pierre-Marc Navalès, UNAFO.

*Situation professionnelle



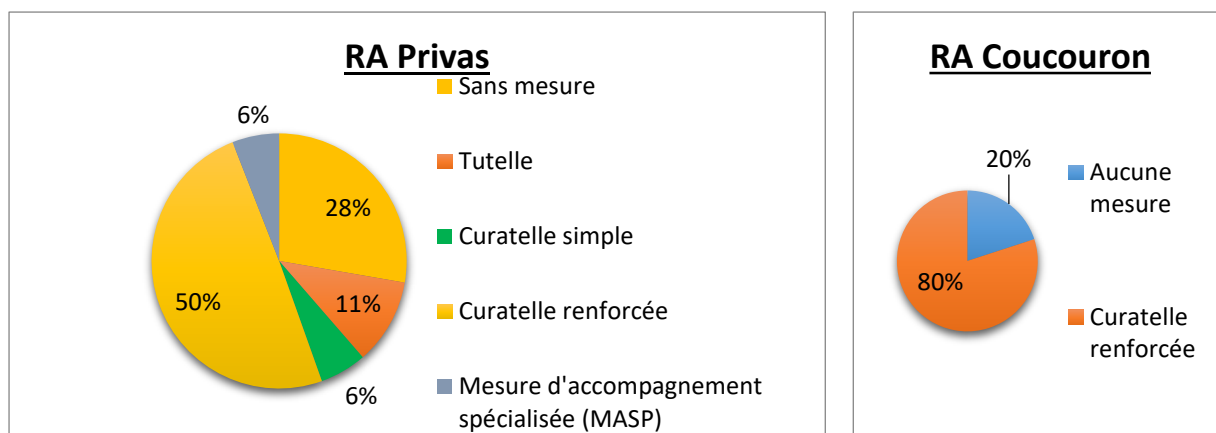
On constate un profil bien différent entre les deux résidences ce qui induit des variantes dans le fonctionnement des deux structures (horaires de présence des hôtes, activités proposées).

Sur le site de Coucounon, La présence de l'ESAT favorise nettement le maintien en emploi des personnes. Il y a un important travail d'équipe qui est réalisé en les éducatrices de la RA et les moniteurs de l'ESAT. Ceci permet une cohérence et favorise ainsi la stabilité des résidents.

Sur la résidence de Privas, 63% des résidents sont sans activité professionnelle car très éloignés de l'emploi. Il y eu des essais pour certains à l'ESAT de Veyras qui n'ont pas tenu dans le temps de par leur difficulté à tenir un projet ou une fatigabilité. Toutefois pour ces personnes dites inactives, quelques-unes s'inscrivent en dehors de la RA dans d'autres dispositifs : Groupe d'Entraide Mutuelle (situé au pied de la résidence), hôpital de jour et centre social.

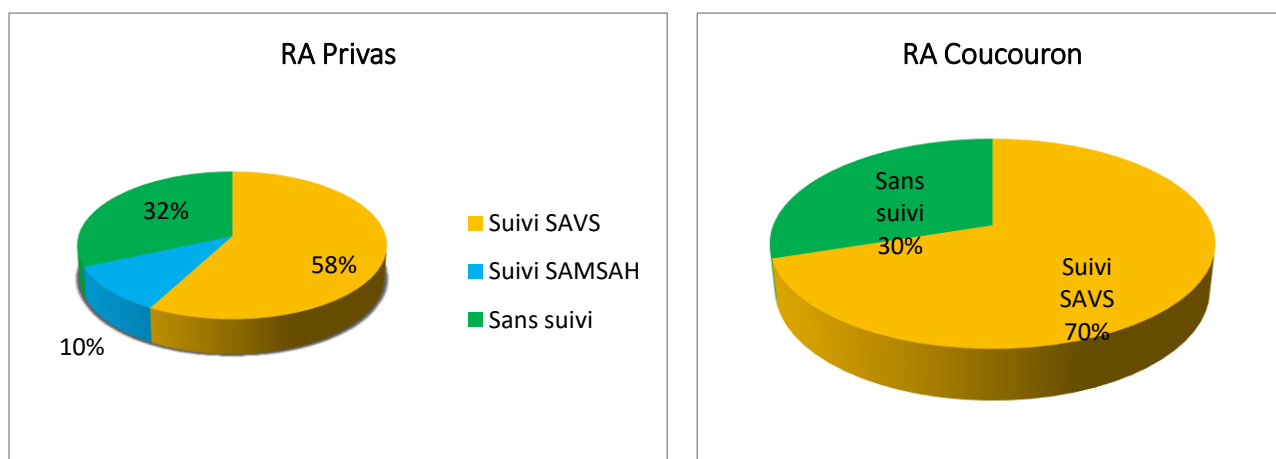
⁸ La fonction et le rôle des hôtes des Pensions de famille – Rapport Fondation Abbé Pierre

*Mesures de Protection



Une grande majorité des personnes accueillies sont placées sous mesure de protection judiciaire. Ce qui nécessite un travail de partenariat important avec les mandataires judiciaires.

* Logement accompagné



Parmi les spécificités des résidences accueil, il est mis en évidence la notion de logement accompagné par les services tels que les SAVS, SAMSAH ou AVDL. Dont l'objectif principal est de renforcer l'accompagnement ; favorisant le maintien dans le logement par un soutien dans l'autonomie, l'accès aux soins, l'insertion dans la cité, etc.

On peut constater que ces accompagnements jouent un rôle essentiel auprès des résidents car les trois quarts des personnes en sont bénéficiaires.

De plus, le fait que les bureaux du SAVS soient situés à proximité des logements favorise la réactivité des intervenants.

IV – LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

a) Le collectif de la résidence accueil de Privas :

Le collectif de la résidence-accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement au travers de temps de convivialité et d'animation. Il est ouvert du lundi au samedi avec une plage horaire d'ouverture de 09 h à 19 h ou 20 h sauf pour le samedi de 10 h à 16 h.

Ce travail de fondation d'un socle social rassurant permet aux résidents de venir se confier aux hôtes dans leurs attentes, leurs angoisses et leurs désirs permettant ainsi un travail de fond. Nous nous efforçons de leur offrir une stabilité apaisante qui sert le résident dans son travail sur son acceptation de soi et de ses difficultés liées à son handicap.

Cette atmosphère de sécurité, d'écoute permet une intégration plus aisée des nouveaux arrivants aux dispositifs d'accompagnements variés dont ils peuvent bénéficier.

Nous faisons le constat que la disponibilité et l'écoute des hôtes permettent l'installation d'un climat de confiance et le repérage en amont de situations critiques. Ceci, couplé à un travail de partenariat étroit avec les services médico sociaux et sanitaires (service psychiatrique, CMP, infirmière libérale, SAVS, SAMSAH, mandataires judiciaires...), permet une réactivité dans l'accompagnement et évite autant que possible le développement de situations de crises.

En support au lien (entre résidents ou avec les hôtes) il est mis en place différentes activités, des sorties, ainsi que les réunions d'expression appelées réunion d'étage. Les différentes activités proposées ont pour objectifs de réunir les personnes, de leur proposer un moment d'échanges, de partage et de prise d'autonomie. Il ne s'agit pas de palier l'ennui mais de permettre aux résidents de se retrouver en situation active, participative et de pouvoir envisager par la suite de les amener à s'inscrire sur des activités extérieures.

On peut lister :

*Les **réunions obligatoires** des résidents se tiennent par étage (6 logements/étage) tous les mardis en alternance, ce qui représente une réunion d'étage par mois. Ce temps est avant tout un moment de **libre expression** des résidents. Ils facilitent les échanges entre « voisins de palier », permettent de définir et de partager des projets. Ceux-ci permettent aussi une intégration plus aisée et moins stressante pour les nouveaux résidents.

*Les **repas collectifs** ont une fréquentation assez régulière (environ de 5 à 10 résidents). Cette activité, qui rythme la semaine et la continuité de l'accompagnement, vient répondre à une demande de vie en collectivité mais aussi à un besoin individuel de chacun.

Faire de ces moments, un temps de partage et de convivialité. Deux repas par semaine sont proposés (un le mardi soir et un le samedi midi). Ces deux événements permettent aussi aux résidents de prendre deux repas équilibrés dans la semaine. Les menus sont élaborés à la demande et avec les résidents, avec un minimum de bon sens nutritionnel. L'alimentation ayant une grande place dans le bien-être de la personne, il est important de valoriser ce temps et de le rendre agréable. Certains résidents se saisissent même de ces moments pour cuisiner à nouveau, une fois chez eux, les recettes utilisées sur le collectif.

* Les hôtes ont proposé de multiples activités tout au long de cette année 2017, notamment les **activités collectives plus informelles** qui se déroulent au fil de la journée et selon les envies et propositions des résidents : jeux de société, jeux d'observation à l'aide de macro-photos, tournoi de Wii ou de baby-foot, pétanque, visionnage de films, atelier pâtisserie, entretien des plantes ...

* Des **sorties « culturelles »** : passage à la médiathèque tous les 15 jours, visites d'expositions, des sorties cinéma, participation à un regroupement autour de la pêche...

*Des **rencontres avec la résidence accueil de Coucouron** ont été réalisées.

*Ou encore des **activités de bricolage, de jardinage et de petite menuiserie** ont pu être proposées. Ce travail, réalisé par les résidents, participe à l'embellissement du lieu de vie. Ce qui vient rappeler à chaque résident qu'il peut avoir des capacités à créer, à faire émerger des idées et à prendre soin de son « chez lui ».

Cette année a été :

- construit un nouveau plan de travail et créée une étagère dans l'office de cuisine,
- montés des bacs de culture pour le potager,
- restauré un transat,
- aménagé un coffre pour la voiture d'un résident,
- créée une étagère,
- accompagné un résident dans la conception d'un grand cadre de type « caléidoscope de carrière »,
- mis en culture un petit potager (fraises, tomates, poivron, framboises...),
- confectionné du coulis de tomate

*La participation au déroulement **d'actions collectives en lien avec d'autres structures extérieures** (SAVS, GEM, IREPS...) :

- Temps de rencontre de d'échange « *Apéro Cocktail* (sans alcool) » mis en place par les élèves moniteurs/éducateurs du centre de formation Notre Dame de Privas.
- De avril à juillet 2017 : actions avec interventions de l'IREPS. Trois actions éducatives ont été mises en place avec comme sujet : « *Apéro Bien-Etre* », « *L'alimentation n'en faisons pas tout un plat* », « *Relation amoureuse, médias, société* »
- Action éducative « *A voté* » sur la question du droit de vote en lien avec les élections présidentielles,
- Sortie collective « *Un détour à la rivière* » à Lya
- Action éducative sur la thématique du « *Vivre ensemble* »

*Pour améliorer le quotidien des résidents, il est aussi à disposition du matériel : un ordinateur avec un accès internet, un aspirateur, un vélo, une tondeuse à cheveux, des poubelles de tri sélectif, des magazines (ou le journal), un poste CD et du matériel de cuisine (Blender, mixeur, ...). Ce qui amène deux activités de plus par quinzaine : **passage à la déchetterie**, pour gérer le recyclage des emballages et sensibiliser au tri des déchets.

*Une dernière activité, qui rythme à nouveau la semaine, puisque les hôtes offrent la possibilité aux résidents, d'un **accompagnement aux courses**, deux fois par semaine. Une facilité de mobilité non négligeable, au regard de la difficulté à se rendre sur la zone du lac de Privas, et ce malgré la mise en place d'une navette, par la communauté d'agglomération.

Chacun de ces évènements touche en moyenne 3 à 4 résidents. Toutes ces actions sont des ouvertures possibles vers l'extérieur.

LA FREQUENTATION DU COLLECTIF sur Résidence accueil de PRIVAS

La fréquentation du collectif est étroitement liée à l'activité ou au présentiel des hôtes.

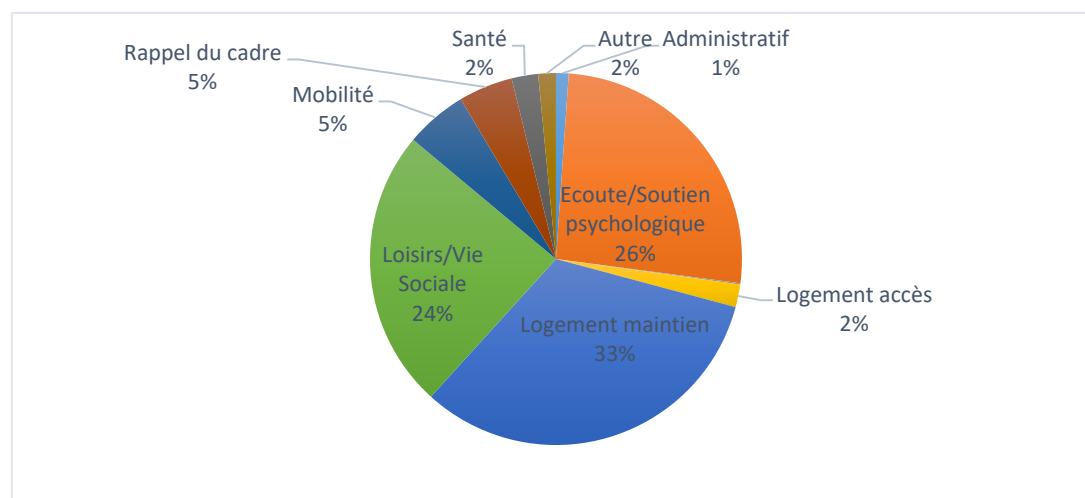
On peut constater que les temps de repas ou d'activités programmées génèrent un attrait et par logique il y a plus de passages sur le collectif lors de ces moments.

Aussi sur la résidence de Privas, on observe que les résidents sont présents de façon plus importante sur les créneaux horaires 10 h-11 h et 15 h-16 h et très peu en soirée. Ceci est en lien avec le fait qu'une grande majorité des personnes qui vivent sur la résidence ne travaillent pas.

Par ailleurs, il arrive régulièrement que l'espace collectif de la résidence soit ouvert en libre accessibilité pour les résidents (sur les horaires habituels). Cela arrive lorsque les hôtes sont en réunion ou en accompagnement extérieur. Toutefois il y a toujours un personnel éducatif sur les bureaux du pôle social, en cas de besoin.

Nous constatons un grand respect des résidents vis-à-vis de ce lieu et aucune dégradation ou vol n'a été constaté sur l'année. Les hôtes travaillent à ce que le collectif soit vécu comme une continuité de leur logement qui se doit d'être sécurisant et dont ils ont la responsabilité de l'entretenir.

INTERVENTION des hôtes à la RA de Privas



L'axe d'intervention principal des hôtes est par logique toutes les actions en lien avec le maintien au logement des résidents.

Il est à souligner que le deuxième axe d'intervention est l'écoute à hauteur de 26%. Ces statistiques viennent illustrer les éléments présentés précédemment sur la fonction de l'hôte en résidence accueil.

b) Le Collectif à la résidence accueil de Coucouron :

Le collectif de la résidence a pour objet de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation.

Le collectif de la résidence accueil de Coucouron a une spécificité non négligeable. En effet, l'espace collectif est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les résidents viennent donc librement en dehors des temps de présence de l'hôte. La pièce de vie est assez investie en dehors des activités proposées.

Les résidents et les personnes de l'ESAT se retrouvent tous les matins avant 8 h 30 sur le collectif pour faire une partie de baby-foot ensemble, ou regarder la télévision avant de se rendre au travail. A la pause de l'ESAT du matin et de l'après-midi ils se retrouvent également. Certaines personnes mangent sur l'espace collectif le midi. Parfois, l'hôte propose des repas partagés le midi. L'hôte a pu proposer également des cafés partagés lors des pauses de l'ESAT.

La présence de l'hôte 5 jours dans la semaine permet d'animer ce collectif. Il accompagne les résidents dans une entente cordiale pour plus de partage et de respect au sein de la résidence accueil.

L'hôte accueille des nouveaux résidents avec un soutien dans le fait qu'ils puissent trouver leur place au sein du groupe déjà constitué. Il a aussi pour rôle d'amener le résident à plus de contacts extérieurs en vue de l'aider à retrouver une place de citoyen dans la société.

De par la localisation de la résidence (isolement géographique), l'hôte doit faire beaucoup d'accompagnement physique.

Dans le cadre du collectif de la résidence, il est proposé des activités régulières qui favorisent un rythme de vie rassurant venant répondre aux différents besoins des résidents et des activités/sorties plus ponctuelles qui viennent dynamiser et ouvrir sur l'extérieur.

Activités régulières :

*Mardi et vendredi matin l'hôte propose **un accompagnement au village**, généralement 3-4 participants. Ceci permet aux personnes qui sortent peu de faire leurs achats. Mardi soir a lieu **l'accompagnement aux courses** à Langogne en général 5-6 participants.

***Mercredi matin** est un temps fort sur le collectif. Effectivement, un **petit déjeuner** est proposé de 7 h 30 à 9 h. Sur l'année, il y a eu **30 petits déjeuners avec un total de 186 participants** soit en moyenne 6 résidents par petit déjeuner. Le petit déjeuner permet de rompre les habitudes de la semaine et permet de se retrouver tous ensemble sur le collectif avant le travail.

Ce temps-là permet également de voir pour l'hôte comment vont les résidents et notamment au niveau de leur fatigabilité. L'hôte a pu noter que la participation a été plus faible sur certaines périodes de l'année : à l'approche des congés notamment. Les résidents ont pu exprimer à ce moment-là se sentir un peu plus fatigués. Le petit déjeuner peut être un temps privilégié pour certains résidents qui rentrent dans leur famille les week-end. L'hôte peut mesurer également comment est l'ambiance sur la résidence. Ainsi, parfois certaines tensions accumulées au travail peuvent se ressentir sur les temps collectifs. L'hôte essaie ainsi de désamorcer le « conflit » pour permettre aux résidents de vivre dans un climat plus serein.

* Jeudi : une pause type **café partagé** est proposé lors de la pause de l'ESAT ou un après-midi gourmand en vue de la réunion collective.

La **réunion dite du collectif les jeudis à 16 h 30** est aussi un temps fort sur la résidence accueil. Elle se veut être **un lieu de libre expression**. Les 10 résidents doivent venir à la réunion hebdomadaire. Il y a peu d'absents sur l'année. Les résidents apprécient ce temps ensemble. Un café/goûter partagé est proposé à cette occasion. Ils évoquent souvent des événements passés sur le collectif depuis leurs arrivées. La réunion s'articule autour de la préparation de la semaine et les résidents peuvent s'exprimer librement. La réunion permet parfois aussi de désamorcer certains conflits entre les résidents et parfois de reposer le cadre avec l'ensemble des résidents. Les résidents proposent des activités pour la semaine en cours ou le mois à venir. **La réunion permet ainsi d'organiser la vie de la résidence accueil.**

Ensuite à 18 h 00 a lieu **l'accompagnement au cours de danse country**, trois résidents y sont inscrits. Très souvent d'autres se joignent à l'accompagnement. Lors de cette activité, il est constaté une véritable intégration dans le groupe en tant que « personnes lambda » et non en tant que « personnes en situation de handicap ».

*Vendredi matin, **une sortie courses au village** est proposée. Il y a eu des **repas partagés** sur le collectif. Chacun apporte son repas et nous avons pris le temps de nous retrouver au moment de la pause déjeuner de l'ESAT.

* Des **repas collectifs** sont proposés **les samedis et parfois en soirée**, notamment lorsqu'il n'y a pas de petit déjeuner collectif les mercredis matin. Sur l'année on compte **23 repas collectifs avec un total de 168 participants** soit en moyenne 7 résidents par repas. Les repas sont organisés de sorte à respecter l'équilibre alimentaire. Les recettes sont proposées par les résidents et ils sont très actifs dans sa réalisation. Les recettes sont ensuite déposées dans un classeur à la disposition des résidents sur le collectif afin de leur permettre de les faire seul chez eux. Les repas collectifs sont des moments de vie assez forts pour les résidents entre eux. On ressent le vécu de cette résidence accueil et les liens entre les résidents. La majeure partie des résidents vit depuis plusieurs années à la résidence. Ils ont donc une histoire commune qui se ressent lors des temps collectifs.

Activités ponctuelles :

Du fait de l'éloignement géographique de la résidence de Coucouron, des **activités et sorties à l'extérieur** sont régulièrement proposées les samedis. Ces sorties sont organisées dans le but de **permettre un accès aux loisirs aux résidents**. Des sorties au cinéma pour l'accès à la culture, des accompagnements à la piscine pour l'accès au sport et aussi au bien-être, des sorties restaurants, des sorties au bowling ont lieu régulièrement. Sur l'année, il y a eu **19 sorties avec une participation de 75 résidents soit en moyenne 4 résidents par sortie**. Les sorties collectives permettent aux résidents qui restent les week-ends de sortir de la résidence et de leur quotidien de manière générale. Ils sont demandeurs de ces temps détente qu'il est difficile de réaliser pour tous sans l'hôte de la résidence. En effet, sans moyen de locomotion et sans moyen de transport collectif, il leur est difficile de se rendre sur LE PUY EN VELAY pour une séance de cinéma, par exemple.

En 2017, les sorties ont été les suivantes :

- Des repas collectifs, avec notamment des repas à thème (anniversaire, Maôche, Noël,...), mais aussi des repas permettant de travailler l'équilibre alimentaire, le but étant que chacun puissent les reproduire.
- Des accompagnements au centre aqualudique du Puy en Velay pour proposer une activité détente ou sportive pour certaines personnes.
- Des accompagnements au cinéma permettant un accès à la culture.
- Des sorties aux restaurants ont eu lieu. Ces sorties ont permis aux résidents de sortir du quotidien de la résidence.
- Une sortie pique-nique au parc à Vals Les Bains, avec une activité mini-golf avec une dégustation d'une glace à La Béatrix.
- Les résidents ont participé à la journée des 70 ans de la caserne des pompiers de Coucouron.
- Des après-midi DVD ont été proposées notamment lors de jours de mauvais temps. Un lecteur DVD a été acheté. Il est sur le collectif et parfois les résidents se retrouvent pour regarder un film ensemble.
- L'été des promenades autour du lac de Coucouron ont été proposées.
- Un repas partagé à la résidence accueil de Privas a eu lieu dans l'été.
- Des sorties achats/loisir au Puy en Velay ou à Aubenas ont été réalisées.
- Création d'un montage vidéo suite au voyage à PARIS du mois d'octobre

ACTIVITES ET PROJET INTER-SERVICE (SAVS, ESAT, centre de loisirs...) :

- Action éducative avec le SAVS sur « l'armoire à pharmacie » ;
- Soirée repas collectif et karaoké avec le SAVS,
- Visite de l'usine HARIBO avec un restaurant avec les SAVS de Coucouron et de Lavilledieu.
- Sortie à fête de la musique qui a eu lieu à Coucouron suivi d'un restaurant. Une sortie commune avec le SAVS. Cette sortie a été appréciée des résidents et par les habitants du village.
- Sortie au bowling.
- Repas partagé avec le SAVS de Coucouron et le SAVS de Lavilledieu a permis aux résidents de rencontrer des personnes d'un autre secteur géographique.
- Rencontre avec le centre aéré de Coucouron pour une activité commune : atelier cuisine. Les résidents ont préparé avec les enfants le goûter au centre aéré puis les enfants sont venus pour le goûter sur la résidence.
- Actions éducatives par l'IREPS portant sur les compétences psychosociales.
- Un loto a été organisé en juillet par l'ensemble des services de Coucouron.
- Sortie de Noël à Aubenas avec les SAVS de Coucouron et Lavilledieu. Nous avons fait une sortie aux restaurants et au bowling d'Aubenas.

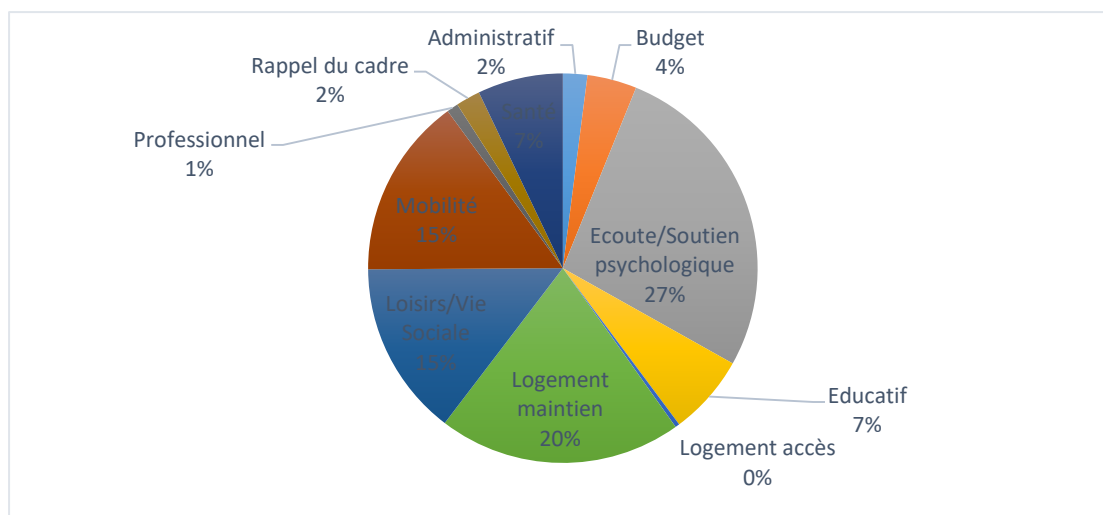
ACTIVITES EXCEPTIONNELLES :

***Séjour de 2 jours – Visite de Paris :**

Au vu des bénéfices du LOTO qui a été organisé en 2016 et 2017, l'ensemble des membres des équipes encadrantes (RA, ESAT, SAVS) de Coucouron a proposé une sortie exceptionnelle : un séjour à PARIS. 14 résidents et 4 encadrants sont partis à PARIS au mois d'octobre sur deux jours. Les usagers ont été impliqués dans la préparation du voyage et ont apprécié ce séjour et les activités proposées : (Tour Eiffel, visite du musée Grévin et promenade en bateau mouche...). Ce séjour a été un des temps forts de l'année sur l'année 2017.

Par la suite, des projets en lien avec ce séjour ont vu le jour : création du film photo, projet déco-photo.

INTERVENTION des hôtes de la RA de Coucournon



EN CONCLUSION

L'accompagnement collectif a pour objectif central de faire des résidences des "lieux de vie", ouverts sur l'extérieur, favorisant des relations adaptées entre les résidents, et avec l'environnement. L'accompagnement individuel est un soutien au maintien durable dans le logement (vie quotidienne, maintien des soins, investissement/entretien logement). Il se traduit par les termes : écouter / informer / orienter / mettre en relation avec les services sociaux / s'assurer du lien établi.

Sur l'année 2017, il y eu peu de rotation de résidents sur les deux résidences. Ce qui a favorisé la construction d'un équilibre. Cela a permis d'avoir à nouveau sur cette année une dynamique du groupe plutôt bonne.

Nombreux participant de façon régulière aux activités. Et certains ont pu partager des moments conviviaux au sein du collectif et jusque dans leur logement. Beaucoup d'entraide s'est créée et cela à chaque fois dans la bienveillance de chacun.

V - OBJECTIFS ET PROJETS 2018

- Réalisation des projets « mon projet à la RA » sur Coucournon et Privas
- Développer plus l'accompagnement dit individuel
- Maintenir un état d'esprit serein et apaisant au sein de la résidence-accueil

RESIDENCE ACCUEIL de PRIVAS

- Maintenir l'implication des résidents dans la vie quotidienne du collectif et valoriser leurs propositions
- Embellissement de l'espace collectif et création « d'outils » d'activité : par exemple, création et maintien du jardin potager ou encore finir le terrain de pétanque proche du collectif.
- Découverte des services et/ou structures existantes sur la commune de Privas : Services de transports mis en place sur les communes environnantes pour travailler la mobilité par exemple ; rencontre avec les services existants, par exemple le GEM ou le centre social pour que les résidents se rendent sur des structures existantes sur le territoire privadois et extérieures à la RA pour leur permettre de connaître leur environnement et ainsi s'impliquer dans la vie quotidienne de leur ville.
- Développer l'accès à la culture
- Développer les actions collectives à visée éducative

RESIDENCE ACCUEIL de COUCOURON

- Début d'année 2018 le groupe va devoir se réorganiser avec le départ de deux résidents qui se positionnaient en leaders sur le groupe. Rester vigilantes afin que chacun trouve sa place,
- Continuer à proposer des actions collectives fédératrices pour le groupe telles que les repas, les collations.
- Reprise du projet autour du sport / bien-être avec des activités telles que la marche, la piscine, ou encore la cuisine en favorisant des recettes simples avec des aliments frais, de saison et le plus souvent possible locaux, afin que chacun puisse s'en inspirer pour son quotidien.
- Maintenir un équilibre entre les activités détente auxquelles les résidents ne peuvent pas forcément avoir accès au vu de la localisation de la RA, et les actions ayant une visée éducative.

3. PÔLE TRAVAIL

E.S.A.T. de LAVILLEDIEU - ATELIER CONDITIONNEMENT

Rédigé par Mme Cécile SERRET et M. Eirik BLACHERÉ

GENERALITES

Nous faisons un chiffre global d'un petit peu plus de 57.000 € pour un total de 941 000 flacons produits pour Mc CORMICK. La tendance est toujours à la baisse, même si nous avons conditionné un peu plus de flacons que prévu puisque sur le prévisionnel de l'année 2017, nous étions à 880 000 flacons.

Plusieurs ouvertures de marchés se sont présentées cette année. Les laboratoires POLIVE, UCC COFFEE. En revanche, nous avons consacré plusieurs semaines à dépanner l'atelier de Coucouron dans la fabrication de bouchons à destination de BOBITECH, bacs à peinture, remplissage de boîtes pour PAGES.

PERSONNEL

Notre effectif est de 29 personnes se répartissant en 12 mi-temps et 17 temps pleins.

Durant cette année, deux personnes ont démissionné et une est partie en retraite.

Nous avons intégré deux personnes : un jeune issu de l'IME de Lalevade qui était un habitué de notre atelier puisqu'il venait en stage tous les jeudis, et un monsieur pour qui c'est le premier emploi en ESAT.

Nous avons également intégré une personne des espaces verts qui n'était plus apte au travail en extérieur, mais nous accueillons aussi deux autres usagers des espaces verts, inaptes momentanément.

Comme à notre habitude, nous avons régulièrement reçu plusieurs stagiaires envoyés soit par les missions locales, les IME, les IMPRO, voire par une maison d'accueil et même un monsieur issu de classe ULIS de Privas. Nous avons aussi accueilli en stage des jeunes des différents lycées du secteur ainsi que des personnes envoyées par CAP EMPLOI.

Un de nos travailleurs a fait un stage de trois semaines en cuisine à l'ADAPEI.

Mc CORMICK

Après un début d'année délicat, nous avons eu une rencontre avec les décideurs de Mc CORMICK (à leur demande...) qui nous ont annoncé une baisse significative de près de 40% des commandes. Nous avons été totalement surpris de cette annonce surtout que très clairement on nous a conseillé de chercher d'autres marchés au vu de futures baisses qui peuvent se profiler les prochains mois. Finalement, nous avons produit plus que leur estimation de départ.

Nous avons suivi une formation HACCP, financée par Mc CORMICK, pour pouvoir être en conformité avec leurs consignes concernant l'hygiène alimentaire.

Nous avons également beaucoup travaillé sur le dossier AUDIT, qui comprend énormément d'exigences, au niveau de la traçabilité, des installations, des contrôles, du nettoyage. Les contacts avec Mme G. VINCENT, responsable qualité chez Mc CORMICK sont très fréquents.

POLIVE

Suite à l'annonce de baisse du niveau de production annoncée par Mc CORMICK, nous avons pu, avec l'aide des moniteurs de COUCOURON avoir un contact avec l'ESAT de CUSSAC pour réaliser le conditionnement de biberons DODIE. Ce marché était trop important pour qu'il puisse gérer un si gros volume. Fin d'année, nous avons conditionné 2 références de biberons. Mais après des problèmes d'approvisionnement de certains composants, nous n'avons pas pu en faire plus. Etant en lien avec l'ESAT de CUSSAC, nous sommes dans l'attente d'un déblocage de nouvelles commandes.

BOBITECH

Afin de soulager l'ESAT de COUCOURON, nous avons à plusieurs reprises operculé des bouchons (plusieurs milliers) pour répondre à l'urgence de BOBITECH.

Nous avons également monté des bacs à peinture (pieds et étiquetage).

UCC Coffee

Le partenariat avec UCC COFFEE s'est limité cette année au montage de boîtes de regroupement de paquets de café. Ces boîtes devaient être collées, et nous avons investi dans plusieurs pistolets à colle chaude. Ce marché nous a tenus plusieurs semaines, mais d'après UCC, ce marché ne perdurera pas puisqu'ils vont remplacer leurs boîtes collées par des boîtes mécaniques. Aucune autre perspective avec UCC.

DIVERS

Plusieurs travailleurs ESAT ont pu bénéficier de différentes formations internes sur plusieurs postes de travail : pesée d'épices, pistolet à colle chaude, banderoleuse, montage de boîtes, maniement et réglage d'étiqueteuse. D'autres travailleurs ont été détachés ponctuellement à l'atelier menuiserie pour montage et démontage du chapiteau.

MATERIEL

Sur le plan matériel, plusieurs projets d'achats ont été concrétisés : sièges grande hauteur, balances, transpalette grande hauteur, transpalette classique, pistolets à colle chaude, caissons de vestiaires. Tout ce matériel était vraiment indispensable, et nous gagnons en confort et en sécurité.

Malgré tout, d'autres investissements sont nécessaires, entre autres pour répondre aux exigences de plus en plus nombreuses de Mc CORMICK.

Il sera primordial pour des questions d'hygiène d'installer un lave mains dans l'atelier et un point de lavage pour les caisses dans le petit local à côté des toilettes hommes. Mc CORMICK exige aussi l'installation de moustiquaires à toutes les fenêtres ainsi qu'un point de contrôle pour l'accès à l'atelier conditionnement (type digicode ou caméra...)

Constatant le vieillissement de nos locaux, quelques travaux de maçonnerie sont à prévoir (fissures à réparer, sol du sas, endommagé par le passage des palettes, à cimenter)

Depuis quelque temps, nous faisons face à de plus en plus nombreux dysfonctionnements de l'ordinateur du bureau des moniteurs. Même si des sauvegardes sont effectuées, nous ne sommes pas à l'abri de perte de données essentielles pour nous, ce qui serait néfaste à notre productivité. Nous tirons la sonnette d'alarme sur ce point crucial.

VOLET SOCIAL

- 9 personnes ont pu bénéficier cette année, de la formation « gestes et corps pour apprendre » dispensée par Florence ALLAUZEN d'ARCHIPEL, formatrice que nous connaissons bien puisqu'elle intervient depuis déjà quelques années à l'ESAT. Cette formation s'est déroulée sur 9 dates pour 18 heures. Le bilan est très positif. Les objectifs de la formation portent sur l'amélioration des capacités en lecture-écriture-expression, oral-logique, ainsi qu'une meilleure gestion du stress, une amélioration de la posture au travail, une meilleure concentration-mémoire, une meilleure estime de soi....
- 2 personnes ont pu également suivre la formation informatique HANDIPLUME, niveau débutant, qui s'est déroulée sur 6 modules de 6 heures, à AUBENAS. Cette formation est très enrichissante du fait qu'elle se fait en partenariat avec d'autres travailleurs ESAT de différentes structures du territoire. Cela permet des rencontres intéressantes et a permis à ces 2 travailleurs de dédramatiser l'outil informatique et de leur apporter les connaissances de base pour utiliser un ordinateur.
- 13 personnes ont pu bénéficier d'une intervention de l'IREPS organisée en partenariat avec Julie HAMEL du SAVS. Ce projet a été proposé aux travailleurs par le biais d'un vote où ils ont pu exprimer leur choix concernant le sujet de l'intervention. La majorité ayant choisi le thème « manger-bouger », une formation a démarré en décembre au rythme d'une heure tous les 15 jours et finira courant avril 2018.
- 24 personnes ont participé à d'autres activités de soutien propre à l'atelier conditionnement (116 heures) : jardinage, soutien informatique, calculs (soit en lien avec la production, soit sur le thème de l'argent), journal de l'atelier, plaquette publicitaire, aide courrier administratif, création d'aides pédagogiques pour le travail.

La venue d'un nouveau matériel informatique, dédié à ces activités, a été très appréciée.

CONCLUSION

L'année 2017 aura été une année vraiment faible en termes de commandes que ce soit pour MC CORMICK ou UCC COFFEE. Malgré tout, nous n'avons eu à subir aucune période de creux total d'activité ce qui est primordial pour nos usagers.

Plusieurs pistes ont été mises à l'étude afin d'améliorer notre activité.

Nous avons contacté le service ECOCERT afin d'être certifiés BIO. Ceci pourrait s'avérer particulièrement intéressant pour plusieurs donneurs d'ordres. Nous en avons parlé aux responsables de Mc CORMICK qui seraient très intéressés par cette certification.

PAGES serait également très heureux de ce certificat et serait prêt à nous passer des commandes.

C'est une piste très intéressante qu'il faut mettre en place. Cela devrait se faire dans les semaines prochaines.

Des contacts très réguliers ont lieu avec Mc CORMICK, et pourraient faire évoluer positivement les futurs marchés.

Nous sommes sur la brèche !

E.S.A.T. de COUCOURON

Rédigé par MM. Serge BELLEDENT et Dominique TRIN



1 / Activité de l'année

Année exceptionnelle. Nous avons augmenté environ de 40% par rapport à l'an dernier. Celle-ci était l'année de référence.

DUCROS

Au vu de l'activité très importante concernant les autres donneurs d'ordre, nous n'avons pas effectué, pour la troisième année consécutive, de prestations pour DUCROS durant l'année 2017.

SABAROT

Cette année, l'activité a été très importante et très variée. Les bonnes relations et les contacts réguliers avec les responsables de la production (légumes secs, céréales et champignons), ainsi que notre réactivité, ont permis de négocier de nombreux et variés marchés. Le travail effectué a été

valorisant pour les usagers (pesage, comptage, thermo filmage de boîtes, étiquetage, bouchonnage de vérines, soudage de sachets, cassage de boîtes). Les retours de ce donneur d'ordres et de ses responsables ont été très bons. Il est très satisfait du travail que nous avons rendu.

Légumes secs

Nous avons « cassé » **138 628 boîtes ou sachets de 500 gr et 1 kg de légumes secs. Soit 100 tonnes environ** (lentilles, pois cassés, haricots rouges, haricots blancs, etc..). **Six fois plus qu'en 2016.**



Ils nous ont « conforté » dans l'activité valorisante qui est la confection de boîtes centenaires de lentilles vertes du Puy (série limitée et boîtes « petite fille »). Le travail consiste à peser 500 g de LVP, mettre un couvercle, scotcher, étiqueter, thermo filmer et palettiser. **Nous avons confectionné 27 972 boîtes soit 4 318 de plus que l'an passé qui déjà avait été une très belle année. Nous augmentons cette production tous les ans et avons renégocié les tarifs à la hausse, passant de 0.30 € à 0.35 € l'unité.**



Champignons secs

Nous avons confectionné un grand nombre de moulins à champignons. Ceci consiste à peser 19 g de granules de champignons (cèpe, morille, sélection forestière), les mettre dans des vérines, les bouchonner, les étiqueter, les thermo filmer, et les mettre en carton. **Durant l'année nous avons**

confectionné 21 411 moulin à champignons, soit 15 795 moulin de plus que l'an passé. **Cette production a pratiquement été multipliée par cinq.**



Nous avons à nouveau eu l'activité (plus compliquée et difficile à réaliser pour les usagers) qui est de mettre en pots de 40 ou 100 g (pots plastiques) de la poudre de champignons secs, souder au fer à repasser un opercule et palettiser. Nous avons demandé au responsable d'éviter de nous en redonner car cela met nos usagers en difficulté à cause de la poudre qu'ils respirent. Il a pris en considération cette demande. **Nous avons réalisé 7 629 pots soit 6 150 de plus que l'an passé. Production multipliée par cinq.**

Nous avons repris une activité non faite en 2016. C'est la confection de pots de granules de champignons secs (pots de 40, 70 ou 100 g). **Nous avons réalisé 1002 pots.**

La nouvelle, et importante activité, qui est de peser (30 et 40 g) et mettre en sachets (avec soudure) différentes sortes de champignons secs (morilles, cèpes, mousserons, trompettes, mélanges forestier, giroles), nous a tenu toute l'année 2017. Cela a été l'activité principale. **Nous avons réalisé 85 972 sachets soit 70 741 sachets de plus que l'an passé. Production multipliée pratiquement par six.**



Céréales :

Nouvelle production occasionnelle : Confection sachets de graines pour salade (pesage, mise en sachets, étiquetage). **Nous avons réalisé 879 sachets.**

Nouvelle production occasionnelle : Confection de sachets de 500 g de son d'avoine (découpage de sachets, étiquetage, mise en sachets, pesage, mise en cartons, palettisation). **Nous avons réalisé 850 sachets.**



Divers :

Surétiquetage de « Code Pin » de boîtes à plat. **Sur étiquetage de 95 040 boîtes.**

PAGES

Grâce à l'agrément « **ECOCERT** », ce donneur d'ordre nous a donné de l'activité « **BIO** » pratiquement toute l'année. Nos contacts réguliers avec les responsables de l'usine et la bonne entente avec ces derniers nous a permis de continuer à avoir une très bonne activité, à avoir de nouveaux marchés et à négocier des tarifs à la hausse pour les coffrets (0.50 € le coffret à la place de 0.40 €).

La nouvelle production (montage et remplissage de boîtes « bio » de thé ou d'infusion en vrac) est importante et valorisante pour les usagers.

L'activité principale est le comptage de sachets et le remplissage de « Coffrets Bio PAGES ». Durant l'année nous avons fait **11 800 coffrets cartons et bois Bio Pagès** (soit 708 000 sachets comptés).

Activité égale à celle de 2016.



Nous avons reconditionné **21 040 boîtes de thé vert casino** (Reconditionnement en cartonnettes de 5 boîtes).

Avec les thermo-filmeuses, nous avons thermo filmé **10 981 lots de 2 boîtes d'infusions** et **27 200 lots de 2 boîtes de thé vert « U »** (double étiquetage des lots et mise en cartons).

La nouvelle activité (voir ci-dessus) a été importante durant toute l'année. Nous avons confectionné **8 214 boîtes de thé ou infusion « bio vrac »**.



Divers :

Nous avons transmis de l'activité à l'atelier de LAVILLEDIEU. Il s'agit de la confection de **10 008 boîtes de capsules de thé et infusions**.

ENTRETIEN DE GEDIMAT

Cette année, également, un contrat d'entretien a été passé avec GEDIMAT de COUCOURON. Cela consiste à faire le ménage du magasin et des bureaux trois fois (3 heures) par semaine.

ENTRETIEN DE LA RESIDENCE ACCUEIL

Cette année un contrat d'entretien a été passé entre la résidence accueil de la « Laoune » et l'ESAT. Les ouvriers ont passé 116 heures à nettoyer les espaces communs (Salle à manger, couloirs, buanderie, salle commune) dont 2 heures de déneigement.

ESAT LES HORIZONS

Suite à nos contacts et visites réguliers avec le directeur adjoint de l'ESAT mentionné ci-dessus, ce dernier nous a proposé plusieurs activités que nous avons en partie réalisées ou déléguées à l'atelier de LAVILLEDIEU.

Nous avons déconditionné des palettes de cartons (à plat) effectué un tri à partir des échantillons transmis par le client, et palettisé avec un cerclage et filmage des palettes. **240 400 cartons ont été triés.**



Nous avons confectionné **2232 sacs d'argile** (Mise en cartons par 6, étiquetage, palettisation).
 Nous avons confectionné **1776 biberons « Dodie »**.

BOBITECH

Nous avons conforté notre activité et varié notre travail avec ce donneur d'ordre. La qualité du travail rendu, notre réactivité et le contact régulier avec les différents responsables ont permis d'avoir de nouveaux marchés.

Conception de carters de protection pour débroussailleuses. Ces pièces se montent sur les débroussailleuses et empêchent divers projectiles de blesser une personne ou éventuellement briser un pare-brise de voitures. Le montage s'effectue avec des rivets et une riveteuse électrique qui permet d'assembler plusieurs pièces entre elles. Il y a ensuite une mise en cartons avec d'autres pièces.
Durant l'année, nous avons procédé au montage et mise en cartons de 3 168 carters de protection (idem que l'an passé bien que l'activité ai baissé en fin d'année).

Conception de sachets de visserie pour les carters de protection (mettre dans un sachet 14 pièces (vis, rondelles, boulons, etc...), le souder et le mettre dans les cartons de carters. ***Nous avons conçu 1 921 sachets « visserie ».***



Montage d'orthèses (pour mains gauches et mains droites, de différentes tailles (assembler 4 pièces entre elles à l'aide de vis plastiques). ***Nous avons assemblé 5 970 orthèses (plus du double que l'an passé).***

Mise d'une pastille alimentaire sur des bouchons plastiques pour vérines de chez DUCROS (insérer la pastille dans le bouchon). ***Nous avons mis 556 000 de pastilles dans les bouchons (moitié que l'an passé. Cette activité « occupationnelle » et non rentable a été quasi nulle en fin d'année).***



Nouvelle activité : en fin d'année, nous avons eu une nouvelle activité qui devrait perdurer en 2018. Il s'agit du montage de pieds, de cerclage et de la mise en cartons de bacs de peintures (1 litre et 0,4 litre). BOBITECH nous a mis à disposition une machine à cercler. Cette production est pour SAVY (Ancien donneur d'ordres de l'ESAT de LAVILLEDIEU) via BOBITECH. Nous avons effectué le montage de **6 912 bacs de peinture**).



Activités de soutien, culturelles et loisirs.

Concernant les activités culturelles, nous avons effectué une sortie avec les usagers ESAT et EA, les résidents de la Laoune, et les personnes suivies par le SAVS de Coucouron. Nous sommes rendus à PARIS les lundi 09 et mardi 10 octobre 2017. Cette sortie culturelle a été appréciée par les usagers et leurs encadrants. Cela a permis aux usagers de découvrir PARIS et certains monuments.

Concernant les activités de soutien, il y a des séances organisées par l'IREPS sur le bien-être et la santé.

2 / Effectif de l'année

Durant l'année l'effectif théorique de l'ESAT (9 EQTP) représenté par 14 usagers s'est établi à 10,13 en moyenne. A partir du mois de novembre, nous avons un usager (MONNIER Alain) qui est parti à la retraite. Il n'a pas été remplacé. L'effectif présent chaque jour s'est tenu en moyenne à 9 personnes. Nous avons eu peu d'absence. Que ce soit pour cause de maladie ou d'absences injustifiées.

3 / Ambiance en général

La diversité et le nombre important d'activités réalisées à l'atelier ont permis d'avoir une bonne ambiance en général au sein de l'ESAT.

Raisons pouvant influencer sur l'ambiance et le comportement des usagers

- **Selon la présence ou l'absence de certains usagers** (des personnes dérangent par leur comportement dans le travail et en dehors. D'autres sont plus ou moins complices et une absence peut nuire).
- **Selon la météo.** En effet lors des jours de pluie, de brouillard, de neige, de ciel gris l'ambiance est plus morose que lorsqu'il fait beau.
- **Selon le travail effectué.** Il y a des travaux qui sont plus ou moins appréciés par les usagers. Les comportements changent selon les tâches effectuées et l'importance de l'activité. Cette année, celle-ci étant en hausse et afin de respecter des délais de livraison, pour ne pas déstabiliser les usagers, les moniteurs se sont investis davantage dans les travaux à réaliser à l'atelier. Effectuant des heures récupérables.
- **En fonction des vacances.** A l'approche des vacances on note de l'excitation ou du relâchement.
- **En fonction de la maladie de chacun.** Les différents traitements et la fatigue que cela entraîne peuvent avoir des effets sur le comportement. **En fonction des changements d'encadrants (R.A. et SAVS).** En effet dès qu'il y a un changement d'encadrant nous ressentons un « malaise » chez certains usagers. Il leur fait un temps d'adaptation.

4 / Divers

Formations :

Un moniteur d'atelier (BELLEDENT Serge) a suivi durant 14 mois (une semaine par mois) la formation de CBMA à LYON avec obtention du diplôme au mois de décembre 2017. Le stage de 105 heures a été réalisé à l'ESAT de CUSSAC/LOIRE(43) pour lequel nous nous soumettons. Cela a permis de renforcer les liens.

Un usager de l'ESAT a été présenté à la RSFP (reconnaissance du travail professionnel) où il a réussi avec succès l'épreuve sur des activités de conditionnement.

Sorties, visites et contact à l'extérieur :

Afin de garder le « contact » avec les donneurs d'ordres, les moniteurs d'atelier se sont rendus à plusieurs reprises chez Sabarot, Pagès et Bobitech lors de livraisons et pour négocier de nouveaux tarifs avec de nouvelles activités. Nous n'avons pas eu le temps d'inviter, comme prévu, les responsables de SABAROT et PAGES au restaurant. Trop de travail.

Les contacts réguliers avec le directeur adjoint de l'ESAT « Les Horizons » sis à CUSSAC SUR LOIRE (43), M. PANDRAUX, et ses visites régulières, ont permis de négocier de nouvelles activités en sous- traitance (tri de cartons pour le papeterie d'ESPALY) et d'ouvrir des marchés avec l'ESAT de LAVILLDIEU.

Les moniteurs d'atelier ont secondé le personnel de la RA et du SAVS de COUCOURON dans l'organisation d'un loto dont les bénéfices serviront à l'amélioration des conditions de vie des résidents.

Visite à l'ESAT DE COUCOURON :

Nous avons eu à plusieurs reprises (de plus en plus souvent) la visite des mandataires judiciaires des usagers qui sont venus visiter l'atelier et se renseigner sur l'activité des personnes suivies.

L'infirmier du CMP est venu tous les mois nous rendre visite et recevoir les usagers désirant le rencontrer. Quelquesfois accompagné par le Docteur LAMOLINERIE.

Nous avons eu deux contrôles ECOCERT afin de faire un « audit » sur le stockage, le conditionnement et la traçabilité des produits bio que nous conditionnons (principalement du thé et des infusions pour PAGES). Ce contrôle s'est bien passé et a permis de renouveler notre certification « Bio ».

Nous avons eu à plusieurs reprises la visite de M. PANDRAUX, directeur adjoint de l'ESAT les Horizons (ADAPEI) de CUSSAC SUR LOIRE (43).

Durant toute l'année, nous avons reçu à de nombreuses reprises nos donneurs d'ordres, des élus de la commune de COUCOURON et des élus de la Communauté de Communes « Entre Loire et Allier ».

Nous avons également eu la visite du Médecin Chef de l'APIAR avec un ergonome pour adapter le poste de travail d'un usager.

Contacts :

Le fait d'avoir un contact régulier avec nos donneurs d'ordres (rencontres, contact téléphonique) nous a permis de pérenniser nos liens, de négocier de nouveaux marchés avec de nouveaux tarifs. Nous en profitons pour savoir si le travail rendu convient. Nous n'avons eu que des retours positifs.

Achats :

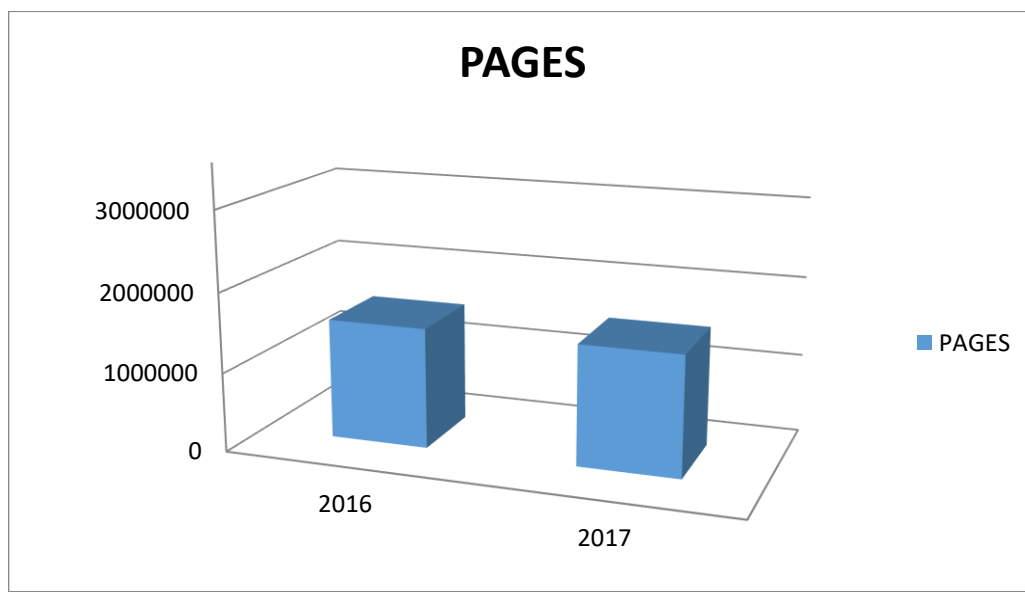
Nous avons acquis une nouvelle thermo-filmeuse. L'ancienne n'est plus utilisable.

Réunions :

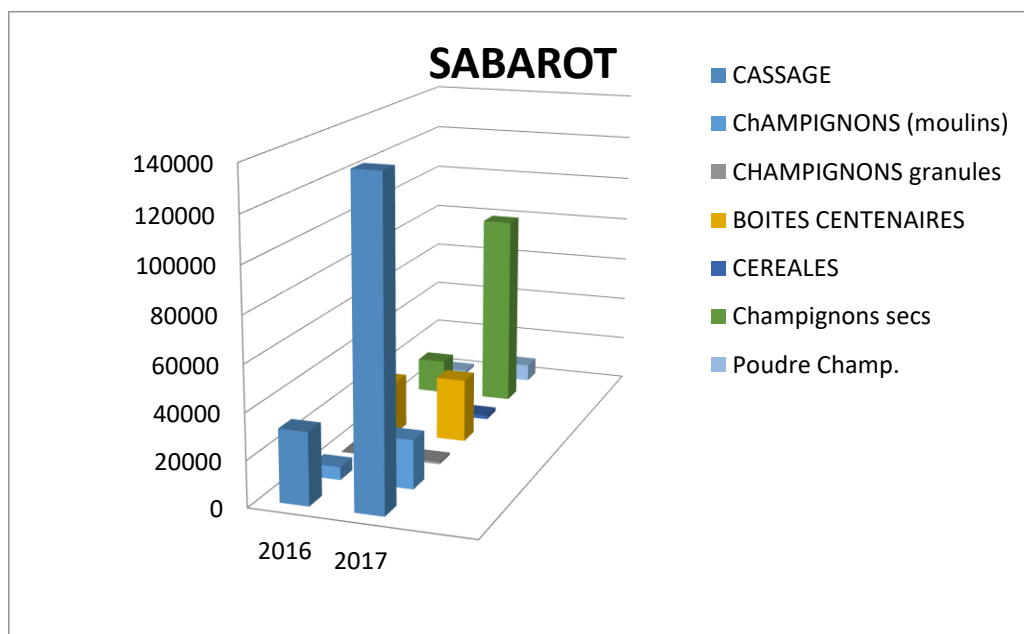
Des réunions « transversales » ont lieu régulièrement (tous les mois) en présence du directeur des établissements ou du chef de service secteur Social.

<i>Points forts dominants de l'année 2017</i>	<i>Points faibles dominants de l'année 2017</i>
- Très bonnes relations avec les responsables SABAROT, PAGES et BOBITECH qui nous donnent du travail varié et régulier. - Forte augmentation de l'activité par rapport à 2016. - L'effectif complet de l'ESAT (plus les moniteurs d'atelier) a permis de réaliser et de satisfaire les commandes. - Bonne relation avec l'ESAT de LAVILLEDIEU qui nous seconde lorsque nous avons des commandes de travail importantes. - Nouvelle activité (Prestations extérieures). Entretien des locaux de GEDIMAT à COUCOURON et Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise à LANARCE. - Bonnes relations avec l'ESAT de CUSSAC/Loire (43) qui nous a donné du travail durant l'année.	- Les délais de commande de nos donneurs d'ordres (tous) sont de plus en plus courts pour des quantités de plus en plus en plus importantes. Nous sommes parfois obligés de faire appel à l'ESAT de LAVILLEDIEU. - Dûs à la création d'un deuxième atelier au local stockage, manque de place pour stocker les véhicules et les commandes tout en effectuant le travail.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE de 2016 à 2017



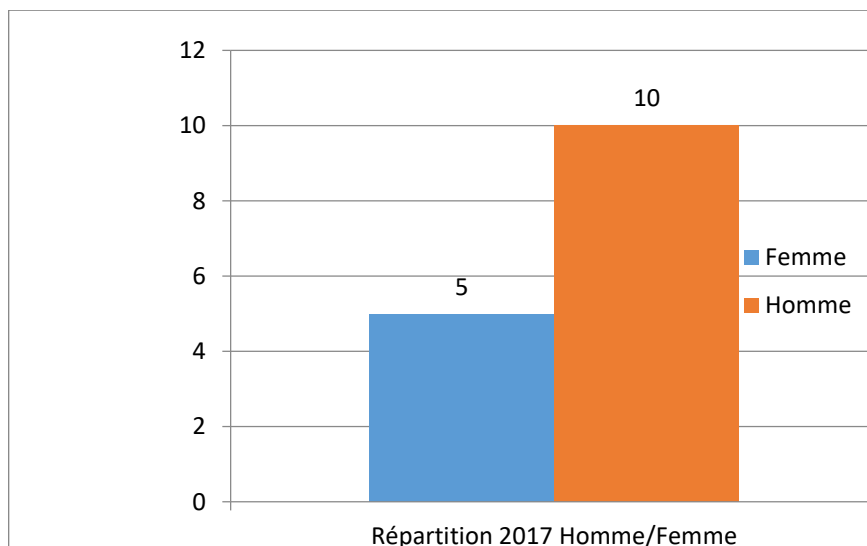
Les chiffres correspondent au nombre de sachets comptés durant l'année.



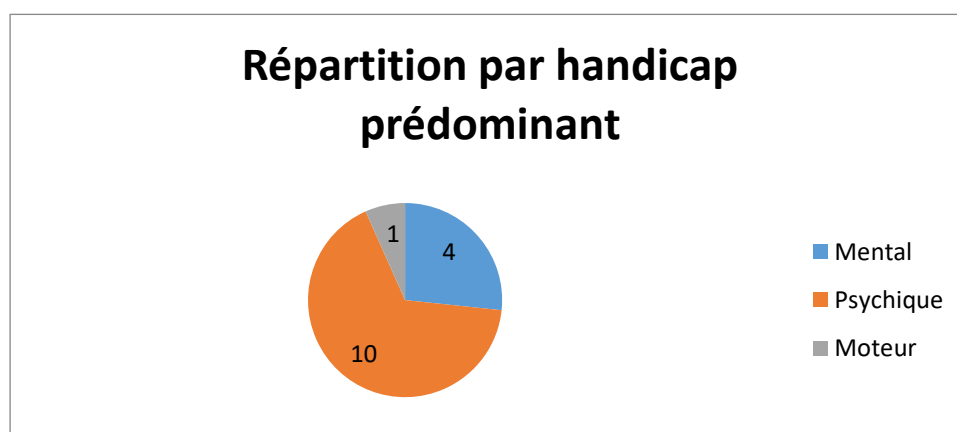
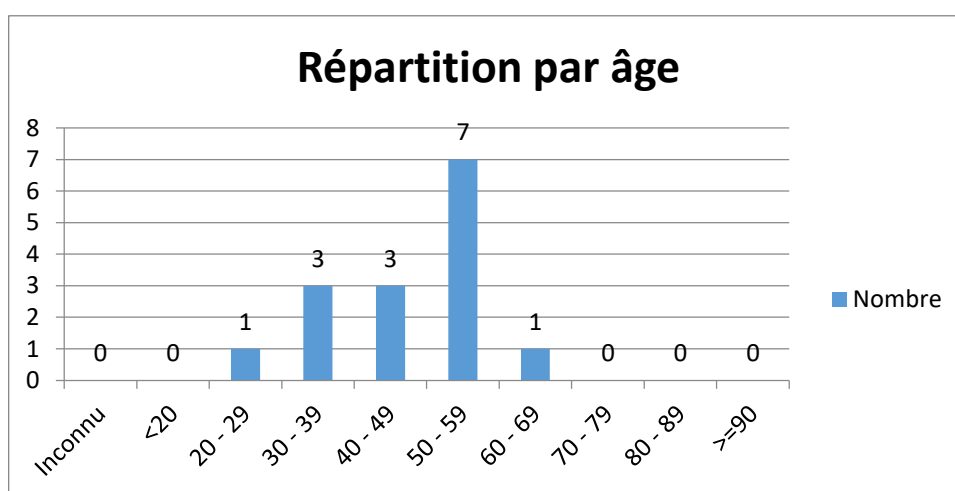
Les chiffres correspondent au nombre de boîtes et sachets réalisés durant l'année.

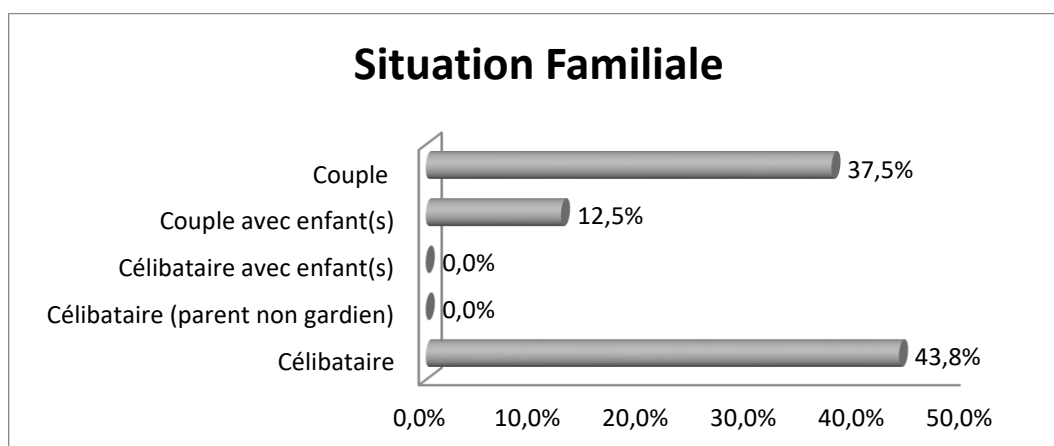
5 / Situation sociale des usagers

Comme depuis l'ouverture de l'ESAT à COUCOURON, on retrouve une majorité d'hommes. Ce qui se justifie aussi par la répartition démographique du plateau ardéchois.

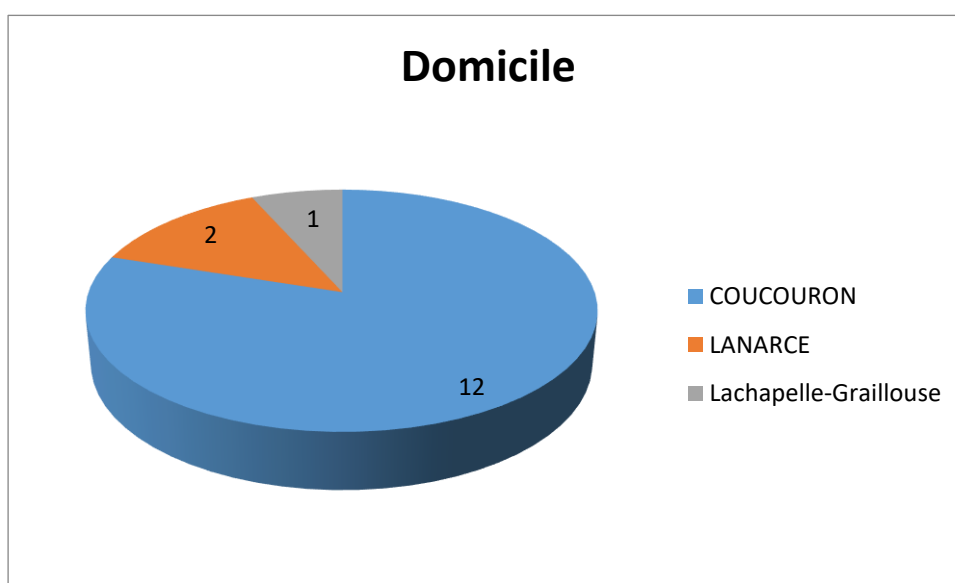


Les usagers sont majoritairement suivis en psychiatrie par le CMP, ce qui nécessite des rencontres régulières avec l'infirmier. Ce multi handicap associe la déficience et la maladie psychique. Il est donc nécessaire d'être vigilant quant au respect du bien-être de chacun.

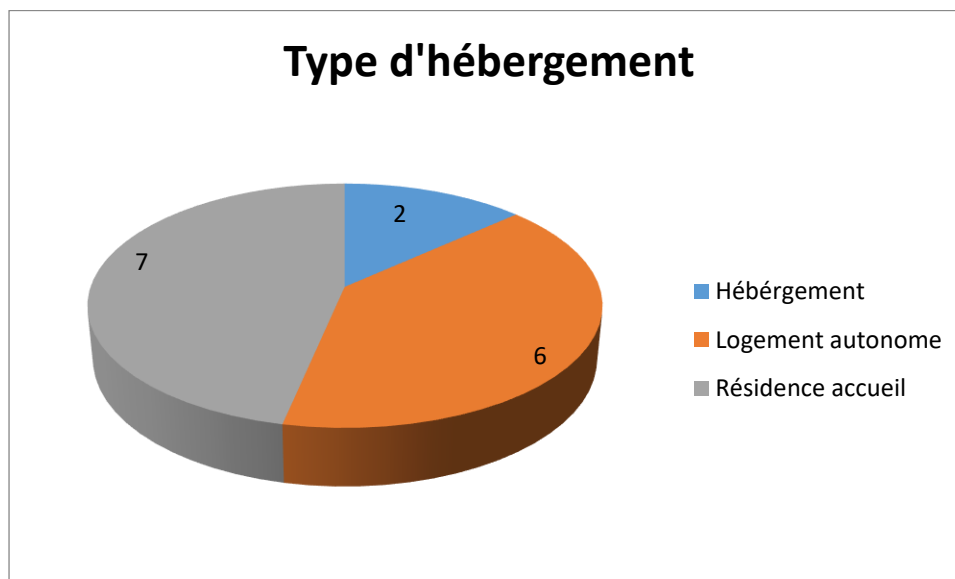




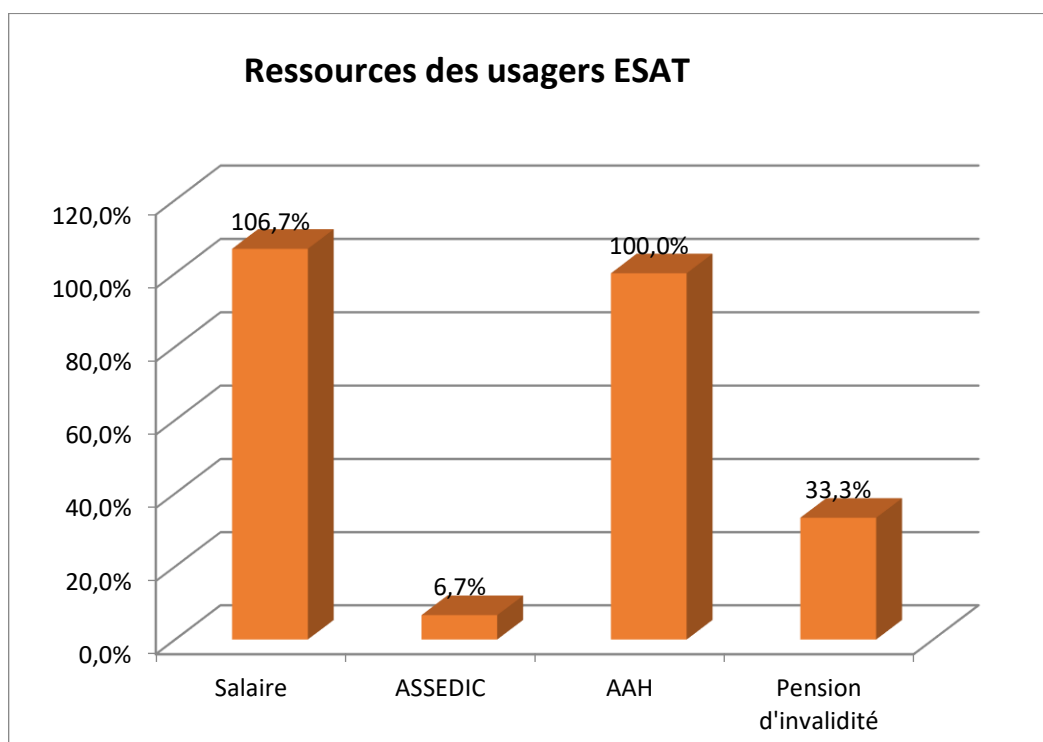
Du fait de l'emplacement de l'ESAT, les usagers viennent des communes voisines. La distance maximale actuelle est de 11 km, ce qui se justifie par des conditions de circulation parfois difficiles en hiver.



En raison de la proximité de la résidence accueil et du public accueilli, 53 % de nos travailleurs sont logés à la RA.



Huit travailleurs handicapés sont suivies par le SAVS. Une demande est en cours pour une autre personne.



6 / Parties administrative et sociale de l'ESAT

Outre l'activité économique, à laquelle ils consacrent une grande partie de leur temps de travail, les moniteurs d'atelier ont également une partie administrative et une partie sociale qu'ils exercent principalement en collaboration avec le travailleur social de l'ESAT ou le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Lors de l'admission d'un usager en ESAT, le moniteur d'atelier est chargé de lui remettre le livret d'accueil. Il comprend :

- Le règlement intérieur (de fonctionnement) de l'atelier.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Un document sur le Conseil à la Vie Sociale.

Dans les 15 jours suivants, nous remettons à l'usager son **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**. Il doit nous le ramener, signé, dans le mois suivant son admission.

Tout au long de l'année, les moniteurs d'atelier, seuls ou secondés par le Service Social de L'ESAT, reçoivent dans leur bureau des usagers, soit en rendez-vous lorsqu'il s'agit de remplir ou compléter des documents, soit en urgence lorsqu'il s'agit de les « recadrer » dans leur activité de travail ou régler des conflits plus ou moins importants. Ceci est quasiment journalier.

Les documents principalement rédigés sont :

Bilan Fin de Période d'Essai : lorsqu'un usager a terminé sa période d'essai de 6 mois, il est rédigé un bilan qui résume son aptitude au travail, sa relation aux moniteurs et aux collègues de travail. Ce bilan lui est communiqué. Il est ensuite transmis à la MDPH.

Renouvellement Orientation MDPH : un bilan est rédigé 6 mois avant que l'orientation ESAT de l'usager prenne fin. Comme le bilan de fin de période d'essai, il résume sa capacité au travail et ses relations à l'atelier. Il est également transmis à la MDPH qui prend la décision finale pour un renouvellement éventuel d'orientation ESAT.

Le Projet Personnalisé : il est contractuel et se « construit » entre la personne en situation de handicap et/ou son représentant légal) et l'association (moniteur d'atelier et responsable du secteur social). Ceci conformément aux exigences de la loi 2002-2.

C'est une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir dont on n'a pas d'équivalent exact. Il est progressif et s'inscrit dans une réelle dynamique liée aux souhaits du travailleur handicapé, de sa perception de son devenir professionnel et de son parcours professionnel. Il répond avant tout aux attentes de la personne accueillie en incluant toujours une présomption de compétence de cette dernière. Il fait l'objet d'une actualisation régulière (en général tous les ans) avec évaluation des progrès (ou des points à consolider) dans un souci permanent d'amélioration du service rendu et du respect des aspirations du travailleur.

Lors de la rédaction du projet personnalisé, les moniteurs mettent à jour la grille d'évaluation de l'usager. Ce qui leur permet de constater l'évolution de celui-ci.

Fiche d'Evènement Indésirable : il s'agit d'une fiche rédigée par le moniteur d'atelier lorsqu'il constate une situation ou un comportement jugé « dangereux » ou « critique » pour lui-même, le groupe de travailleurs, ou un usager en particulier. Elle résume les faits constatés, la ou les décisions prises, la ou les solutions proposées. Cette fiche est transmise aux responsables de l'ESAT (directeur et chef du service social) et pour information à la MDPH.

Planning : il s'agit de compléter un planning journalier où les moniteurs d'atelier notent les présences, les absences justifiées (congrés, repos, maladies, hospitalisation, etc...) et non justifiées (absences sans motifs les justifians et (ou) sans prévenir les moniteurs.

Ces différentes procédures, qui font partie intégrante du poste de moniteur d'atelier, les occupent en moyenne **une heure par jour**. Soit une moyenne, pour l'ESAT de COUCOURON, de **500 heures passées à la rédaction de documents administratifs et sociaux**.

7/ Partie commerciale de l'ESAT.

Durant l'année 2017 les moniteurs d'atelier ont régulièrement (3 ou 4 fois par semaine) contacté par téléphone ou rencontré les responsables de production et directeurs des établissements « donneurs d'ordres ». Ceci afin de garder la confiance de ces derniers, de maintenir les liens, et de rechercher de nouvelles productions.

Cette activité, très présente, a permis de négocier auprès de nos donneurs d'ordres de nouvelles productions. Celles-ci, très variées, conviennent aux usagers qui se sentent valorisés, et favorisent leur montée en compétence.

Entreprise adaptée de COUCOURON

Rédigé par MM Serge BELLEDENT et Dominique TRIN



ACTIVITE DE L'ANNEE

JARDINS ESPACES VERTS

*Cette année, l'entreprise adaptée, toujours constituée de deux ouvriers masculins a effectué **101 chantiers**, y travaillant **1 359 heures**.*

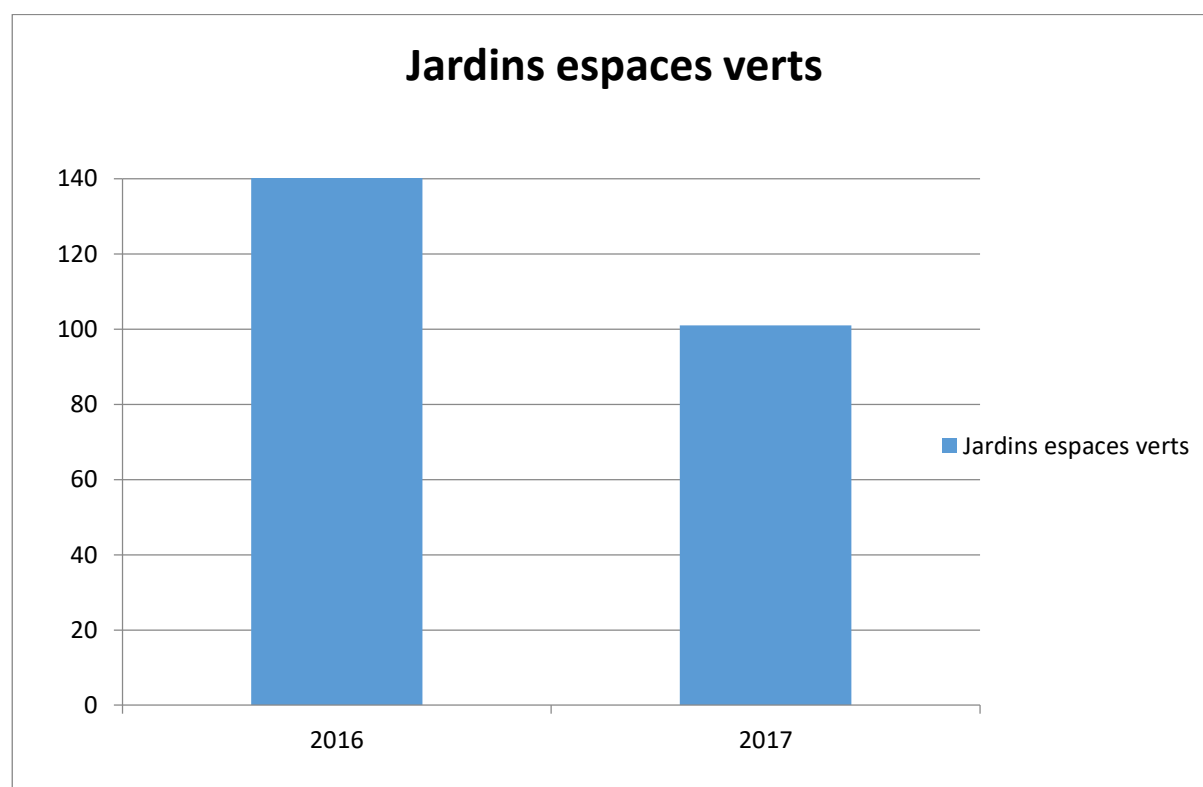
Nous avons beaucoup moins travaillé pour la commune de COUCOURON dont la dotation financière a baissé pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village. Bien que nous ayons eu un gros chantier sur la commune du CROS DE GEORAND (Bords du Lac de Lapalisse) et des chantiers sur la commune de ST CIRGUES EN MONTAGNE, nos interventions sont principalement axées sur COUCOURON. Le travail effectué est toujours apprécié par nos clients.

L'activité a été un peu moins importante que celle de l'an passé mais elle reste relativement soutenue surtout pour les particuliers et durant l'automne où nous avons eu beaucoup de tailles de haies et des tontes.



ENTRETIEN DU SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE

Un contrat d'entretien a été passé avec ce syndicat afin d'aller faire le ménage des bureaux sis à LANARCE une fois (3 heures) par semaine. Ce contrat ne sera pas renouvelé pour l'année 2018 car le travail sera effectué par un personnel du SMA.



Les chiffres correspondent au nombre de chantiers réalisés durant l'année.

4. TRAJECTOIRES 07

Rapport rédigé par Mme Johanne GALDINI

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF TRAJECTOIRES 07

La spécificité du dispositif Trajectoires 07 consiste à proposer un accompagnement renforcé sur le champ professionnel, social et personnel, pour permettre aux jeunes handicapés ayant des difficultés d'apprentissage d'accéder à l'autonomie.

1- CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNE

Validé par le CT du 2/04/2013

*Pour que les candidatures soient étudiées par le comité technique, les personnes doivent être accompagnées par un référent (Mission Locale, CAP EMPLOI, I.M.E., Services sociaux...)
Si les demandes parviennent directement du jeune ou de sa famille, en fonction de sa situation, la personne est réorientée vers l'un des partenaires.*

- *Personnes de 16 à 30 ans domiciliées en Ardèche*
- *Ayant une déficience intellectuelle légère diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes**
- *Sans handicap associé dominant (physique ou psychiatrique)*
- *Rencontrant des difficultés sociales ou personnelles pour accéder à l'autonomie, nécessitant une aide autre que financière,*
- *Titulaire ou en instance d'une reconnaissance de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail*
- *Si ce n'est pas le cas, la personne devra s'engager à effectuer une demande de R.Q.T.H. dans un délai de 12 mois à compter de son entrée dans le dispositif, (néanmoins, pour bénéficier d'un accompagnement sur le volet social, une demande d'orientation S.A.V.S devra être déposée auprès de la M.D.P.H.)*
- *Existence d'un « état de demande d'insertion » sociale et professionnelle en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement de la demande de la famille ou de l'entourage.*

* Problématiques convergentes :

Dans le cas où la déficience intellectuelle légère n'est pas médicalement reconnue, elle peut être repérée par un faisceau de problématiques convergentes. C'est-à-dire que la personne rencontre un cumul de difficultés qui laisse penser qu'elle présente une déficience intellectuelle légère.

L'accompagnement renforcé, associé à une prise en charge médicale, ou à une demande de reconnaissance de travailleur handicapé, permettra alors de le vérifier médicalement.

Liste de difficultés repérables :

- *Difficultés pour la lecture*
- *Difficultés pour l'écriture*
- *Difficultés pour le calcul*
- *Difficultés de communication*
- *Difficultés dans les repères spatio-temporels*
- *Difficultés de compréhension*

- Difficultés de mémorisation à court ou à long terme.
- Difficultés pour réaliser des tâches administratives
- Difficultés pour réaliser des tâches quotidiennes
- Difficultés pour la compréhension ou l'exécution de doubles consignes
- Difficultés pour la concentration et troubles attentionnels
- Parcours scolaire atypique : enseignement spécialisé, S.E.G.P.A., changements d'établissements, redoublements...
- Absence de prise d'initiative
- Etat de confusion en cas de difficultés
- Difficultés d'abstraction
- Lenteur d'exécution
- Isolement social

TRAJECTOIRES 07 participe à la connaissance et à l'évaluation de la situation du jeune par des mises en situations concrètes tant sociales que professionnelles.

Cela peut conduire à la mise à jour de problématiques non diagnostiquées préalablement.

La mise à jour d'un handicap dominant autre que la déficience intellectuelle peut conduire à l'arrêt de l'accompagnement et à un relais vers un partenaire adapté.

2- MISE EN ŒUVRE

2.1 L'opérateur : l'A.P.A.T.P.H

L'A.P.A.T.P.H porte le volet professionnel de Trajectoires 07 et le volet social par l'intermédiaire du S.A.V.S de l'A.P.A.T.P.H à Privas

2.2 Secteur géographique

Le dispositif va intervenir progressivement sur l'ensemble du département Ardéchois en cette fin d'année 2017/début 2018.

2.3 Composition de l'équipe :

- Intervenant sur le volet Socio-éducatif
 - Carole DUCOTE - Conseillère en Economie Sociale et Familiale –A.P.A.T.P.H (Secteur Nord)
 - Anne-Laure BOIS- Conseillère en Economie Sociale et Familiale –A.P.A.T.P.H (Secteur Vallée du Rhône)
 - Virginie GARNAUDIER – Educatrice spécialisée – A.P.A.T.P.H (Secteur Privas)
- Intervenant sur le volet professionnel
 - Johanne GALDINI – Chargée d'insertion professionnelle - A.P.A.T.P.H

3- ACTIVITE

3.1 La coordination du dispositif

La personne chargée de la coordination et de l'animation du dispositif a une double mission :

- Une mission opérationnelle qui comprend la responsabilité des actions et des parcours individuels des jeunes accompagnés par le dispositif.
- Une mission organisationnelle qui comprend le fonctionnement des instances, la mise en œuvre des procédures de travail et les relations institutionnelles externes, l'organisation et l'animation du comité technique.

3.2 L'animation des réseaux

Elle nécessite un certain nombre de démarches :

- Informer les structures d'insertion sociale et professionnelle du territoire quant à l'existence du dispositif **Trajectoires 07**, et repérer leurs domaines d'intervention et leur public cible.
- Identifier les moyens les plus adéquats pour solliciter les structures existantes.
- Mettre en place une collaboration partenariale avec les services sociaux (C.M.S., C.C.A.S....) et de tutelles afin de repérer plus facilement les situations posant problème et leur apporter une réponse adaptée, en utilisant les compétences de chacun des services.
- Repérer et activer les outils de droit commun existants (accès aux droits, logement...) Centraliser des informations et de la documentation concernant les champs traités au sein du dispositif (la déficience intellectuelle, le logement, les transports...) dans l'objectif d'être un lieu de ressources pour les partenaires, les jeunes ou les familles.
- Repérer les besoins du public.

L'activation des réseaux est constante de la demande à la sortie du dispositif.

Tout au long du parcours du jeune au sein du dispositif, les contacts avec les partenaires sont activés pour des recherches de solutions, d'outils en fonction des problématiques repérées.

Un travail d'identification de ces outils, et de réflexion sur les procédures d'activation a été réalisé en particulier avec la Mission Locale Nord Ardèche et CAP EMPLOI 07.

Le jeune reste en suivi jusqu'à une insertion durable. Les parcours des jeunes sont souvent longs et nécessitent la mise en œuvre de plusieurs étapes. Cela implique de coordonner l'action des différentes structures au regard du parcours du jeune, d'établir le lien entre les étapes et d'en améliorer la cohérence, si nécessaire. Le dispositif doit être facilitateur pour les partenaires.

Enfin, à la sortie du dispositif, des relais sont organisés pour poursuivre l'accompagnement.

4- SPECIFICITES DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

4.1 L'accompagnement Social

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE

Carole DUCOTE, Virginie GARNAUDIER et Anne-Laure BOIS - Conseillères en Economie Sociale et Familiale et éducatrice spécialisée, S.A.V.S de Privas, A.P.A.T.P.H

- ◆ A partir des demandes de jeune et des besoins repérés, le travailleur social propose un accompagnement individuel dans « **le faire avec et non à la place de** ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.
- ◆ L'accompagnement social peut intervenir sur différents domaines en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés :

➤ **Gestion administrative** : l'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- l'information ouverture des droits (C.A.F., M.D.P.H....) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne** : le volet socio-éducatif accompagne pour tout ou partie des actes essentiels du quotidien, avec la mise en place d'apprentissages concrets : rythme de vie, alimentation, choix de consommation, consignes de sécurité, citoyenneté, etc.

➤ **Socialisation** : la plupart des jeunes inscrits dans le dispositif ont très peu de lien social en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont fait un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée. A l'âge adulte, vers 18 -21 ans, ces prises en charges se terminent. Sans diplôme, ils n'arrivent pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent. Aussi on peut constater souvent l'acceptation du handicap reste très difficile.

Dans ce sens, le travailleur social accompagne les personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles (culturelles, sportives, bénévolat...),
- l'accès à la culture.

➤ **Santé** : il s'agit principalement d'un accompagnement éducatif et de prévention : son corps, hygiène, son suivi santé, tabac, contraception, sexualité, perte de poids, suivi psychologique...

➤ **Logement (accès et maintien)** : le volet socio-éducatif accompagne les jeunes tant :

- vers accès à un logement durable (désir d'autonomie) ou temporaire (le temps d'une formation) : recherche de logement, constitution dossier (H.L.M., F.U.L.), visites...
- dans le maintien dans le logement : entretien du logement, linge, alimentation, consommation d'énergie, médiation avec bailleur...

➤ **Mobilité** : axe prioritaire dans l'autonomisation du jeune et son insertion professionnel. Le travailleur social accompagne le jeune dans la recherche de solutions : utilisation transports en commun, inscription auto-école, compréhension du code, achat de véhicule...

➤ **Gestion du budget** : le volet socio-éducatif apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...), accompagne le jeune dans ses choix de consommation et dans la recherche de financements en fonction des projets. Il en va de même dans l'accompagnement vers la mise en place d'une curatelle si nécessaire.

➤ **Soutien psychologique** : le travailleur social ne réalise qu'un rôle de soutien. Il apporte une écoute, un questionnement afin de favoriser la prise de recul et de conscience du jeune face à une situation et/ou un comportement :

- *Travail sur l'acceptation du handicap et la confiance en soi*
- *Travail sur la relation du jeune et de sa famille*
- *Travail sur le comportement au travail*
- *Travail sur son réseau amical*
- *Prévention sur les comportements addictifs (alcool, drogues...)*
- *Si besoin accompagnement vers un suivi psychologique réalisé par un médecin*

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, l'accompagnement socio-éducatif s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs.

4.2 L'accompagnement professionnel

ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL INDIVIDUALISE

Johanne GALDINI, chargée d'insertion, A.P.A.T.P.H

1. Diagnostic global

Un diagnostic approfondi de la situation initiale de la personne semble primordial.

Il sera réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F. (diagnostic partagé)

Il devra porter sur 3 champs :

- *le social*
- *le personnel*
- *le professionnel*

En fonction de la situation de la personne, le coordonnateur des parcours, pour enrichir le diagnostic, fera appel au référent qui accompagnait la personne et à des organismes spécialisés (médecin, psychologue ...)

Les objectifs sont :

- *retracer le parcours de la personne*
- *identifier les étapes déjà réalisées*
- *identifier les organismes ou structures qui connaissent la personne*
- *permettre l'élaboration d'un plan d'action réaliste.*
- *évaluer « le besoin » en termes d'accompagnement social*

2. L'évaluation professionnelle

L'évaluation professionnelle portera sur

- *les connaissances, la maîtrise des savoirs de base*
- *le savoir être*
- *les habiletés, les compétences, les savoirs faire*
- *les contre indications médicales*
- *les capacités d'initiative et d'autonomie sur un poste de travail donné*
- *les capacités de déplacement*

L'évaluation doit aussi porter sur la motivation à un moment déterminé (et ses déterminants afin de pouvoir les exploiter, les développer)

Le travail de bilan réalisé permettra d'identifier s'il existe des besoins de formation.

3. Aide à la définition d'un projet professionnel

- Travailler sur les représentations professionnelles
- Elargir la connaissance des métiers.
- Découvrir des métiers ou des postes de travail
- Vérifier la faisabilité du projet
- Déterminer un plan d'action avec des étapes de parcours

Par des entretiens individuels réguliers pour identifier des choix d'orientation, par des rencontres de professionnels (en individuel ou lors de salons)

Par une méthode empirique d'essais / erreurs (ex : par des périodes de stages chez des professionnels).

4. Aide à la mise en place de formation

L'évaluation professionnelle réalisée peut mettre à jour des besoins de formation.

Qu'il s'agisse de formation théorique en centre de formation, ou de formation pratique en entreprise. Cela signifie une aide à la recherche de lieux de stage (organismes ou entreprises) en veillant si nécessaire à une adaptation de l'offre de formation aux besoins du jeune, et à la mise en place d'une fonction tutorale.

Cela nécessite aussi une clarification des objectifs pour chaque étape, et des temps de bilan renforcés avec les formateurs ou les maîtres de stage.

Au cours de l'accompagnement, il s'agira de veiller à accroître les compétences transversales par un travail sur la présentation de soi qui permettra la reprise ou la prise de confiance, la dynamisation, mais aussi l'amélioration des capacités d'expression (avec du temps de travail en binôme ou en groupe si possible)

Un temps pourra être consacré au développement de la mobilité (travail sur les repères spatio-temporels)

5. Appui à la recherche d'emploi

- Prospection de postes ciblés avec, ou pour le jeune
- Présentation et appui de la candidature

Un certain nombre d'outils peuvent être adaptés pour une exploitation individuelle, en binôme ou en groupe : les outils de Technique de Recherche d'Emploi, des techniques originales de contact des entreprises ...

Services aux entreprises

- Recherche de candidatures
- Présentation des aides à l'embauche
- Constitution des dossiers (par exemple de compensation du handicap, de prime d'insertion AGEFIPH ...)

Assurer le suivi en emploi

Lorsque la personne est en emploi, veiller particulièrement à son intégration au sein de l'équipe ou de l'entreprise (éventuellement assurer une formation de type « tutorale » auprès des collègues de travail, afin que le handicap soit compris, accepté.)

Autant que nécessaire, assurer une fonction de médiation.

6. Les outils et les moyens pour réaliser l'accompagnement professionnel

L'accompagnement renforcé devra pouvoir permettre de proposer des contacts réguliers et d'avoir la possibilité d'accompagner physiquement une personne sur toutes les actions mises en œuvre. Les parents des jeunes, ou les responsables juridiques, peuvent être reçus en entretien par l'un ou l'autre des référents ou les deux, selon les besoins de chaque situation (aide pour que le jeune se repère dans son parcours de vie, évaluation des ressources ou des freins que la famille active dans la démarche du jeune vers l'acquisition de son autonomie...).

Les outils de droit commun (Pôle emploi ...) et les outils des dispositifs spécifiques CAP EMPLOI 07 et Missions locales Centre et Nord Ardèche sont mobilisés.

D'autres outils sont probablement à exploiter, voire à créer en fonction des difficultés du public.

4.3. L'intérêt d'un double accompagnement pour les jeunes déficients intellectuels légers

La spécificité et l'efficacité de l'accompagnement : le fonctionnement en binôme.

L'accompagnement par deux référents aux fonctions bien identifiées - conseillère en insertion et travailleur social - s'exerce simultanément ou en parallèle sur un volet professionnel et un volet socio-éducatif.

Les deux types d'interventions sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours d'une réunion de synthèse bi mensuelle.

Cette spécificité du dispositif permet entre autre d'aborder les difficultés que rencontre un jeune sous un angle pratique afin de permettre un accompagnement global et de limiter les freins à l'emploi.

Par exemple, un jeune ayant des problèmes d'hygiène verra du sens à travailler cela, dès lors qu'une rencontre avec un employeur est en préparation. Ou encore un jeune souhaite faire une formation mais celle-ci se situe loin de chez ses parents. Il sera donc impératif de travailler la recherche de logement et la mobilité, tout en prenant en compte son handicap, afin qu'il puisse réaliser son projet.

De même, aborder les questions de santé prend du sens lorsqu'il s'agit d'élaborer ou de vérifier un projet professionnel, puisque TRAJECTOIRES 07 conditionne cette étape de parcours professionnel à une grande lisibilité de l'état de santé global du jeune.

A l'inverse, proposer de mettre en place des activités de loisir alors que le jeune a une forte demande d'emploi, pourrait être considéré comme une aberration pour ces jeunes. Mais dès lors que cela est en lien avec une démarche professionnelle, ils adhèrent à ce projet ayant pris conscience qu'un juste équilibre entre vie sociale (réseau de contacts, prendre du plaisir à faire une activité valorisante...) et vie professionnelle est nécessaire (pour parfois supporter des conditions de travail, ou l'exercice d'un métier qui n'est pas celui dont ils avaient rêvé).

Cela permet au jeune de prendre conscience de l'intérêt de prendre soin de lui globalement, et lorsque la démarche s'enclenche, on peut alors constater une amélioration dans la prise de confiance en soi et de meilleures relations aux autres.

*TRAJECTOIRES 07 s'attache à proposer aux jeunes des **activités concrètes**, c'est un aller retour constant entre des exercices d'entraînement et des mises en situations réelles qui permettent de mesurer où en est le jeune et de le faire progresser. Le jeune déficient intellectuel léger a besoin de voir, d'entendre mais surtout de faire, pour comprendre et mémoriser.*

Cette expérience concrète de réalisation, accompagnée par une aide technique, lui permet d'acquérir de nouvelles compétences.

Cela nécessite une adaptation des outils traditionnellement utilisés et des temps de rencontre plus longs (les entretiens étant en moyenne supérieurs à 1H ¼) mais aussi un travail sous forme d'ateliers qui peuvent durer plusieurs heures.

4.4. Coordination du volet social et professionnel

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement du dispositif, et de rester dans une logique de transparence entre les deux volets (social et professionnel), la chargée d'insertion et la C.E.S.F du S.A.V.S se réunissent plusieurs fois par mois (minimum 2 fois) pour des réunions de synthèse, et ont de nombreux échanges téléphoniques afin de s'informer de l'évolution des différentes situations. Les deux types d'intervention sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours des synthèses.

Une rencontre mensuelle a lieu entre le directeur de l'A.P.A.T.P.H, la chargée d'insertion du dispositif Trajectoires 07 et la C.E.S.F du S.A.V.S. Elle a pour objectif de détailler les situations, et de mettre en avant les points positifs et les difficultés éventuelles rencontrées dans les accompagnements. Elle permet également de revoir les priorités, d'ajuster le plan d'action et de fixer de nouveaux objectifs.

Un relevé d'activité des deux volets est également remis chaque mois au directeur.

Tous les six mois, un temps d'évaluation du projet individuel est réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F avec le jeune afin d'évaluer la nécessité de renouveler la période d'accompagnement pour 6 mois ou non et de fixer de nouveaux objectifs si nécessaire.

4.5. Protocole de saisine du dispositif Jeunes Handicapés

Lorsque le référent estime que c'est opportun dans le parcours du jeune, il saisit le dispositif en interpellant la chargée d'insertion.

La chargée d'insertion envoie alors un dossier de candidature.

Le référent complète le dossier de candidature et l'adresse à la chargée d'insertion (en joignant les documents demandés : RQTH, orientation S.A.V.S, C.V ...)

En amont du passage en comité technique, la chargée d'insertion, à partir des éléments transmis, propose une première rencontre au jeune, accompagnée de la C.E.S.F du S.A.V.S de Privas et éventuellement de la famille.

Cette rencontre a pour objectif premier de présenter le dispositif, de définir les « règles du jeu », de vérifier l'intérêt et la volonté d'engagement du jeune dans un tel dispositif, et de lui donner l'occasion d'adhérer ou non à un suivi renforcé.

Lors de cet entretien, il s'agit aussi de clarifier les attentes, les demandes du jeune, de définir conjointement ses besoins, les objectifs de l'accompagnement.

La chargée d'insertion peut contacter le référent pour de plus amples renseignements et un échange approfondi.

La chargée d'insertion inscrit la personne sur une liste d'attente pour un passage en comité technique en indiquant si possible au référent une notion de délai.

En prévision du comité technique, la chargée d'insertion envoie une invitation aux membres permanents, aux membres partenaires et aux référents des candidats. (Les candidats eux-mêmes n'étant pas présents – sauf exception)

5- COMITE TECHNIQUE

Depuis le début de l'année 2017, le comité s'est réuni à quatre reprises

Objectifs et fonctionnement du comité technique

Validé par le CT du 2/04/2013

5.1 Rôle du comité technique

Le comité technique s'est vu confier deux missions.

✓ l'animation et le développement du dispositif

Il met en œuvre les orientations définies par le comité de pilotage, ou est à même d'émettre des propositions au comité de pilotage.

Il assure la régulation générale du dispositif dont il est le garant.

✓ un rôle actif dans le traitement des situations

Il recueille les candidatures

Il réalise un «diagnostic partagé»

Il valide ou non l'existence du besoin d'un accompagnement social et professionnel renforcé (et la nécessité de déposer une demande d'orientation S.A.V.S)

Il propose des objectifs généraux d'accompagnement

Il en évalue régulièrement la mise en œuvre

Il organise le suivi du jeune jusqu'à sa sortie du dispositif.

Sous la responsabilité fonctionnelle du coordinateur/coordinatrice, les personnes chargées de l'accompagnement socio-éducatif et socioprofessionnel individualisé mettent en œuvre les actions pour atteindre les objectifs généraux de l'accompagnement fixés par le comité technique.

Lors du comité technique

Le référent expose la candidature (en cas d'empêchement, il peut se faire représenter). Le référent pourra utiliser le dossier de candidature comme une trame de présentation ; les membres du comité technique présents auront alors la mission de le questionner, afin de pouvoir évaluer au mieux la pertinence de l'engagement de l'accompagnement renforcé.

A l'issue de la présentation des candidatures, les membres du comité technique prennent la décision d'engager ou non un accompagnement renforcé. La nécessité de solliciter une orientation S.A.V.S ou non est également validée par le comité, en fonction des éléments apportés. Cependant, cette orientation pourra être demandée ultérieurement, en cours d'accompagnement, en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Lorsque les membres du comité décident d'enclencher un accompagnement renforcé, ils définissent les objectifs généraux (sur le plan social et professionnel).

L'accompagnement renforcé a une durée de 6 mois et peut être renouvelé 3 fois (sur accord du comité technique).

Cependant, une phase de diagnostic, pour une durée de 3 mois, peut être préconisée sur l'entrée de la personne dans le dispositif, afin d'approfondir une situation sur laquelle des doutes sur la pertinence d'engager un tel accompagnement persistent. Le comité se donne alors le droit de réévaluer la situation lors de sa prochaine réunion.

A l'issue du comité technique, la chargée d'insertion contacte le référent pour l'informer (s'il était absent au C.T.) et elle informe également le jeune de la décision (Par courrier).

Ensuite, la chargée d'insertion propose un rendez-vous commun avec le référent pour un passage de relais. Si une orientation S.A.V.S est préconisée par le Comité technique, la C.E.S.F est présente à cet entretien.

Lorsque les membres du comité technique décident de ne pas enclencher d'accompagnement :

- la chargée d'insertion informe le référent du jeune.

- Le comité technique informe par écrit le jeune, en motivant sa décision et en l'invitant à reprendre contact avec son référent.

Dès le premier jour du mois civil qui suit la date du comité technique, le suivi est engagé pour une durée déterminée par le comité technique. Lors d'un réexamen de la situation, cette durée pourra être actualisée, tout comme le plan d'action pourra être adapté à la situation de la personne.

5.2. Composition du comité technique

Pour mener à bien ces travaux, le comité technique se réunit de manière restreinte ou élargie, en associant les partenaires locaux ou institutionnels au titre de membres experts susceptibles de venir enrichir ses travaux.

Les membres permanents qui composent le comité sont :

- **Cap emploi**
- **Pôle emploi**
- **A.P.A.T.P.H**
- **Mission Locale Nord et Centre Ardèche**
- **Travailleurs sociaux M.D.P.H**
- **Médecin coordonateur M.D.P.H**
- **Assistances sociales des I.M.E**
- **Educateurs spécialisés et Assistances sociales des S.E.S.S.A.D.**
- **Un Educateur du centre d'action éducative de Privas**
- **Les conseillers d'insertion professionnelle des sites de proximité (Boutières et Cèdre)**
- **La chambre des métiers de l'Ardèche**
- **Le Centre d'information et d'orientation**

Le comité accueille également les référents qui sollicitent le dispositif pour un jeune, ainsi que tout partenaire pouvant apporter un éclairage sur le parcours antérieur de la personne.

Ainsi, un véritable réseau « technique » est constitué. En effet l'établissement, par le comité technique, d'un « diagnostic partagé » de qualité, passe par la centralisation des éléments d'information indispensables.

√ Chaque membre présent au comité technique s'engage à respecter un « secret partagé » et donc à ne pas divulguer d'informations concernant les situations individuelles étudiées.

√ Chaque situation fait l'objet d'une présentation identique sur la base d'un dossier de demande d'entrée complété par le référent qui demande un relais à TRAJECTOIRES 07

Un des objectifs de TRAJECTOIRES 07 est la mise en réseaux des acteurs présents sur le territoire.

Participation moyenne des partenaires au CT : 8

Le plan d'action avec les étapes de parcours sera déterminé par la chargée d'insertion, il fera l'objet d'une contractualisation écrite au sein d'un contrat d'engagement. Ce contrat permet de définir les engagements de chacun (le jeune, la conseillère en insertion, la CESF), les objectifs à atteindre et les axes d'accompagnement.

5.3 Les entrées validées par le comité technique

Date du CT	Candidatures	Entrées accompagnement	Refus	Sorties et ou suspensions	Total
24/01/2017	6	2	4	7	19
06/04/2017	5	4	1	1	22
06/07/2017	6	5	1	3	24
28/09/2017	6	5	1	4	25

5.4 Les réorientations après examen de la candidature

Le Comité technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation : vers le CAP EMPLOI, une démarche de soins, la mission locale ou les prestations d'appui individualisé pour l'élaboration d'un parcours professionnel en adéquation avec la demande du jeune.

5.5 Les sorties définitives du dispositif

15 sorties validées par le CT depuis janvier 2017 et deux suspensions

Motifs de Sorties		Relais organisés
Intégration E.S.A.T. sans mûrs	1	Mise à disposition Centre hospitalier Valence (Restauration)
Intégration Formation	4	Formation qualifiante C.R.P. Installateur informatique Formation Agent Magasinier Cariste Formation de Métallier Afpa C.A.P. Petite enfance GRETA
Emploi	1	C.D.D. de 6 mois renouvelable en blanchisserie centre hospitalier de valence
N'adhère pas au dispositif	1	Relais Mission locale de secteur + A.S.
Priorité aux soins	1	- Orientation S.A.V.S
Garantie Jeune	6	- Orienté vers le dispositif Garantie jeune
CDI	1	- Orientation SAVS

II - ACTIVITE DU DISPOSITIF DE JANVIER 2017 A DECEMBRE 2017

En amont de l'examen de la candidature en comité technique, la demande d'entrée sur le dispositif fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut aller d'appels téléphoniques, à l'accueil (du jeune, de son référent ou/et de sa famille).

De janvier 2017 à décembre 2017

- L'équipe de Trajectoires 07/S.A.V.S, a rencontré **29 jeunes**, pour une demande d'intégration dans le dispositif en 2017. Après un entretien de pré accueil du jeune concerné avec son référent, **6 demandes** ont été réorientées en amont du dépôt de dossier de candidature, car le dispositif ne répond pas aux besoins de ces jeunes.
- **23 candidatures** ont été retenues et présentées aux membres du comité technique. Le comité technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation pour **7 personnes**.
- **16 candidatures** ont été validées depuis le 1^{er} janvier 2017
- Au total, **37 jeunes** ont été accompagnés par le dispositif depuis le 1er Janvier 2017.
- **35 d'entre eux** sont aujourd'hui bénéficiaires d'une R.Q.T.H.

1 - NOMBRE DE DEMANDES DEPOSEES

Les structures ayant déposé une demande d'orientation en 2017 auprès du dispositif TRAJECTOIRES 07 sont :

Structures	Nombre
ML Nord Ardèche	5
ML Centre Ardèche (Privas, la Voulte, le Teil)	4
MTS M.D.P.H	4
Aide sociale à l'enfance	1
SESSAD armorin	1
SAVS APATPH	3
CMS Guilherand	1
Centre social Annonay	2
UDAF	1
IME Soubeyran	2
Secours catholique Annonay	1
Maison pour vivre Tournon	1
CMS Annonay	2
CMS Privas	1

Le dispositif TRAJECTOIRES 07 accompagne au 31 décembre 2017 : 25 jeunes

Pour assurer un accompagnement renforcé de qualité, lorsque le comité technique ne relève pas la nécessité de demander une orientation auprès du S.A.V.S, la chargée d'insertion répond également aux demandes ponctuelles pouvant relever du volet social, et évalue régulièrement avec la personne l'évolution de ses besoins. Une évaluation a lieu systématiquement tous les 6 mois, lors du bilan

réalisé par l'équipe avec le bénéficiaire, s'appuyant sur l'évaluation du plan d'action formalisé dans le contrat individuel d'objectif réalisé dès l'admission du jeune sur le dispositif.

*Le contrat individuel d'objectif est donc conclu entre les deux parties pour une durée de 6 mois, et est évalué à chaque période, afin de l'ajuster à la demande de la personne. Il reprend les objectifs fixés par le comité technique, ainsi que le plan d'action mis en place qui en découle. Il reprend également l'engagement du bénéficiaire et rappelle que l'entrée sur le dispositif reste une **démarche volontaire** de la personne.*

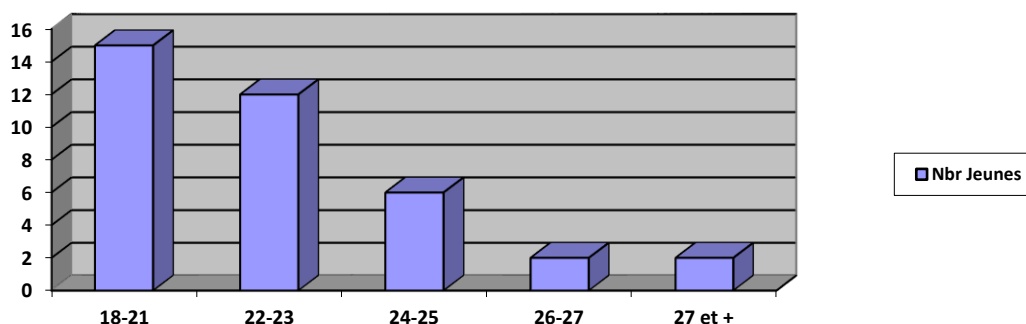
2 - REPARTITION DU PUBLIC

📍 Répartition du public sur le territoire d'intervention soit 37 jeunes depuis janvier 2017

Communes	Nombre de bénéficiaires
Secteur Nord :	
Annonay	7
Davézieux	1
Boulieu les Annonay	1
Limony	1
St Victor	1
St Agrève	1
Mauves	1
St peray	1
Guilherand Granges	1
Soyons	1
Alboussière	1
Le Cheylard	1
Lamastre	2
Sarras	1
Arras	1
Secteur Centre et Sud :	
St Vincent de Barrès	1
St Lager Bressac	2
Les Ollières sur Eyrieux	1
Cruas	1
Meysse	1
Privas	5
Veyras	1
Le Teil	2
Aubenas	1

Le territoire ne facilitant pas forcément les déplacements pour certains jeunes (manque de transports en commun, logement isolé, aucun moyen de locomotion,...), l'équipe se déplace dans les structures de proximité, souvent déjà bien identifiées par le jeune, afin d'assurer son accompagnement dans des conditions optimales.

Moyenne d'âge



L'âge moyen des jeunes accompagnés par le dispositif est de 21 ans.

Répartition : filles/garçons

Au 31 décembre 2017, sur les 37 jeunes accompagnés cette année :

- ⇒ 11 filles
- ⇒ 26 garçons

3- HISTORIQUE DES ACCOMPAGNEMENTS

Pour mémoire:

◦ Du 01/12/2004 au 30/09/2006	21 jeunes (dont 12 nouveaux)
◦ Du 01/10/2006 au 30/09/2007	22 jeunes (dont 8 nouveaux)
◦ Du 01/10/2007 au 30/09/2008	27 jeunes (dont 14 nouveaux)
◦ Du 01/10/2008 au 31/12/2009	19 jeunes référencés fin 2009
◦ Du 07/04/2010 au 31/12/2010	17 jeunes (dont 6 nouveaux)
◦ Du 01/01/2011 au 31/12/2011	31 jeunes (dont 17 nouveaux)
◦ Du 01/01/2012 au 31/12/2012	27 jeunes (dont 12 nouveaux)
◦ Du 01/01/2013 au 31/12/2013	34 jeunes (dont 15 nouveaux)
◦ Du 01/01/2014 au 31/12/2014	35 jeunes (dont 21 nouveaux)
◦ Du 01/01/2015 au 31/12/2015	34 jeunes (dont 16 nouveaux)
◦ Du 01/01/2016 au 31/12/2016	36 jeunes (dont 18 nouveaux)
◦ Du 01/01/2017 au 31/12/2017	37 jeunes (dont 16 nouveaux)

3.1 Situation professionnelle en 2017

Situation	Nombre de jeunes concernés
<u>A occupé un emploi en 2016:</u>	
• Emploi avenir • Missions Intérimaires • Contrats Aidés (C.U.I) • CDI • CDI intérimaire • CDD • Contrat Apprentissage • Esat sans mûrs/Mise à disposition	• 3 • 7 • 2 • 4 • 1 • 6 • 2 • 1
• Pré-Orientation • Formation qualifiante (AFPA, Greta) • Formation CRP • Garantie Jeune • BAFA	• 3 • 2 • 2 • 6 • 1
• AOF (Nouvelle donne, Cefora, Cap formation) • Remise à niveau (compétences clés)	• 2 • 4
• Stages (PMSMP,...) • MISPE	• 26 • 6

Les entreprises concernées

- ⇒ 1 jeune en CDI Ets XEFI Informatique (Saint Etienne)
- ⇒ 1 jeune en CDI ADHAP Aide à domicile Valence
- ⇒ 1 jeune en CDI Intérimaire ADECCO
- ⇒ 1 jeune en CDI Ets Messidor Montélimar Service Hygiène et propreté
- ⇒ 1 jeune en CDI Ets Messidor de Montélimar espaces verts
- ⇒ 1 jeune en Emploi d'Avenir à la mairie de Coux, entretien espaces verts (renouvellement)
- ⇒ 1 jeune en Emploi d'avenir à la cuisine centrale Mairie Annonay (renouvellement)
- ⇒ 1 jeune en Emploi avenir Intermarché Annonay (renouvellement)
- ⇒ 1 jeune en CDD 6 mois Hyper U Alissas
- ⇒ 1 jeune en CDD de 6 mois Ets Flunch Guilhaud Granges
- ⇒ 1 jeune en CDD Remplacement Maladie ADMR Les Ollières
- ⇒ 1 jeune en CDD Ets BOWLING (Pizzeria/Snack) Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDD Maison de retraite Protestante d'Annonay
- ⇒ 1 jeune en CDD Centre social Annonay
- ⇒ 1 jeune en CUI au Terreau à Cruas
- ⇒ 1 jeune en CUI Accès Emploi, La ressource Annonay
- ⇒ 1 jeune en Mise à disposition (ESAT sans mûrs/ Centre Hospitalier Valence)
- ⇒ 1 jeune en contrat d'apprentissage ADAPEI Agent polyvalent de restauration /C.F.A. Annonay
- ⇒ 1 jeune en contrat d'apprentissage à la clinique Pasteur Guilhaud Granges/APR
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire Ets Valrhona, Tain l'Hermitage
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire à MP Hygiène Davézieux
- ⇒ 1 jeune en contrat intérimaire Les moulins de la Chaume, La Voulte/Rhône
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire à l'Entreprise BERT de St Rambert d'Albon
- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire Ets La Savie Hermitage à Tain l'Hermitage

- ⇒ 1 jeune en contrat Intérimaire Les comptoirs Rhodaniens Tain l'hermitage
- ⇒ 1 jeune en contrat saisonnier Ets Combe, La Voulte

Les Formations :

- ⇒ 3 jeunes en PREOrientation ADAPT Rhône (Lyon)
- ⇒ 1 jeune, Dispositif Perspective jeune (Ain)
- ⇒ 1 jeune CAP Petite enfance GRETA Valence
- ⇒ 1 jeune formation Magasinier Cariste CRESPE St Etienne
- ⇒ 1 jeune Formation Cuisine CRP D'Annecy
- ⇒ 7 jeunes Formation CEFORA Défi Collectif et Dynamique personnelle 2016/2017
- ⇒ 6 jeunes Dispositif Garantie Jeune

Les stages : à noter la mise en place des MISPE cette année pour les périodes de stage en ESAT

- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Hôpital de Valence Restauration
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 2 périodes de 15 jours Géant Casino Davézieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) 15 jours Garage Point S Davézieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Le terreau à Cruas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Intermarché du Pouzin
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Hyper U Alissas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Centre Social Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) EHPAD Marcols les eaux 15 jours
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) EA Messidor Hygiène et propreté
- ⇒ 1 jeune en stage(PMSMP) Collège Ventadour
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Lycée Camille Vernet
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Super U Lamastre
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Trigano Lamastre
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Interflora Annonay
- ⇒ 1 jeune en stages(PMSMP) Lycée du Sacré Cœur, Tournon sur Rhône
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) EA Messidor Service Hygiène et propreté
- ⇒ 1Jeune en stage (PMSMP) Compagnons de la Drôme ETS Messelec
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Compagnons de la Drôme tri sélectif
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Satoriz St Péray
- ⇒ 2 jeunes en stage (PMSMP) Entreprise Adaptée ADAPEI Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) cuisine centrale Annonay
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) de 15 jours Habitat Vivarais Privas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) Canin Félin Toilettage Privas
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) AM Couture Davézieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) cuisine Adapei Roiffieux
- ⇒ 1 jeune en stage (PMSMP) le terreau Cruas
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) Blanchisserie Adapei Roiffieux
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) Espaces verts Adapei Roiffieux
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) sous-traitance ESAT Veyras
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) espaces verts ESAT ADAPEI
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) Cuisine de collectivité ESAT La Croix rouge
- ⇒ 1 jeune en stage (MISPE) sous-traitance ESAT MESSIDOR

Les Actions d'Orientations et de Formation :

- ⇒ *Depuis le début de l'année, 12 jeunes ont bénéficié de remise à niveau en centre de formation (cap formation, l'INFREP et Nouvelle Donne) quelques heures par semaines afin de consolider leurs acquis et de favoriser la réussite de leurs projets professionnels.*

La Garantie Jeune :

Les membres du comité technique ont acté en octobre 2015 qu'un jeune accompagné sur le dispositif Garantie Jeune de la Mission Locale, sortirait de l'accompagnement avec le dispositif

Trajectoires 07 afin de rester cohérent dans son accompagnement socioprofessionnel. Toutefois celui-ci pourrait continuer son accompagnement S.A.V.S
Depuis janvier 2017, 6 jeunes ont intégré ce dispositif à notre demande.

Les projets en cours :

Le dispositif Trajectoires 07 a accompagné 6 jeunes pour visiter les centres de réadaptation professionnelle de St Etienne (CREPSE), St Amant Tallende et Lyon (L'ADAPT).

Un jeune doit intégrer le dispositif Perspective jeune de l'ADAPT dans l'Ain, un jeune doit intégrer le CRP de St Amant Tallende et 4 jeunes sont en attente d'intégration d'une session de Préorientation.

3.2 Situation auprès des structures d'accompagnement

Le dispositif TRAJECTOIRES 07 travaille en lien avec les structures d'insertion professionnelle et les référents de parcours. Afin d'optimiser cette situation, il convient alors de coordonner un plan d'action entre TRAJECTOIRES 07 et les structures d'insertion pour garantir une qualité d'accompagnement.

Sur les 37 jeunes accompagnés cette année :

- ☞ 21 jeunes inscrits à la Mission Locale
- ☞ 12 jeunes inscrits auprès du Pôle Emploi

3.3 Suites de parcours

Les propositions sont regroupées par thématiques. Un relevé de propositions émis pour un jeune peut recommander plusieurs pistes.

✓ Orientation du parcours socioprofessionnel du jeune

Travail sur la définition du projet professionnel	10
Accompagnement à la recherche d'emploi	22
Accompagnement dans l'emploi	8
Accompagnement vers/dans une formation qualifiante	14
Accompagnement acceptation du handicap	3
Vérification employabilité milieu ordinaire (PMSMP, etc...)	4
Accompagnement social, santé, soin	12
Accès au logement	2
Autres, santé, recherche de loisirs, ...	17

3.4 Outils de droit commun mobilisés pour les suites de parcours

PMSMP	26
A.O.F	5
Action Tremplin (Aide obtention permis de conduire)	3
PACEA	3
Appui Individualisé ADAPT	1
CPF	4
PRE-Orientation CRP	7
MISPE	6
Service civique	-

✓ Formations

La formation mobilise particulièrement l'équipe, tant sur le volet social que professionnel. Il s'agit de préparer le jeune pour que la formation elle-même soit un succès : visite du centre de formation, rencontre des équipes, repérage du lieu, préparation du trajet (l'objectif étant que le jeune sache s'y rendre seul), préparation des démarches administratives, accompagnement des parents sur le projet, montage de dossiers de demandes de financement pour les frais annexes.

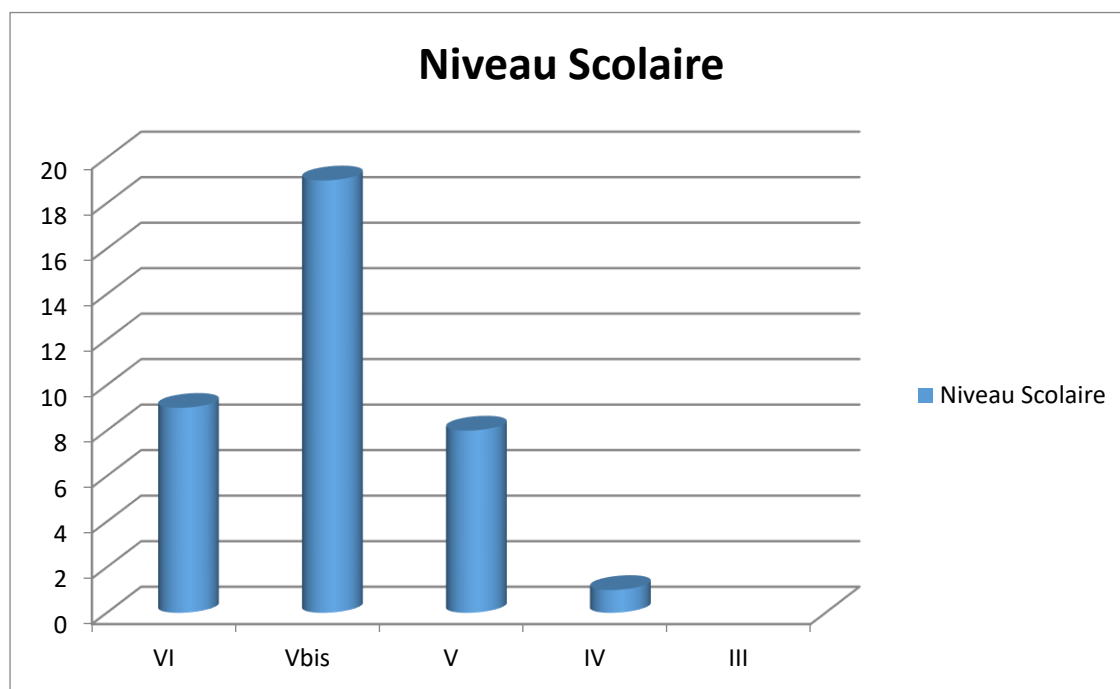
Une présence téléphonique ou physique est également indispensable au cours de la formation, pour éviter le découragement ou soutenir les efforts faits, ou encore réguler les difficultés rencontrées, et enfin réaliser les bilans avec le jeune, le centre de formation, mais aussi les parents, car il s'agit alors de profiter de ce temps fort pour organiser la suite du parcours.

3.5 Projets professionnels élaborés par les jeunes

Il s'agit des souhaits des jeunes à un instant T. Certains projets suffisamment réalistes pourront aboutir ou sont en voie de l'être, les autres sont toutefois développés pour permettre au jeunes d'explorer une démarche de projet réaliste, ou sous-tendre un développement vers une autonomie sociale.

Restauration collective	5	Fleuriste	1
Espaces verts	6	Agent entretien	2
Employé libre service	3	Boulangerie	1
Aide aux personnes	2	En cours de construction	7
Petite enfance	1	Animation	1
Plomberie	1	Mécanique	1
		Couture	1
Magasinier/Cariste	1	Total :	37
Industrie	3		
Informatique	1		

3.6 Niveau de qualification



Note :

Les jeunes de niveau VI sont les jeunes sortants d'IME, en effet, il reste à ce jour difficile de déterminer leur niveau à leur entrée en accompagnement.

Les jeunes déficients intellectuels légers de 16 à 30 ans sont donc majoritairement moins qualifiés que la moyenne. Il s'avère nécessaire de faciliter leur accès aux dispositifs de formation professionnelle qualifiante, avec une pédagogie adaptée afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement dans des projets durables et réalistes.

✓ **Scolarités suivies**

Etablissements Fréquentés	
Milieu Ordinaire	6
I.M.E/IMPRO	9
SEGPA	8
ULIS Pro	5
Technique	3
M.F.R	2
E.R.E.A	3
I.T.E.P.	1

- Certains jeunes ont fréquenté plusieurs établissements ou suivi plusieurs parcours de formation.
- La plupart des jeunes ayant suivi une scolarité en milieu ordinaire ont été contraint de redoubler plusieurs fois les classes (Principalement les classes de CP et la 6^{ème} qui sont deux grandes étapes dans l'apprentissage scolaire classique)

3.7 Source de revenu actuelle

Revenus du travail	14
Allocation de Retour à l'Emploi	5
Allocation Adulte Handicapé	14
Formation rémunérée	7
Sans ressources	4

Pour les jeunes ayant formalisé le PACEA, Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, auprès de la Mission Locale, une aide financière ponctuelle peut être attribuée en fonction du projet professionnel et social, des besoins, et de la situation de chacun. La demande fait l'objet d'une validation au préalable par le conseiller référent Mission Locale. Une demande de FAJ (Fond d'Aide aux jeunes) est également déposée en fonction des besoins et de la situation. **9 jeunes ont intégré ce parcours pour 2017**

3.8 Hébergements

La plupart des jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07 habitent chez leurs parents, cependant, pour ceux qui vivent en logement autonome ou qui ont pour projet dans les prochains mois d'en obtenir un, le S.A.V.S les accompagne dans leur quotidien.

Sur les 37 jeunes accompagnés depuis le début de l'année, 19 ont un logement autonome.

3.9 Volet professionnel

✓ Entretiens individuels

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la chargée d'insertion a réalisé **359 entretiens individuels**. Soit une moyenne de 2 entretiens mensuels par personne. Ceci reste une moyenne puisque certains jeunes ont une rencontre avec Trajectoires 07 chaque semaine, et d'autres sont en emploi ou en formation et sollicitent le dispositif de manière moins régulière.

Un entretien sur le volet professionnel dure en moyenne 1h15 min.

Les difficultés de compréhension des jeunes nécessitent du temps et il est important que le jeune puisse reformuler le contenu de l'entretien afin de pouvoir s'assurer qu'il a compris.

On peut également noter **556 contacts téléphoniques** entre les jeunes et la chargée d'insertion

✓ Rencontres partenaires

L'équipe de TRAJECTOIRES 07 a rencontré ou sollicité, à plusieurs reprises, différents partenaires :

- Mission locale Nord et Centre Ardèche et Mission locale de St Vallier
- Site de proximité des Boutières
- MDPH
- Référents handicap Pôle Emploi Nord et Centre
- Cap emploi 07/26
- ADSEA d'Annonay et du Teil
- Référents IME Soubeyrand, Lamastre, domaine de Lorient et de Privas
- SESSAD de Tournon, Lamastre, Privas et Crest
- ADAPT Drôme, PPS DI
- Dispositif ACC'ENT
- ESAT sans murs de Valence ESAT du Cros d'Auzon ESAT Roiffieux, ESAT St. Donat, ESAT Les Colombes St. Vallier, ESAT de Veyras
- La Teppe
- CSAC de Privas
- CCAS d'Annonay
- Entreprises adaptée Annonay et MESSIDOR (Valence)
- Les compagnons de la DRÔME
- Accès emploi
- Tremplin insertion
- Agences d'intérim (ADECCO et Adéquat)
- Centre Action Educative de Privas
- UNISCITE Valence
- CRDI Valence
- Hôpital Ste Marie
- Equipe d'Orientation Spécialisé (Pôle emploi)
- ULIS Privas
- UNAFAM
- Orthophoniste Tournon
- CFA Annonay et de Livron
- Chambre des métiers Ardèche
- Organismes de formations de l'Ardèche (CEFORA, CAP Formation, Nouvelle donne, GRETA, etc)
- La Mairie d'Annonay, Tournon et de Privas
- Centre Social Zodiaque Annonay
- CIDFF Annonay
- S.A.V.S. Sainte Marie Privas et Tournon
- CMP de Tournon et Annonay
- CMS de Tournon, Le Pouzin, le Teil et Annonay
- CIO Tournon et Annonay
- AFPA
- Villa de l'enfance Privas
- SAMSAH Privas

4 - LES ACTIONS SOCIO - EDUCATIVES

Pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement du S.A.V.S, c'est la conseillère en économie sociale et familiale qui intervient sur ces différentes thématiques. Cependant, pour les autres, la chargée d'insertion répond aux demandes ponctuelles d'accompagnement à ce niveau.

Les actions socio-éducatives peuvent être classifiées à travers des thèmes spécifiques qui sont traités soit en individuel soit en collectif, en fonction de la demande du jeune, ou à notre demande. Elles peuvent avoir un caractère obligatoire ou non.

Ces actions permettent d'aborder des points d'apprentissage sous un axe différent en apportant une valeur ajoutée : l'ECHANGE. On constate durant ces ateliers beaucoup d'échanges, de l'entraide et du respect entre ces jeunes qui ne se connaissent pas. Aussi cela peut aider certains à mieux accepter leur handicap, car ils prennent conscience qu'ils ne sont pas les seuls à avoir des difficultés. Mais aussi ils arrivent à avoir une place d'acteur et à transmettre leurs connaissances aux autres. Ce qui est très valorisant et beaucoup plus positif pour tous.

Les actions permettent de mesurer les progrès effectués selon deux critères principaux :

- ❖ *L'amélioration des compétences du jeune en termes techniques et pratiques*
- ❖ *L'amélioration des compétences en termes de confiance en soi, de bien-être, et de comportement.*

Il est parfois difficile pour nous de quantifier le traitement de certains thèmes, car ils sont transversaux et abordés tout au long de l'accompagnement.

Les jeunes participent à des ateliers individuels ou collectifs

En mode individuel, il s'agit de faire travailler un jeune sur un thème particulier, de façon adaptée à sa situation, à son rythme et à ses capacités.

En mode collectif, il s'agit de réunir quelques jeunes pour leur permettre de travailler sur un thème. Le groupe crée une dynamique qui permet d'aborder des sujets « sensibles » : le handicap, l'hygiène, la communication,mais aussi de repérer le comportement du jeune en situation de communication.

- **Le 3 février 2017** : Action collective : visite du Mondial des métiers de Lyon **8 jeunes**
- **Le 28 juillet 2017** : visite du jardin des fontaines pétrifiantes et bateau à roue à St Nazaire en Royans. **8 jeunes**
- **Le 10 octobre 2017** : 1 semaine pour l'emploi, Forum entreprise de Guilhaud Granges : **6 jeunes**

✓ Histoire personnelle, scolaire et d'emploi

Tous les jeunes du dispositif sont accompagnés vers la reconstruction de leur parcours de vie comprenant un travail sur leur histoire familiale, scolaire, de formation, de santé et d'emploi.

Ce travail est fait en lien avec les partenaires du comité technique, les référents, la famille, ainsi qu'au moyen des bilans scolaires et médicaux, des attestations de formation, des certificats de travail ou des fiches de salaire.

✓ *Atelier de Technique de Recherche d'emploi*

Cette atelier est réalisé soit en individuel, soit en collectif en fonction des demandes et de l'évolution de chaque jeune dans son parcours socioprofessionnel.

Les objectifs sont :

- Réaliser un Curriculum Vitae
- Réaliser une lettre de motivation
- Réaliser une enquête métier/entreprise
- Utiliser les différents supports pour rechercher un emploi (internet, journaux, etc)
- Répondre à une offre d'emploi
- Acquérir des notions sur le droit du travail (contrat de travail, congés payés, respect du règlement intérieur de l'entreprise, etc)
- Démarcher une entreprise en vue d'un stage ou d'un emploi
- Apprendre à se présenter
- Simulations d'entretiens d'embauches
- Connaître les différents intervenants sur le secteur de l'emploi

✓ *La santé*

Un axe majeur de l'accompagnement.

C'est l'un des plus délicats. Il nécessite l'accord, non seulement du jeune, mais aussi de la famille, et il s'inscrit dans une démarche au long court, en termes de prise en charge de soi.

Autant que de besoin, les jeunes peuvent bénéficier d'un bilan médical approfondi, en milieu hospitalier ou en cabinet libéral. Ces bilans peuvent déboucher sur la mise en œuvre de soins dentaires, ophtalmologiques, ou psychologiques, des demandes ou des renouvellements de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé, des demandes de définition ou de modification d'orientation professionnelle.

Des rencontres individuelles ont eu lieu avec le planning familial, pour tout ce qui touche aux questions sur la sexualité, les différents moyens de contraceptions et les I.S.T.

Il s'agit de permettre au jeune de comprendre en quoi sa santé est importante pour son équilibre personnel et professionnel.

✓ *Hygiène de vie, bien-être et prévention*

Hygiène corporelle et présentation de soi

Une étape indispensable pour la plupart des jeunes.

Thème en lien avec la santé et l'insertion professionnelle.

Les jeunes parviennent à faire des progrès, surtout lorsque s'amorce la rencontre avec des employeurs, pour autant cela reste fragile.

✓ *La mobilité*

Au vu de la caractéristique géographique du département de l'ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement important. Ce qui est aussi un facteur important de l'autonomisation du jeune et de son insertion professionnelle.

- Tous bénéficient de la carte de réduction des frais de transport ILLICO SOLIDAIRE (dispositif Région Auvergne Rhône Alpes)

- Tous bénéficient de mises en situations pratiques par la réalisation de nombreux ateliers :
 - Lecture de plans - se repérer à partir des éléments (monuments, fleuves...)
 - Lecture de grilles d'horaires des bus - que faire dans l'attente d'un bus ? ...
 - Utilisation des transports en commun,
 - Inscription auto-école,
 - Compréhension du code,
 - Achat de véhicule,
- Du fait de la spécificité du handicap, nous avons développé une collaboration avec l'auto-école d'insertion TREMPLIN. La chargée d'insertion intervient, en tant que membre expert, aux commissions d'admission de l'auto-école Tremplin depuis janvier 2012.

✓ *Le budget*

Plusieurs interventions possibles :

- Les jeunes en logement autonome bénéficient d'un accompagnement à l'élaboration d'un budget courant
- Les jeunes sans ressources, ou qui vivent chez leurs parents, bénéficient d'une sensibilisation (sans mise en pratique réelle, l'apprentissage est difficile)
- Ils sont aussi en demande d'accompagnement dans leur choix de consommation.
- les jeunes en difficulté sont orientés vers une action éducative budgétaire (Conseil Départemental) ou vers des mesures de tutelle ou de curatelle.
- Gestion de budget courant fait souvent partie de besoin des jeunes accompagnés, en effet savoir gérer son compte bancaire et son budget courant présente un problème.

✓ *Compréhension des documents administratifs*

L'objectif à long terme est, pour le jeune, la capacité à réaliser en totale autonomie un travail de classement au niveau de ses documents administratifs, compréhension des courriers et réalisation des démarches administratives.

✓ *Vie sociale, citoyenneté, loisirs*

- Tous les jeunes sont titulaires de la CARTE ILLICO SOLIDAIRE, ILLICO MOBILITE et M'RA
- Connaissance des différents organismes sociaux (CAF, Sécurité sociale, etc)
- Repérage des MJC et offices de tourisme, prise de documentation en vue de découvrir les activités de loisir possibles à proximité des domiciles des jeunes
- Recherches documentaires sur internet
- Adhésion à des activités ou club de loisirs
- Bénévolat auprès d'association(s)

NB : Outre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire nouveaux, ces ateliers sont également le lieu de développement de relations amicales, d'entraide entre les jeunes, de prise de confiance en soi et ont pour avantage de rompre l'isolement dans lequel certains jeunes s'enferment.

CONCLUSION

Ce rapport retrace l'activité du dispositif sur l'année 2017. Nous pouvons noter que le flux d'entrées et de sorties reste constant au regard des années précédentes. Afin de continuer à répondre à la demande dans des délais convenables, le dispositif à recours aux suspensions lors des périodes de formations longues, avec réintégration à l'issue du parcours. L'objectif dans les mois à venir étant de continuer le développement du dispositif sur le sud du département en renforçant les liens avec les partenaires sur l'ensemble du territoire et en abondant les moyens humains et matériels de l'association.

Perspectives 2018 :

Le dispositif Trajectoires 07 va intervenir sur l'ensemble du département de l'Ardèche

5. PÔLE ADMINISTRATIF

Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 ainsi que le vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 15 h 15.

Le site internet : www.APATPH.fr

CONCLUSION et REMERCIEMENTS (Jean-Pierre CHARTON)

« J'adresserai en tout premier lieu mes remerciements aux bénévoles et en particulier aux administrateurs.

Le bénévole se définit comme celui qui apporte ses compétences toujours, ses bras souvent, au service d'une action d'intérêt général. Il n'attend ni n'obtient aucune contrepartie si ce n'est le sentiment, souvent diffus, d'avoir servi quelqu'un ou une cause, la plupart du temps dans la plus grande discrétion. Se poser trop de questions ne sert à rien, sinon qu'à se démotiver. Il est sans doute préférable, une fois les objectifs identifiés, de s'y consacrer avec détermination et de se donner les moyens d'y parvenir.

Je tiens également à témoigner la reconnaissance de l'A.P.A.T.P.H. à ses salariés que je qualifierais volontiers de salariés-militants. En effet, ils ont ce « petit plus » qui fait que, lorsqu'on travaille dans le secteur associatif, on donne une autre dimension, un autre sens, à son activité professionnelle. C'est-à-dire que chacun s'implique au service des usagers, sur les fondements de la solidarité qui s'affranchit du statut et des fonctions pour « travailler ensemble ».

Travailler ensemble, c'est jouer la complémentarité, ce n'est pas substituer les bénévoles aux professionnels. C'est aussi jouer la confiance, même si les vicissitudes de la vie sociale entraînent çà et là des perturbations, des émois ou des turbulences.

L'engagement au service des personnes en situation de handicap, les plus fragilisées, n'est pas une vaine formule. Si chaque association a un rôle social éminent, on ne peut banaliser la responsabilité que portent celles en charge de la solidarité, notamment en matière de gestion de fonds publics. Cette responsabilité, on parle souvent de mission, implique une grande rigueur et une proximité avec les services de tutelles, les élus ou les partenaires institutionnels. Je souhaite ici remercier celles et ceux qui savent accompagner nos projets, leur développement et leur mise en œuvre.

A vous qui vous reconnaissez, j'adresse toute ma gratitude. »

VOTE : le secrétaire met aux voix le rapport moral et le rapport d'activités.

Abstentions : 0 – Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2017 et AFFECTATION DES RÉSULTATS

Par M. Grégory Jeancel, expert-comptable (KPMG).

Sur proposition du conseil d'administration en date du 12 avril 2018 (Annexe V), l'assemblée générale examine les résultats définitifs et les propositions d'affectation.

1. Les bilans de l'exercice 2017. Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

- ☐ Trajectoires 07 : - 13 413 €
- ☐ Groupes d'Entraide Mutuelle : - 5 444 €
- ☐ Pôle logement : + 9 286 €
- ☐ Entreprise adaptée : - 9 394 €
- ☐ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) : - 7 848 €
- ☐ Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : - 38 867 €
- ☐ Siège : 19 797 €
- ☐ Bilan consolidé : - 45 884 €

2. La situation de la trésorerie (disponibilités) au 31.12.2017 : 1 108 537.20 €

- ☐ Trajectoires 07 : + 33 067.51 €
- ☐ Groupes d'Entraide Mutuelle : + 18 209.17 €
- ☐ Pôle logement : + 398 760.02 €
- ☐ Entreprise adaptée : - 3 713.95 €
- ☐ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) : + 66 186.90 €
- ☐ Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : - 54 069.85 €
- ☐ Siège : + 650 097.40 €

Répartition de la trésorerie :

Crédit agricole – compte courant : 50 800.35 €
Crédit agricole – comptes sur livret : 630 399.24 €
Crédit agricole : compte sur livret sociétaire : 50 414.29 €
Caisse d'Epargne : 376 663.79 €
Caisse : 259.53 €

Il est précisé que l'association a clôturé les comptes auprès de la Banque postale en raison d'un fonctionnement difficile, notamment en matière de virements (montants limités).

Titres immobilisés : 23 619.79 €

Parts sociales Crédit agricole : 11 999.79 €
Parts sociales Caisse d'Epargne : 11 620.00 €

3. Affectation des résultats : il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats, pour chaque structure

- *Trajectoires 07 : - 13 413 €. Affecté : report à nouveau.*
- *Groupes d'Entraide Mutuelle : - 5 444 €. Affecté : report à nouveau.*
- *Pôle logement : + 9 286 €. Affecté : report à nouveau.*
- *Entreprise adaptée : - 9 394 €. Affecté : report à nouveau.*
- *Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) :

- 7 848 €. Affectation du résultat soumis à gestion conventionnée.*
- *Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : - 38 867 €. Pour la partie sociale : affectation du résultat soumis à gestion conventionnée. Pour la partie production : affecté : report à nouveau.*
- *Siège : + 19 797 €. Affecté : report à nouveau.*
- *Bilan consolidé : - 45 884 €*

NB : le lecteur se reportera utilement au compte rendu de l'assemblée générale du 21.04.2017 pour retrouver les résultats antérieurs.

Conclusion par le président de séance :

« Les sommes importantes qui ont été énoncées ne doivent pas prêter à interprétation : l'A.P.A.T.P.H., le plus souvent et en particulier pour l'E.S.A.T. et les S.A.V.S., gère des fonds, souvent publics, qui lui sont attribués afin d'assurer le fonctionnement des établissements ou services pour lesquels elle est agréée.

Le contrôle interne, la veille du conseil d'administration et les vérifications diligentées par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes permettent d'affirmer que toute

erreur, toute dérive ou tout mouvement suspect seraient identifiés, signalés et rectifiés selon les modalités adaptées.

En outre, les comptes, publiés sur le site de la direction de l'information légale et administrative du Journal Officiel, sont consultables sur internet.

Je dois prendre acte, avec beaucoup de satisfaction, que la subvention du G.E.M., serait versée mensuellement par l'Etat, ce qui réduira les avances faites par l'A.P.A.T.P.H. à cette structure. >>

Rapport de M Aurélien CHAUVEAU, commissaire aux comptes (documents annexés - cahiers séparés) : celui-ci ne formule pas d'observations particulières. Il fait état d'une bonne collaboration avec le président et les services.

VOTE : le secrétaire met aux voix le rapport financier.
Abstentions : 0 – Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité
Puis les propositions d'affectation des résultats.
Abstentions : 0 – Contre : 0 - Elles sont approuvées à l'unanimité

4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Sur proposition du conseil d'administration en date du 12 avril 2018 (Annexe V), le président présente également le budget prévisionnel consolidé 2018, qui regroupe les comptes de :

Entreprise adaptée : 461 198 €
E.S.A.T. social : 472 330 € - E.S.A.T. production : 678 757 €
S.A.V.S. : 350 680 € (Lavilledieu - Coucournon : 153 291 €. Privas : 179 650 € - Groupement : 17 739 €)
G.E.M. : 82 250 €
Résidence accueil de Coucournon : 136 160 €
Résidence accueil de Privas : 238 778 €
Locatif : 235 870 €
Trajectoires 07 : 100 873 €
Siège. : 28 900 €

Cette consolidation représente donc une somme de **2 785 795 €** hors contributions volontaires en nature estimées à 17 000 €

VOTE : le secrétaire met aux voix le budget prévisionnel 2018.
Abstentions : 0 – Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité

5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2018. Dossiers en cours ou récents

5.1 - Les délibérations suivantes (annexe V) sont soumises au vote de l'assemblée générale :

Délibération du 04.05.2017 : **Maîtrise d'ouvrage – Rémunération** (Réf : 17/2017)
Délibération du 06.07.2017 : **Vente de la maison d'Aubenas – 6, chemin des Bastides** (Réf : 22/2017)
Délibération du 05.10.2017 : **Trajectoires 07 : élargissement du comité de pilotage** (Réf : 31/2017)
Délibération du 11.01.2018 : **Demande de places de résidence accueil** (Réf : 2/2018)

Délibération du 11.01.2018 : Résidence Jean MOUNIER – Espace René AVOND. Quittancement des prestations complémentaires (Réf : 3/2018)

Délibération du 12.04.2018 : Bilans provisoires 2017 – Trésorerie au 31.12.2017 - Budget prévisionnel 2018 (Réf : 10/2018)

VOTE : le secrétaire met aux voix ces six délibérations
Abstentions : 0 – Contre : 0 – Elles sont adoptées

5.2 – Perspectives :

- ☞ Création d'un emploi de chef de service TRAVAIL.
- ☞ Développement du dispositif TRAJECTOIRES 07 vers le sud du département, dans le contexte de la démarche d'emploi accompagné en cotraitance avec MESSIDOR. A cette occasion, le comité de pilotage a été élargi (cf délibération du 05.10.2017)
- ☞ Demande de cinq places de résidence accueil, intégrées à l'espace René AVOND.
- ☞ Information des salariés
- ☞ Demandes de places en entreprise adaptée. 1^{ère} phase : récupérer la dotation antérieure. 2^{ème} phase : places supplémentaires.
- ☞ Demande de places de S.A.V.S. en lien avec le développement de Trajectoires 07 vers le sud
- ☞ Réflexion à conduire sur la création d'une S.A.S.U. Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
- ☞ Actualiser le projet associatif
- ☞ Mise en place du C.P.O.M. à l'horizon 2020
- ☞ Un troisième G.E.M. en Ardèche nord semble figurer au titre des priorités de l'A.R.S.

5.3 - L'avancement des dossiers :

- ▶ GUILHERAND-GRANGES : un P.L.A.I. par la Caisse des Dépôts a été obtenu. Un nouveau délai a été imposé par l'obligation de réaliser des fouilles confiées à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.). A la date de cette assemblée, les fouilles sont achevées.
- ▶ St JULIEN en St ALBAN : la commune œuvre pour un projet d'envergure associant commerces, cuisine collective et logements. Force est de constater que le dossier n'a pas avancé, la commune n'ayant pas progressé dans la formalisation de son projet.
- ▶ SAGNES et GOUDOLET : ce dossier a nécessité beaucoup d'interventions du bureau d'études (solidité du bâtiment, étude thermique,...) afin de réaliser un chiffrage des travaux le plus précis possible.

MANIFESTATIONS RECENTES ou PROGRAMMEES :

Samedi 31 mars : Rallye des Vignes – 12^{ème} Journée Solidarité Handicap

Mercredi 27 juin : La santé des aidants – COUCOURON

Septembre : challenge sports et loisirs - LAVILLEDIEU

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration peut comporter de 12 à 20 membres (Article 5 des statuts). Actuellement, le conseil comprend dix-huit membres :

BANCILHON Bernard - CHAMPALBERT Florent - CHARTON Jean-Pierre - CROS Sylvie - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GAUTHIER Raphaël - GRAMAYZE Raymond – GRAMAYZE Jeanine - LAURENT René – MARTIN Serge - PEYRARD Josette – ROUX François - VERNET Robert - VERNET Odette - VIDALENCHÉ Jean

Le président rappelle que le C.C.A.S. de VANOSC, par convention, dispose d'un siège au conseil d'administration.

Madame Odette VERNET et Monsieur Jean VIDALENCHE ont fait connaître leur souhait de ne plus être administrateurs. Le président souhaite leur rendre hommage pour leur dévouement en toutes occasions et l'accomplissement rigoureux de leur mandat au sein du conseil d'administration et des commissions.

M. Christophe CARETTE, Mme Monique LABROT, Mme Françoise ROUVIERE ont manifesté leur souhait de présenter leur candidature.

L'élection des membres du conseil d'administration est soumise au vote. Sont présentées les 19 candidatures suivantes:

1. **BANCILHON Bernard**
2. **C.C.A.S. de VANOSC (le représentant de)**
3. **CARETTE Christophe**
4. **CHAMPALBERT Florent**
5. **CHARTON Jean-Pierre**
6. **CROS Sylvie**
7. **DURAND-TEYSSIER Colette**
8. **GAILLARD Henri**
9. **GAUTHIER Maurice**
10. **GAUTHIER Raphaël**
11. **GRAMAYZE Raymond**
12. **GRAMAYZE Jeanine**
13. **LABROT Monique**
14. **LAURENT René**
15. **MARTIN Serge**
16. **PEYRARD Josette**
17. **ROUVIERE Françoise**
18. **ROUX François**
19. **VERNET Robert**

VOTE : unanimité. 19 sièges sont pourvus.

Le conseil d'administration se réunira le jeudi 17 mai 2018, à 15 H, au siège de l'association, afin d'élire son bureau et d'arrêter la composition des commissions.

Clôture de l'assemblée générale par M. le Maire de Lavilledieu qui pose la question de l'organisation d'une manifestation à l'occasion des trente ans de l'A.P.A.T.P.H. La séance est levée à 11 H 30.

Pour copie conforme, Lavilledieu, le 27 avril 2018

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Une Administratrice,

Jean-Pierre CHARTON

Henri GAILLARD

Josette PEYRARD

Ce document contient 131 pages sans les annexes

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES DANS CE DOCUMENT

A.D.A.P.E.I.	Association départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
A.G.E.F.I.P.H.	Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
A.M.P.	Aide Médico Psychologique
A.N.C.O.L.S.	Agence Nationale de Contrôle du Logement Social
A.P.A.T.P.H.	Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées
A.P.L.	Aide Personnalisée au Logement
A.P.S.R.	Association de Préparation et de Suite au Reclassement
A.R.S.	Agence Régionale de Santé
A.S.E.	Aide Sociale à l'Enfance
A.V.D.L.	Accompagnement Vers et Dans le Logement
B.P.	Budget Prévisionnel
C.A.F.	Caisse d'Allocations Familiales
C.A.T.T.P.	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
C.B.M.A.	Certificat de Branche Moniteur d'Atelier
C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Sociale
C.C.H.	Code de la Construction et de l'Habitation
C.D.C.A.	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
C.E.S.F.	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
C.H.AR.ME	Centre Hospitalier de l'Ardèche MEridionale
C.H.S.	Centre Hospitalier Spécialisé
C.I.V.I.S.	Contrat d'Insertion dans Vie Sociale
C.M.S.	Centre Médico-Social
CO.PIL	Comité de pilotage
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.R.P.	Centre de Rééducation Professionnelle
C.S.A.P.A.	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
C.T.	Comité Technique
C.V.	Curriculum Vitæ
D.D.C.S.P.P.	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
D.D.T.	Direction Départementale des Territoires
D.A.L.O.	Droit Au Logement Opposable
E.R.P.	Etablissement Recevant du Public
E.S.A.T.	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
E.S.S.	Equipe de Suivi de Scolarisation
E.T.P.	Equivalent Temps Plein
F.A.J.	Fonds d'Aide aux Jeunes
F.C.O.S.	Formation Continue Obligatoire à la Sécurité
F.E.H.A.P.	Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
F.F.S.A.	Fédération Française de Sport Adapté
F.U.L.	Fonds Unifié Logement
G.E.M.	Groupe d'Entraide Mutuelle
H.A.C.C.P.	Hazard Analysis Critical Control Point
H.A.L.D.E.	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
I.N.R.A.P.	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
I.R.E.P.S.	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
I.T.E.P.	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
M.A.S.P.	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
M.D.P.H.	Maison Départementale des Personnes Handicapées
M.J.C.	Maison des Jeunes et de la Culture
M.T.S.	Mission de Travail Social
P.C.H.	Prestation Compensation Handicap
P.L.A.I.	Prêt Locatif Aidé à l'Intégration
P.L.S.	Prêt Locatif Social
P.M.I.	Protection Maternelle et Infantile
R.Q.T.H.	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

R.S.A.	Revenu de Solidarité Active
R.S.F.P.	Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels
S.A.S.U.	Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
S.A.V.D.L.	Service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
S.A.V.S.	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.E.S.S.A.D.	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
S.I.A.O.	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (<i>en matière de logement</i>)
T.H.	Travailleur Handicapé
U.D.A.F.	Union Départementale des Associations Familiales
U.N.A.F.O.	Union professionnelle du logement accompagné
U.N.A.F.A.M.	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
V.A.D.	Visites A Domicile